

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
ÉDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

POSTGRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL  
AND EDUCATIONAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

**SYSTÈME ONUSIEN, CAMEROUN,  
SOCIÉTÉ CIVILE ET PRISE EN CHARGE  
DES ENFANTS DE LA RUE À YAOUNDÉ  
(1989-2021)**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du  
diplôme de Master en Histoire**

**Option : Histoire des Relations Internationales**

Par

**Pierre-Rémy KANGLING**

*Licencié en Histoire*

Membre du Jury :

Président :	GEORGES FUH KUM (MC) :	université de Yaoundé1
Rapporteur :	ROLANDE SOTHERIE TASSIE (CC) :	université de Yaoundé1
Examineur :	CASSIMIR TCHUNYING (CC) :	université de Yaoundé1



**19 Juillet 2023**

À

Mes parents Suzanne DOCKLADIE et Paul AGUIDBEL

## REMERCIEMENTS

Cette contribution à l'histoire du Cameroun est le fruit multiforme de la part de certaines âmes particulières. L'ingratitude étant un défaut, nous tenons donc à leur exprimer notre reconnaissance.

Le premier ayant droit est bien sûr notre encadreur Dr Rolande Sothérie Tassi qui nous a marqué par sa disponibilité et ses multiples conseils. Malgré ses innombrables occupations, elle nous a consacré de son temps lorsque nous l'avons sollicitée. Nous remercions aussi le staff enseignant et administratif du Département d'histoire de la FALSH de l'Université de Yaoundé 1. Un merci très particulier aux professeurs André Tassou, Raymond Ebale, Moussa II, George Fuh Kum et Chamberlain Nenkam. Nous remercions tout spécialement les docteurs Cassimir Tchudjing, Jean Louis Ndo Abe dont les avis sur notre sujet de recherche et les suggestions pour son enrichissement ont été déterminants. Nous ne saurions oublier nos frères et sœurs, en particulier Jérémie Kaka, Elie Rokue, René Plamo, Maurice Kabang et Damaris Maibang pour leur soutien constant.

Nous ne pouvons terminer sans remercier également toutes les personnes qui nous ont accueilli dans le cadre de la collecte des informations. Il s'agit du personnel de l'OIT, de l'UNICEF, du Centre des Informations du Centre Social de Yaoundé 1, du Ministère des Affaires Sociales du Cameroun (MINAS). Enfin, nous disons merci à nos amis notamment, Valentin Tchapre, Perside Ramandji, Richard Dzeussoumbe ainsi que tous les membres de l'Amicale des étudiants ressortissants du Tchad à Yaoundé (ERTY), et aussi tous les camarades de promotion Master 2 en Histoire pour leurs encouragements multiformes, leurs conseils fructueux.

Que tous ceux qui ont participé de près ou de loin, de quelque manière que ce soit, à la réalisation de ce travail, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

# SOMMAIRE

DÉDICACE.....	1
REMERCIEMENTS .....	2
SOMMAIRE .....	3
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES .....	4
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	6
RÉSUMÉ.....	7
ABSTRACT .....	8
INTRODUCTION GENERALE.....	9
CHAPITRE I : LE PHÉNOMÈNE DES ENFANTS DE LA RUE À YAOUNDE .....	29
CHAPITRE II : FONDEMENTS ET CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE À YAOUNDÉ.....	60
CHAPITRE III : LES ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS DE LA RUE Á YAOUNDÉ .....	81
CHAPITRE IV : LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE .....	108
CONCLUSION GENERALE .....	126
I.    BIBLIOGRAPHIE .....	136
II.   SOURCES ORALES .....	139
TABLE DES MATIÈRES .....	140

## LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

<b>ACE</b>	Action Catholique des Enfants
<b>AED</b>	Accueil pour l'Enfant en Difficulté
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>ALVF</b>	Association de Lutte Contre la Violence faite aux Femmes
<b>ALDEPA</b>	Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré
<b>AN-NOUR</b>	Association des volontaires pour le bien-être et le Progrès
<b>ANY</b>	Archives Nationales de Yaoundé
<b>BICE</b>	Bureau International Catholique de l'Enfance
<b>CAD</b>	Centre d'Accueil et d'Observation
<b>CADBE</b>	Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
<b>CADEF</b>	Association Camerounaise des Droits de l'Enfant
<b>CAE</b>	Centre d'Accueil pour Enfant
<b>CAN</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CCC</b>	Communication pour le Changement de Comportements
<b>CIC</b>	Commission Intersectorielle de Coordination
<b>CIDE</b>	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
<b>CDE</b>	Convention des Droits de l'Enfant
<b>CIPCRE</b>	Cercle International pour la Promotion de la Création
<b>CNPS</b>	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>CRADE</b>	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
<b>CSE</b>	Cour Suprême de l'Etat
<b>DEI</b>	Défense des Enfants Internationales
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSRP</b>	Document Stratégique de Croissance pour la Réduction de la pauvreté
<b>EAFGA</b>	Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés
<b>EDR</b>	Enfants des Rues
<b>ENA</b>	Enfants non Accompagnés
<b>ENAAS</b>	Ecole Nationale des Assistants Sociaux
<b>ENAM</b>	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
<b>ES</b>	Enfants séparés
<b>FAT</b>	Familles d'Accueil Temporaire
<b>FDG</b>	<i>Focus Group Discussion</i>

<b>ICE</b>	Information, Education et Communication
<b>LUTRENA</b>	Projet Sous-régional de lutte contre la Traite des Enfants à des fins d'exploitation de leur Travail en Afrique de l'Ouest et du Centre
<b>ME</b>	Mariage d'enfants
<b>MGF</b>	Mutilations Génitales Féminines
<b>MINAS</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINTSS</b>	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>MST</b>	Maladies Sexuellement Transmissibles
<b>MTLS</b>	Ministère du Travail et des Lois Sociales
<b>OEV</b>	Orphelins et Enfants Vulnérables
<b>OI</b>	Organisation Internationale
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations-Unies
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PTA</b>	Plan de travail Annuel
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'Education et l'Enfance
<b>VIH</b>	Virus de l'Immuno Humaine.

# LISTE DES ILLUSTRATIONS

## 1. Cartes

1 : Le Département du Mfoundi et ses sept (07) Communes d'Arrondissement..... 13

## 2. Photos

1 : Site d'implantation des enfants de la rue (Face Hôtel Hilton) ..... 41

2 : Site de débrouillardise des enfants de la rue (face Place du 20 mai) ..... 42

3 : Site de débrouillardise des enfants de la rue à la recherche de la ferraille (face Place du 20 mai)..... 43

4 : Site de raquétage des enfants de la rue (Marché Central/Avenue Kennedy) ..... 43

## 3. Tableaux

1 : Répartition des enfants selon le temps passé dans la rue ..... 50

2 : Répartition selon leur activité de survie dans la rue ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4 : Ressources humaines du MINAS et du MINPROFF s'occupant de la protection de l'enfant ..... **Erreur ! Signet non défini.**

5 : Critères des familles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

6 : Niveaux socio-culturels ..... **Erreur ! Signet non défini.**

7 : Stratégies, plans d'action et autres documents auxiliaires traitant de la protection.. **Erreur ! Signet non défini.**

8 : Instruments internationaux et régionaux relatifs à la protection de l'enfant signés et, ou ratifiés au Cameroun. .... **Erreur ! Signet non défini.**

## RÉSUMÉ

Notre mémoire est intitulé " Système onusien, Cameroun, société civile et prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé (1989 - 2021). Les enfants de la rue Yaoundé ont été étudiés jusqu'ici seulement par les sociologues. Notre étude traite de la contribution des acteurs onusiens, de l'Etat camerounais et de la société civile à l'assistance humanitaire aux enfants de la rue à Yaoundé sur le plan historique. Comme il s'agit d'un sujet portant sur une catégorie sociale marginalisée, considérée de délinquante et appelée à recevoir une assistance pour se réadapter à la vie sociale, elle mobilise trois théories pour mieux comprendre les causes du phénomène, les réactions sociales, les motivations morales et humanitaires des acteurs : les théories de criminologie, de la responsabilité et de la résilience. Elle mobilise également un corpus documentaire composé des sources orales et écrites et une approche qualitative ayant permis d'élaborer l'analyse en quatre centres d'intérêt : l'approche étiologique du phénomène des enfants de la rue à Yaoundé en insistant sur leur répartition géographique, leurs activités et leurs conditions de vie ; les normes et les acteurs encadrant la prise en charge des enfants de la rue ; les actions menées par les principaux acteurs pour assister les enfants de la rue de Yaoundé ; une évaluation et des propositions d'amélioration de cette assistance. En somme, le système onusien, le Cameroun et la société civile assistent les enfants de la rue de Yaoundé en termes d'hébergement, d'alimentation, d'éducation et d'insertion socio-professionnelle de 1989 à 2021. Mais cette assistance nécessaire, mais insuffisante mérite une amélioration par le renforcement des normes de protection, des ressources humaines et financières.

Mots-clés : Cameroun, système des Nations Unies, société civile, enfants de la rue, foyer d'accueil.

## ABSTRACT

Our dissertation is entitled "Système onusien, Cameroun, société civile et prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé (1989-2021)". Until now, Yaoundé street children have only been studied by sociologists. Our study deals with the contribution of UN actors, the Cameroonian state and civil society to humanitarian assistance for street children in Yaoundé from a historical perspective. As the subject is a marginalised social category, considered to be delinquent and in need of assistance to readapt to social life, it draws on three theories to better understand the causes of the phenomenon, social reactions, and the moral and humanitarian motivations of those involved: the theories of criminology, the theory of responsibility and the theory of resilience. It also draws on a corpus of documents made up of oral and written sources, and a qualitative approach that enabled the analysis to be developed in four areas of interest: the aetiological approach to the phenomenon of street children in Yaoundé, with emphasis on their geographical distribution, their activities and their living conditions; the norms and actors involved in caring for street children; the actions taken by the main actors to assist Yaoundé's street children; and an evaluation and proposals for improving this assistance. In short, the UN system, Cameroon and civil society are assisting Yaoundé's street children in terms of accommodation, food, education and socio-professional integration from 1989 to 2021. However, this necessary but insufficient assistance needs to be improved by strengthening protection norms, human and financial resources.

**Key words:** Cameroon, United Nations system, civil society, street children, foster homes.

## **INTRODUCTION GENERALE**

## 1. CONTEXTE D'ETUDE

La famille est la cellule de base d'une société. Elle a plus de sens avec la présence des enfants autant que le bien-être de l'enfant est plus assuré au sein de la famille que dans la rue. Certains enfants sortent précocement du cadre familial pour une vie clandestine dans la rue. Face à cette situation, les Nations-Unies en collaboration avec les pouvoirs publics et la société civile ont mis sur pied des mécanismes pour une réinsertion des enfants de la rue dans la société.

Les enfants des rues ont des projets pour leur avenir. Ils espèrent un jour retourner en famille, renouer avec les études, fonder un foyer et exercer un métier pour leur survie. La plupart de ces enfants approuvent leur insertion ou réinsertion familiale et communautaire à cause des conditions de vie difficiles dans la rue : actes de maltraitance et violence de la part leurs compagnons d'infortune et parfois des agents de l'ordre, exposition aux maladies faute de soins appropriés, alcoolisme et toxicomanie. En effet, un rapport de l'ONU, intitulé *Les enfants laissés derrière*, reconnaît des disparités existant dans 24 pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE) ainsi que dans les domaines de l'accès des enfants à la santé, à l'éducation et au bien-être matériel. Le rapport met en exergue un aspect particulier de ces disparités, les inégalités entre les enfants. Il évalue en particulier l'écart qui existe entre les enfants considérés comme "normaux" et ceux qui sont les plus vulnérables et les plus défavorisés. Il met en évidence le fossé qui sépare ces enfants et propose pour la première fois une comparaison des différences de performances selon les pays.

Les grandes villes africaines à l'instar de Yaoundé connaissent ce phénomène depuis des années. Dans la rue, l'enfant est éloigné du milieu familial et il a besoin de l'assistance des entités autres que la famille. C'est pour cette raison que nous avons choisi le thème intitulé : "Système onusien, Cameroun, société civile et prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé (1989-2021)".

## 2. LES RAISONS DE CHOIX ET INTERÊT DU SUJET

Cette partie se décline en deux phases. La première phase aborde les raisons qui nous ont poussé à choisir ce sujet et la seconde, se penche sur l'intérêt à la fois personnel et scientifique.

## **2.1. Raisons du choix du sujet**

La première raison est d'ordre académique : il s'agit d'initier une nouvelle approche d'étude des phénomènes historiques basés sur les acteurs sociaux que sont les enfants. En effet, l'étude de l'histoire sociale au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, centre son attention sur les aspects sociaux tels que l'éducation, la santé, le transport. Les acteurs sociaux sont négligés ; ce n'est que l'histoire de la femme qui est étudiée au détriment de l'histoire de l'enfance, qui ne fait l'objet d'aucune étude spécifique. C'est donc dans le souci d'attirer l'attention des encadreurs sur l'introduction d'une unité d'enseignement dans le programme, intitulée : "l'histoire de l'enfant", que nous allons inaugurer cette approche d'étude. Les questions de l'enfant constituent à l'heure actuelle un défi tant sur le plan national qu'international qu'il convient d'explorer. De plus, cette unité d'enseignement pourrait dégager plusieurs problèmes sociaux et être plus adaptée aux réels faciès qu'engendre le phénomène de l'enfance dans le temps et dans l'espace.

La seconde motivation est issue de la nécessité de comprendre et de vérifier l'existence ainsi que l'évolution des enfants dans l'espace urbain. Il s'agit de lever le mystère qui entoure ce phénomène au Cameroun à travers une lecture synthétique de toutes ses variations éventuelles.

## **2.2. Intérêt du sujet**

Le sujet est intéressant en ce qu'il permet de retracer l'évolution des enfants de la rue dans le temps (1998-2021) et dans l'espace de Yaoundé. Il dégage les données réelles sur les enfants de la rue.

Le sujet recouvre plusieurs branches de l'histoire économique et sociale : main d'œuvre, éducation, santé, famille, enfance, droit des enfants. L'étude de ce sujet implique une orientation multidisciplinaire qui dégage une importance claire. L'intérêt juridique de la protection de l'enfance a aussi été évoqué.

## **3. CADRE SPATIO-TEMPOREL**

### **3.1. Cadre spatial**

Yaoundé est à la fois la capitale du Cameroun, le chef-lieu de la Région du Centre et du Département du Mfoundi. Elle est située à 200 km de la côte atlantique, à 4° de latitude Nord et 11°35 de longitude Est. Elle est entourée de plusieurs collines qui seraient responsables de son climat particulier et dont les plus élevées sont situées du côté de l'Ouest et du Nord-ouest

(Mont Mbankolo : 1075m ; Mont Messa : 1025m ; Mont Fébé : 1025m ; Mont Nkolondom : 1200m, etc). Elle occupe un site accidenté de 31.000 ha.

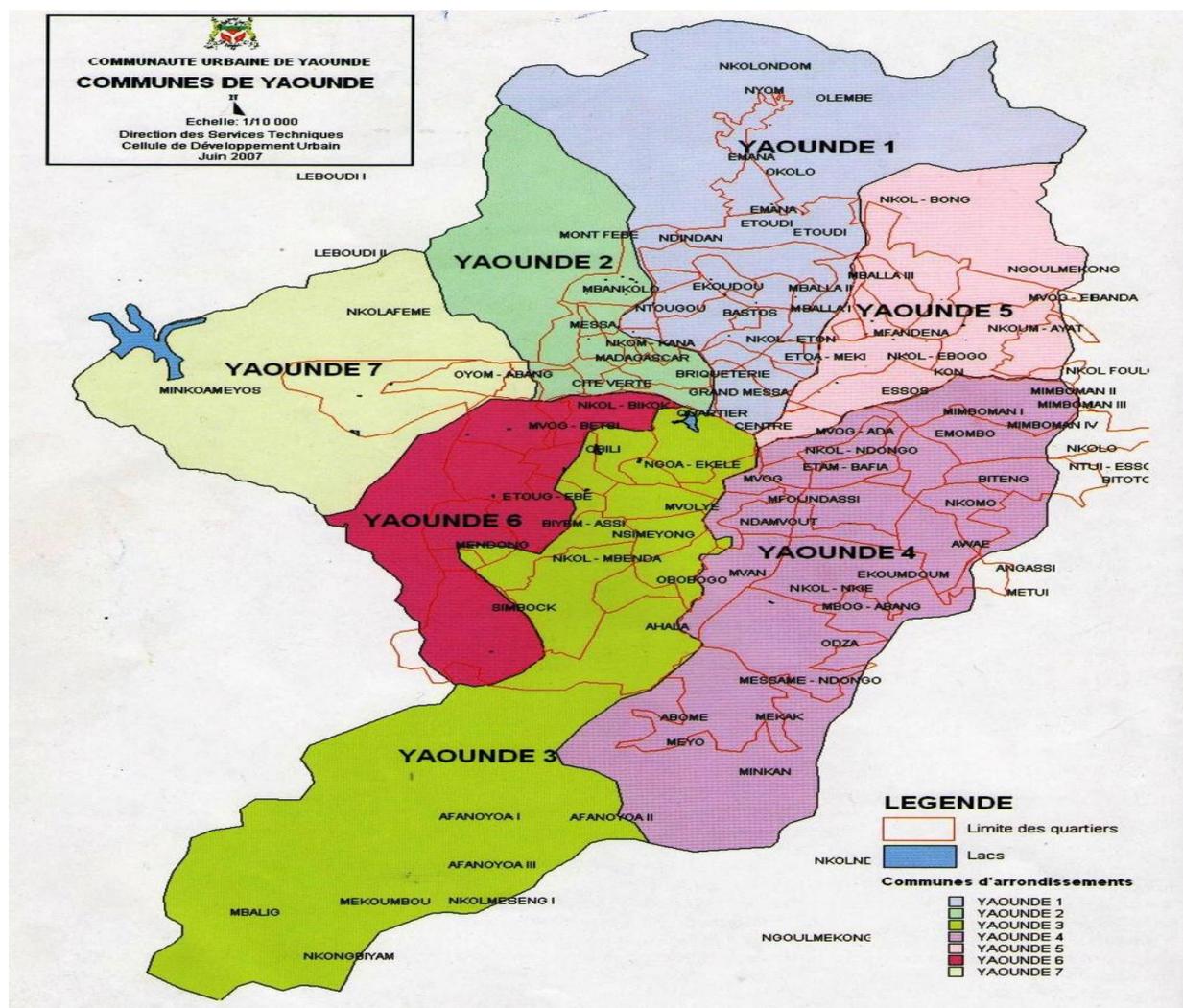
En effet, Yaoundé représente l'agglomération urbaine la plus importante en tant que capitale du Cameroun. De plus, les enfants de la rue sont concentrés dans cette ville, qui est le principal lieu des décisions politiques et économiques, ainsi que le lieu des convergences de la quasi-totalité des cultures et des produits nationaux<sup>1</sup>. Yaoundé représente l'une des grandes villes qui regorgent une partie importante des enfants de la rue.

Sur la carte 1 ci-dessous, les arrondissements de Yaoundé 1 et Yaoundé 2 sont des zones résidentielles (institutions de la République, palais présidentiel, ambassades, hôtels cinq étoiles, bâtiments gouvernementaux, parcs et avenues populaires, etc.). L'attractivité et la popularité de ces lieux attirent les enfants dans la rue, un espace où ils peuvent se faire de l'argent par tous les moyens.

---

<sup>1</sup> A., Dewerpe, *Histoire du travail*, Paris, PUF, 2001, p.59.

**Carte 1 : Le Département du Mfoundi et ses sept (07) Communes d'Arrondissement**



**Source :** Carte\_mfoundi\_cameroun.jpg, google/map.cm, consulté le 09 Septembre 2022.

Dans un rapport d'étude, il est précisé que les enfants sont régulièrement dans la rue où ils sont appelés à travailler à la rue<sup>2</sup>. Ce propos exprime de façon claire l'existence des enfants de la rue au Cameroun comme phénomène évolutif.

A partir de cette carte 1 ci-dessus, nous pouvons approximativement avoir des données sur le niveau de vie des différents quartiers de la ville de Yaoundé. Ainsi, selon la carte, il n'y a presque pas de haut standing à Yaoundé 1 et 2. Ce sont certes des quartiers urbains avec un standing relatif. De là, nous pouvons comprendre par leur particularité urbaine, que ces deux arrondissements soient des lieux de concentration des enfants de la rue.

### 3.2. Cadre temporel

L'année 1989 marque l'adoption le 20 novembre à l'unanimité de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : les droits de chaque enfant du monde étaient

<sup>2</sup> S.C., Abega, et al., *La traite des enfants à des fins d'exploitation*, BIT-IPEC, Lutrena, 2005, p.9.

désormais reconnu par un traité international, ratifié par 197 Etats. Depuis, le 20 novembre a été déclaré journée internationale des droits de l'enfant, un temps fort que l'UNICEF ne manque pas de marquer chaque année<sup>3</sup>.

Aujourd'hui des progrès ont été réalisés depuis la signature cette Convention internationale qui comporte 54 articles mettant en avant quatre principes fondamentaux concernant les enfants : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit de vivre, de survivre et de se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant.

Quant à la date 2021, elle marque un tournant décisif dans le processus des migrations des enfants de la rue, à travers des raisons sécuritaires, dues à la crise sécessionniste au Nord-ouest, au Sud-ouest et dans la région septentrionale perturbée par la secte islamique Boko-haram. En effet, tous ces événements ont abouti aux déplacements des jeunes de leurs régions respectives pour Yaoundé. Bien plus, l'avènement de la Can Total Energies 2021 a constitué un événement majeur des mouvements migratoires dans les grandes métropoles, notamment à Yaoundé. Les supporters sont de retour dans les stades de football au Cameroun : le Chan 2021 a débuté le samedi 16 janvier par une rencontre à Yaoundé qui a opposé le pays organisateur au Zimbabwe. Pendant ce temps la deuxième vague du Covid-19 frappe le continent africain avec l'apparition de nouvelles variantes du virus qui fait craindre une explosion des contaminations.

Afin de mieux comprendre le sens des termes qui nous permettront de bien saisir ce travail, nous allons procéder à leur clarification conceptuelle

#### **4. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE**

Pour définir et étudier à fond notre objet de recherche, il est nécessaire de présenter le cadre théorique. En effet, notre objet d'étude en assurant la parité dans la relation dynamique, théorique et empirique inhérente à toute recherche. En outre, les outils théoriques que nous allons utiliser dans le cadre de cette recherche diminueront les écarts de connaissance et réduiront les impaires conceptuels quant aux explications que nous auront à fournir pour la compréhension de notre objet d'étude. Compte tenu de la formulation de notre approche théorique, les concepts de criminologie, de responsabilité sociale ou d'existence et de reproduction sociale, feront l'objet de notre présentation théorique dans cette tentative de réflexion sur le phénomène des enfants de la rue.

---

<sup>3</sup> WWW.Unicef . fr , consulté le 21 juillet 2023

Dans ce contexte, il existe certains travaux scientifiques qui représentent un champ particulier pour tout un chacun et qui provient de diverses sources théoriques. C'est ainsi que nous retrouvons les approches criminologiques, les approches psychologiques, les approches sociologiques qui orientent de façon continuelle les points de vue des scientifiques dans les débats polémiques actuels autour de l'étude de la criminologie de l'individu. Donc il faut les présenter succinctement pour pouvoir mieux faire asseoir notre choix de débrouillardise.

Dans cette approche criminologique, il convient de parler de criminologie afin de trouver des éléments de réponse à notre étude.

#### 4.1. Cadre conceptuel

Dans le cadre de cette recherche nous avons recouru à un certain nombre de concepts. Pour lever toute équivoque, il est important de les définir. Cette définition nous permettra d'éviter des confusions. Parmi les mots et expressions à définir, nous avons : enfant, enfant de la rue, la rue, la ville, système des Nations unies.

**Enfant** : il est défini par la convention relative aux droits de l'enfant comme tout être humain de moins de 18 ans sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt. La loi camerounaise considère comme enfant, les personnes âgées de moins de 12 ans. La tradition camerounaise à l'instar des autres traditions africaines, considère l'enfant comme un des biens les plus précieux pour toute la famille. Il constitue une richesse, une force sociale et économique pour le clan. Nos traditions ont toujours été portées à la sauvegarde de l'enfant et à sa protection. C'est ainsi que l'enfant bénéficie de la protection de toute la communauté. Cependant, on observe à l'heure actuelle que l'enfant qui a toujours été un trésor est en train d'être abandonné à lui-même.

Enfant de la rue : le terme enfant de la rue reste difficile à cerner. À cet effet, Luchini (2000) précise que le terme enfant de la rue est défini selon chaque pays et il est dépendant du contexte et de la vision de chacun. Aux États-Unis par exemple on parle tantôt de " Homeless youth ", qui signifie jeune sans-abri de moins de 18 ans vivants dans les rues avec l'aide sociale, les "Run away" qui sont des jeunes fugueurs qui ont un foyer, mais qui se retrouvent pour une nuit dans la rue sans la permission de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux et les "Throw away" des jeunes qui sont contraints de laisser leur domicile pour aller vivre dans la rue (*Dictionary of social work*, 2010). Ils sont aussi différentes appellations tels que les *amia* à Madagascar (Marquerait, 1990), *godobe* ou enfant dehors à Bangui, et *nanga* au Cameroun. Certains enfants vivent en permanence dans les espaces publics ; d'autres passent la journée pour y travailler, mais rentrent dormir chez eux le soir. Ces derniers font au

contraire des apparitions très irrégulières au domicile familial. Ces enfants ont été chassés de chez eux, d'autres se sont enfuis ; souvent attirés par une bande qui vit déjà dans la rue ; certains sont accusés de sorcellerie ; d'autres encore ont subi des sévices corporels, etc. Dans ce travail, nous entendons par enfants de la rue tous les enfants et les jeunes de moins de 18 ans qui ont la rue à la fois comme cadre d'activités et de résidence.

Pour tenter de saisir ces différentes situations, les acteurs de terrain emploient plus souvent des sous-catégories : ils parlent ainsi d'enfants de la rue, voire parfois enfant à la rue. Cette terminologie est relativement récente, puisqu'elle a été systématisée dans les années 1980. C'est ainsi que pour l'Afrique, les participants au forum de Grands-Bassam<sup>4</sup> (en mai 1985), décidèrent de rompre avec des termes comme "prédélinquants", pour adopter les notions plus neutres comme "enfant de la rue" (en permanence) et d'"enfant dans la rue" (le jour seulement).

À la différence des enfants de la rue, les enfants dans la rue ne sont pas en rupture avec leur cellule familiale et ils gardent le plus souvent un contact régulier avec leurs parents. Ils passent cependant la plus grande partie de leur temps dans la rue pour y travailler, jour et nuit s'il le faut. Ils tentent ainsi de subvenir aux besoins de leurs familles, dont ils sont parfois l'unique soutien financier.

Entre ces deux sous-catégories, on peut ranger les enfants en situation transitoire qui pour certains ne font plus que des apparitions irrégulières au domicile familial, et d'autres sont en situation de fugues plus ou moins longues. La plupart des acteurs les rangent sous une troisième étiquette "des enfants à la rue".

Les limites entre ces trois catégories, que sont enfant de la rue, enfant dans la rue et enfant à la rue, ne sont pas toujours établies, mais il est important d'essayer de les distinguer, surtout dans la perspective de notre recherche orientée vers la rue.

Société civile : est une notion de science politique et de droit qui a acquis, au cours du temps plusieurs acceptions. Il s'agit à la fois d'une catégorie d'idéologie civique d'origine anglo-saxonne et d'une notion juridique désignant en droit français une forme de société ou d'organisation dont l'objet, relève du droit civil et des juridictions civiles, contrairement aux sociétés commerciales et aux établissements publics et administratif. Mise en avant par les grandes organisations internationales, comme l'ONU, la "société civile" désigne l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif qui agissent comme

---

<sup>4</sup> [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org), consulté le 23 mars 2022.

groupes de pression pour influencer les politiques gouvernementales dans un sens favorables aux intérêts de ceux qu'elles représentent. Il s'agit donc de l'auto-organisation de la société, en dehors du ou parallèlement au cadre institutionnel politique, administratif ou commercial<sup>5</sup>.

**Système des Nations Unies** : c'est l'ensemble des organismes de l'ONU fondée le 24 octobre 1945, date d'entrée en vigueur de sa charte, signée par 50 Etats dont la République Populaire de Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'URSS, etc.<sup>6</sup>. Par sa vocation et ses compétences universelles, ouvertes à tous les Etats, l'ONU constitue un forum unique où ses membres peuvent échanger sur tous les sujets, une « conférence diplomatique permanente », pour comprendre l'expression de l'ancien secrétaire général Dag Hammarskjöld, permettant de trouver des domaines d'entente et de résoudre ensemble les problèmes et défis auxquels nous faisons face<sup>7</sup>.

## 4.2. Cadre théorique

L'étude d'une thématique de recherche passe nécessairement par la clarification de son cadre théorique. En effet, le cadre théorique peut être défini comme l'ensemble des connaissances, des concepts et références qui consiste à décrire une réalité, d'analyser et d'expliquer la question de recherche énoncée ou du domaine à étudier. C'est en réalité une élaboration de recherche à partir de l'élément puisé dans le champ théorique. Il permet tout de même au chercheur de donner une signification aux données étudiées tout en les insérant dans un canon explicatif. Dans le cadre de cette étude, nous allons convoquer trois théories à savoir la théorie de la criminologie, la théorie de la responsabilité et la théorie de la résilience.

### 4.2.1. La théorie de la criminologie

Il existe plusieurs théories de la criminologie. Nous nous intéressons seulement à la criminologie étiologique, et à la criminologie de la réaction sociale. La théorie criminologique étiologique s'attèle à étudier les causes des crimes et par ricochet de la délinquance ou du phénomène des enfants de la rue. Elle nous permet d'expliquer le phénomène des enfants de la rue par l'influence du milieu social et les conditions de vie des délinquants. Quant à la théorie criminologique de la réaction sociale, elle étudie le rôle du contrôle social sur les criminels et pour le cas de notre étude sur les enfants de la rue pris comme des criminels sociaux à redresser, à assister et à récupérer à travers l'adoption des normes protectrices et la

---

<sup>5</sup> fr. m. Wikipedia- org , consulté le 21 juillet 2023

<sup>6</sup> Onu.delegfrance.org, consulté le 15 juin 2023.

<sup>7</sup> *Idem.*

prise en charge. Jusqu'à dans les années 1940, les travaux criminologiques ont porté sur l'étiologie de la délinquance, c'est à dire l'analyse des causes du crime. Puis des chercheurs se sont attachés à étudier la question du passage à l'acte. Depuis 1960, une nouvelle direction d'étude apparaît en Amérique du Nord puis dans les pays occidentaux. La criminologie de la réaction sociale s'intéresse alors aux mécanismes de la réaction au crime. Enfin, les années 1970 voient la naissance de la criminologie de la victimologie (A. Beziz-Ayacha et Magali Ravit, 2021, pp. 45-53).

#### **4.2.2. La théorie de la responsabilité**

Elle met en avant l'idée que les organisations humanitaires ont la responsabilité morale et éthique d'agir pour le bien-être des populations bénéficiaires et sont redevables envers celles-ci. Cette théorie souligne également l'importance de la transparence et de la communication ouverte entre l'organisation humanitaire et les parties prenantes, notamment, les bénéficiaires que sont les enfants de la rue, les donateurs, les autorités locales (gouvernement) et les autres acteurs humanitaires (organisations internationales).

Dans le contexte de l'aide humanitaire, la responsabilité sociale se traduit par la nécessité pour les organisations humanitaires de mettre en place les mécanismes de l'urbanisme, de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact de leurs actions sur les populations bénéficiaires. Cela implique également la mise en place des canaux de communication ouverts et transparents avec ces populations afin de leur permettre de donner leur avis sur les interventions humanitaires et d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations.

Dans le cas de l'analyse de l'efficacité de l'action humanitaire de la FICR au Cameroun, la théorie de la responsabilité sociale sera prise en compte pour évaluer la qualité de la communication de l'organisation avec les populations cibles et les parties prenantes, ainsi que sa capacité à rendre compte de ses activités et de ses résultats de manière transparente. Cette évaluation permettra de déterminer dans quelle mesure l'organisation est capable de respecter ses obligations morales et éthiques envers les populations bénéficiaires et les parties prenantes et d'agir de manière responsable sur le terrain.

#### **4.2.3. La théorie de la résilience**

La théorie de la résilience a été développée par Emmy Werner et Michel Rutter dans les années 1970. Elle a également été développée par des chercheurs en psychologie, en sociologie et en écologie pour expliquer la capacité des personnes et des communautés à faire

face aux défis de l'environnement et à se remettre des catastrophes naturelles et des conflits armés. Cette théorie a été appliquée dans le contexte sanitaire pour comprendre comment les populations vulnérables, en l'occurrence les enfants de la rue, peuvent faire face aux crises humanitaires et pour guider les interventions humanitaires.

Dans le cadre de l'étude de l'effet de l'action humanitaire au Cameroun particulièrement à Yaoundé, la théorie de la résilience peut aider à comprendre comment les programmes d'aide humanitaires du FICR peuvent renforcer la résilience des populations cibles et favoriser leur autonomie face aux crises humanitaires. Cette théorie peut également aider à identifier les ressources internes et externes qui sont nécessaires pour renforcer la résilience des populations cibles et pour mesurer l'efficacité de l'action humanitaire en termes de renforcement de la résilience des populations cibles. Elle a été popularisée par le travail du psychologue américain Aaron Antonovsky dans les années 1970, qui a introduit le concept de "sens de cohérence" pour expliquer la résilience des individus face aux stress et aux crises.

Dans le cadre de notre étude sur l'analyse de l'effet de l'action humanitaire au Cameroun précisément à Yaoundé, la théorie de la résilience sera utile pour évaluer la capacité des populations cibles à s'adapter aux chocs et aux stress liées aux crises humanitaires et pour déterminer dans quelle mesure l'action humanitaire contribue à renforcer leur résilience.

L'analyse de l'efficacité de l'action humanitaire de la FICR au Cameroun notamment à Yaoundé sera abordée à travers trois théories complémentaires : la théorie de la résilience, qui met l'accent sur la capacité des populations cibles à faire face au choc et à s'adapter à leur environnement ; la théorie de la responsabilité sociale qui insiste sur la nécessité d'adopter des pratiques éthiques et responsables dans l'action humanitaire, ainsi que de rendre compte de manière transparente et redevable de ses activités et de ses résultats. Enfin, la théorie de la criminologie, étant un domaine très vaste, et dont l'étude du comportement criminel de certains enfants de la rue et son impact sur les lois et les comportements humains, est également considérée comme la science des causes des crimes.

## **5. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

### **5.1.Objectif général**

Ce travail vise à montrer que tout enfant, quelle que soit sa situation sociale, jouit d'un certain nombre de droits inaliénables. En outre, elle vise à explorer le phénomène des enfants de la rue, qui reste assez particulier, nourrissant beaucoup de passions, mais aussi des

préjugés inqualifiables. Il est donc question dans cette étude de jeter un regard sur ce qui pousse ces enfants dans la rue, les problèmes qu'ils rencontrent et les initiatives qu'ils prennent en vue de les résoudre. Faisant suite à cette étude, des actions pérennes appropriées sont proposées en vue de lutter contre ce phénomène.

## 5.2. Objectifs spécifiques

De façon plus explicite, l'étude consiste à :

- Analyser les origines, les activités et les conditions des enfants de la rue à Yaoundé ;
- Identifier les normes et les acteurs qui encadrent ces enfants de la rue ;
- Analyser les formes de prise en charge des enfants par les Nations-Unies, le Cameroun et la société civile ;
- Evaluer les actions menées par les différents acteurs.

## 6. REVUE DE LA LITTERATURE

La présente étude a été ficelée après l'exploitation de plusieurs documents écrits. Parmi ceux-ci, nous proposons des ouvrages généraux et spécialisés, des articles et revues, ainsi que des mémoires et des thèses.

Comme ouvrages généraux, Léon Kaptué<sup>8</sup>, fait état de ce que les enfants et surtout les adolescents accomplissent des tâches normalement réservées aux adultes. De plus, la réglementation en vigueur n'avait qu'un aspect théorique. Il nous revient de parcourir l'évolution historique des enfants de la rue à partir de la réglementation y afférente imposée par le code du travail de 1952.

Bidet, Pillon et Vatin<sup>9</sup>, abordent dans ce sens global, le cadre juridique relatif au travail des enfants depuis 1813. Sur la base de ces instruments, il convient de recenser toutes les conventions ratifiées par le Cameroun, les lois et règlements adoptées afin d'évaluer leur application par rapport au travail des enfants.

Miendjiem Isidore Léopold<sup>10</sup>, traite les questions des travailleurs migrants en Afrique centrale : en prenant le cas de la République du Cameroun, qui présentent le déplacement des

---

<sup>8</sup> L., Kaptué, *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1986.

<sup>9</sup> A. Bidet, et al., *Sociologie du travail*, Paris, Montchrestien, 2000.

<sup>10</sup> I. L., Miendjiem, *Etude sur les questions des travailleurs migrants en Afrique centrale, étude de cas : République du Cameroun*, Yaoundé, Bureau de l'Organisation Internationale du Travailleur pour l'Afrique Centrale, 2004.

travailleurs qui amènent avec eux leurs enfants et le déplacement même des enfants par le phénomène qu'on nomme "trafic des enfants".

Un manuel à l'usage des étudiants analyse divers thèmes sur le travail des enfants. Il s'agit des pires formes du travail des enfants, des causes, de la relation entre l'éducation et le travail des enfants, du travail des filles ou encore des enfants de la rue et enfin des actions menées pour lutter contre les enfants de la rue ; ou le travail des enfants. Seulement, cette étude générale sur le travail des enfants est à l'échelle mondiale.

Guide pour lutter contre les enfants de la rue chez les peuples indigènes et tribaux, le BIT<sup>11</sup> apportent un plus parce qu'il met l'accent sur les spécificités propres au travail des enfants vécu par les peuples indigènes et tribaux.

Tchegho<sup>12</sup>, montre tout au long de son texte que le respect mutuel des droits et devoirs des uns vis-à-vis des autres limiteraient les abus et les défaillances subis par les enfants. Pour cet auteur, la protection des droits de l'enfant dans la société camerounaise doit relever d'un idéal. Il s'agit pour nous de confirmer ou d'infirmer son point de vue à travers une étude appropriée.

Quant à Dewerp<sup>13</sup>, il développe l'idée selon laquelle le milieu urbain est le principal lieu d'attraction et de production de la main d'œuvre infantile. Cette pensée est soutenue par l'importance de la ville en tant que principale lieu de décision économique ou convergence de la quasi-totalité des produits nationaux.

M. Morelle<sup>14</sup>, présente les textes permettant de justifier la présence des enfants dans la rue à partir de la ville. Pour lui, il est nécessaire de situer le gain des enfants au sein de la population, éclairer les enfants de la rue. Ce travail nous a aidé à comprendre les conditions et évolutions des enfants de la rue ; cependant, nous allons nous focaliser dans la ville de Yaoundé, où bon nombre de ces derniers viennent des horizons divers.

Des articles et revues ont aussi contribué à l'élaboration de notre étude. Il s'agit notamment de l'article de Claude Meillassoux<sup>15</sup> ; l'auteur mène une réflexion sur les causes, les manifestations et les conséquences de l'enfant dans la rue en tant que facteur de

---

<sup>11</sup> OIT/BIT, *Le travail des enfants*, Turin centre de Turin, 2004.

<sup>12</sup> J. M., Tchegho, *Enfants, parents et communauté : des droits inaliénables pour des devoirs incontournables*, Yaoundé, Edition Démos, 2003.

<sup>13</sup> A. Dewerp, *Histoire du travail*, Paris, PUF, 2001.

<sup>14</sup> M. Morelle, *La Rue des enfants. Les enfants des rues*, Paris, L'Harmattan, 1982.

<sup>15</sup> C. Meillassoux, "Précis d'exploitation des enfants" in *L'Afrique (centrale) des droits de l'homme*, Paris, Karthala, 2001, pp.153-170.

production. Il traite du travail des enfants, dans la conscience publique et du problème du travail des enfants. Seulement, il n'apporte pas de précision, encore moins à ce qui doit être considéré comme un travail auquel il ne voudrait pas soumettre un enfant. Ce comportement est encore renforcé par le fait que dans leur immense majorité, les situations les plus scandaleuses d'exploitation du travail des enfants se situent dans les régions n'appartenant pas aux pays les riches et les plus industrialisés.

Kucera et Roncolato Léanne<sup>16</sup>, s'accordent sur le rôle du secteur informel dans le travail des enfants. Cela implique que des travailleurs de l'économie informelle ne sont pas pauvres et que des travailleurs de l'économie formelle sont et partant, que certains emplois informels procurent un revenu supérieur aux emplois de l'économie formelle. Une grande partie des données existantes sur le travail informel provient de l'Amérique latine, la nature contingente de l'emploi informel volontaire crée des sérieuses difficultés d'ordre conceptuelles, mais aussi en ce qui concerne les méthodes de mesure. Les travailleurs moins instruits ont moins de chance de trouver un emploi dans l'économie formelle.

Temgoua<sup>17</sup>, dans "Le travail des vacances des enfants bamiléké de l'Ouest-Cameroun", traite aussi bien des types de travaux auxquels sont engagés les enfants que des conditions qui accompagnent l'exécution de ces travaux. Il fait aussi état de leurs misérables situations d'enfants exploitées par le travail.

"Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960, mutations économiques et sociales". En effet, l'auteur de cette thèse, Albert François Dikoumé<sup>18</sup>, entreprit une étude détaillée de toutes les infrastructures construites ou réfectionnées par les colons français au Cameroun.

"Travail des enfants de 5 à 14 ans et rendement scolaire au Cameroun", tel est le titre du mémoire soutenu par Fouedjio Franky<sup>19</sup>. Il analyse les résultats de l'emploi des enfants sur le secteur éducatif camerounais. Dans les zones urbaines, les enfants travailleurs œuvrent dans le secteur du commerce et la transformation principalement. Le rapport mondial sur la situation des enfants de l'UNICEF de 2012 est consacré entièrement à la question des enfants dans les

---

<sup>16</sup> D. Kucera et L. Roncolato, "L'emploi informel deux questions de politiques controversées", *Revue internationale du travail*, Volume 147, N°4, Décembre 2008, pp.347-377.

<sup>17</sup> A. P., Temgoua, "Le travail des vacances des enfants bamiléké de l'ouest", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996.

<sup>18</sup> A. F., Dikoumé, "Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960 : mutations économiques et sociales", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

<sup>19</sup> F. Fouedjio, "Travail des enfants de 5 à 17 ans et rendement scolaire au Cameroun", Mémoire d'ingénieur d'application de la statistique, Institut Sous-régionale de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) au Cameroun, 2007.

zones urbaines. Les enfants des zones urbaines sont également réputés être travailleurs des rues. Selon l'UNICEF, ces expériences sont loin d'être négatives, puisque ces enfants sont alors des agents actifs et non des victimes passives. Cette assertion s'appuie sur deux principaux droits de l'enfant que constituent son droit d'accès à la santé et son droit à l'éducation.

Pour Pirot<sup>20</sup>, la problématique des enfants des rues concerne aussi celle de la lutte contre la pauvreté d'où il donne aux familles la possibilité d'accroître leurs ressources. Mais Pirot ne cite pas quelles sont ces possibilités. Pirot, nous aide à comprendre le phénomène des enfants de la rue. Pour lui, il faut rendre à l'enfant un cadre de vie en créant une unité de taille restreint de type familial où l'enfant de la rue qui ne peut pas retourner en famille aura une possibilité individuelle et collective sur sa propre vie.

Kaboré,<sup>21</sup> rejoint donc Bernard Pirot dans ses analyses et ses propositions de réinsertion des enfants de la rue à travers son étude. Cette dernière nous a permis de faire une analyse institutionnelle de l'association camerounaise : "les amis des drogués".

Le travail de Dellape, nous a permis de nous imprégner davantage des phénomènes "d'enfants de la rue" et sur leur prise en charge.

M. Capul<sup>22</sup>, décrit et fait l'analyse des pratiques rééducatives à partir de l'expérience de terrain. Il apporte une connaissance de base sur le fonctionnement et les enjeux de différents groupes éducatifs et met en relief les fonctions de l'internat, la psychopathologie de l'enfant en difficulté, les avantages et les inconvénients de la vie en groupe. L'auteur nous a permis à travers son ouvrage de comprendre que l'essentiel du travail éducatif en internat repose sur la qualité du cadre institutionnel et ensuite de l'ouverture du centre sur l'environnement, notamment la famille.

S. Tessier<sup>23</sup> dans son ouvrage collectif, tout en faisant un briefing sur la question du cadre juridique, relatif à la protection de l'enfance, il retrouve les déterminants du phénomène, met en exergue le débat existant sur la pertinence de la question du travail des enfants. Tout analysant les rapports école-travail, le passage de l'enfant familial, à l'enfant public..., il énonce les possibilités de réinsertion de ces enfants.

---

<sup>20</sup> B. Pirot, *Enfants des rues d'Afrique centrale*. Douala et Kinshasa. De l'analyse à l'action, Paris, Karthala, 2004.

<sup>21</sup> L. S., Kaboré, "Réinsertion sociale à partir du centre de rééducation de l'INEPRO et ATD quart monde", Mémoire de fin de cycle, ENAM, Burkina Faso, 1995.

<sup>22</sup> M. Capul, *Les groupes rééducatifs*, Toulouse, Paris, Editions Privat, 1993.

<sup>23</sup> S. Tessier, *Langage et culture d'enfants des rues d'Afrique*, Karthala, Paris, 1995, p.12.

De cette revue de littérature, il convient de poser une problématique afin de trouver les éléments de réponse à notre sujet.

## **7. PROBLÉMATIQUE**

De nos jours, l'abondante littérature existante autour des phénomènes des enfants de la rue est dominée par des récits de vie racontant à la fois, les différentes causes qui poussent ces derniers dans la rue. Leurs conditions de vie dans cet espace urbain et leurs actions sociales permettent de les faire sortir de ces "cercles vicieux" afin de restructurer leur vie à travers les essais d'analyse et quand les causes de leur disposition dans la ville de Yaoundé sont multiples et variées.

En outre, nous avons adopté une approche criminologique du phénomène des enfants de la rue en considérant ce dernier comme un délinquant. Ce qui signifie, celui qui commet un délit. Cette approche reste très partielle. En effet, sont délinquants, ceux qui se sont faits prendre par les institutions répressives. Le concept délit prononcé ici, selon le droit moderne, ne correspond en rien aux réalités que vivent les enfants de la rue dans les grandes villes d'Afrique. Dès lors, la question qui nous incombe est celle de savoir : quel est le rôle joué par l'ONU, le Cameroun et la société civile dans la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé de 1989 à 2021 ?

## **8. QUESTIONS DE RECHERCHE**

A la suite de cette problématique, il est question de poser un certain nombre d'interrogations qui vont orienter notre recherche. Parlons à cet effet de la question de recherche principale et des questions secondaires.

### **8.1. Question principale**

Etant donné que l'ONU, l'État camerounais et la société civile ont une obligation morale et éthique de protéger les enfants de la rue pour maintenir la paix et la sécurité, quelles sont les actions menées par ces acteurs pour prendre en charge les enfants de la rue à Yaoundé de 1989 à 2021 ?

### **8.2. Questions secondaires**

De cette problématique, découlent les questions secondaires suivantes :

- Comment se présente le phénomène des enfants de la rue à Yaoundé ?

- Quels sont les fondements et les acteurs de la prise en charge de ces enfants à Yaoundé ?
- Quelles sont les actions menées par ces acteurs dans la prise en charge de ces enfants ?
- Quels sont les enjeux et perspectives de ces actions en faveur des enfants de la rue à Yaoundé ?

## **9. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Ce sujet propose ainsi de présenter de manière précise des catégories “d’enfants de la rue” à Yaoundé. Plusieurs sources ont été utilisées dans le cadre de ce travail : écrites, orales, iconographiques, etc. En ce qui concerne les sources écrites, nous avons consulté des ouvrages, des thèses, des mémoires et des articles, etc. L’ensemble de ces sources a été exploité dans des bibliothèques de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), au Cercle d’Histoire, Philo-Psycho-Anthropologie (CPPSA), aux Archives Nationales et également celles des particuliers. En effet, nous avons aussi utilisé les sources orales, qui ont été collectées grâce à un questionnaire, à travers lequel nous avons réalisés des interviews directes ou indirectes. La moyenne générale de ces acteurs est de quatorze (14) informateurs, ayant un écart d’âge de cinq (05) ans au maximum. Ensuite, nous avons rassemblé ces sources en les classant par centre d’intérêts afin de les analyser et critiquer. Pour y parvenir, nous avons utilisé une méthode chronologique et thématique afin d’avoir plus de visibilité et de lisibilité sur le phénomène des “enfants de la rue”.

En effet, ne pas s’interroger sur cette notion revient à essentialiser la vie d’enfants qui vivaient de jour comme de nuit dans la rue. C’est faire d’eux quasi naturellement “les enfants de la rue”, sans même en souligner toutes les implications sociales et politiques. Or, il existe bel et bien un processus de catégorisation. En définitive, il devient nécessaire d’analyser les liens qui unissent les enfants à un espace donné, au point que l’on puisse parler de production de la rue. Cela implique de souligner des rôles de divers acteurs (habitants, médias, ONG et autorités). Cette recherche a été conduite entre mai et juillet 1999 dans la ville de Yaoundé. Elle s’est faite avec des outils des collectes quantitatives et qualitatives

L’enquête de terrain avait pour but de compléter les données de l’étude qualitative. Les données sont collectées à l’aide d’un questionnaire standardisé et pré-codé. Pour favoriser les réponses aux questions intimes, nous utilisons un questionnaire anonyme. Celui-ci comporte des sections relatives aux objectifs spécifiques de l’étude. La forme définitive du questionnaire est obtenue auprès d’un nombre réduit d’enfants (n=14) de Yaoundé. Cette

enquête pilote permet de tester la compréhension, la cohérence et l'acceptabilité du questionnaire par le groupe cible de l'enquête.

Des interviews individuelles ont été réalisées en 14 jours. Les réponses fournies par chaque enquête sont recueillies et inscrites par l'enquêteur sur le questionnaire individuel. La langue d'interview est à la fois le français et l'anglais combiné au jargon des enfants de la rue, notamment le pidgin "Camfranglais", que l'enquêteur prend soins d'apprendre lors du premier contact avec ceux-ci. Un rapporteur prend des notes à chaque séance et les discussions sont enregistrées à l'aide d'un magnétophone.

Après l'analyse de Focus Group Discussion (FDG), les informations sont transcrites en vue de compléter les notes prises par le rapporteur. L'analyse du contenu est utilisée comme technique d'analyse des données.

Ici, nous constatons que la massification des phénomènes d'enfants et de jeunes en difficultés, la pauvreté des ménages et le mode de vie urbain ont affaibli considérablement les solidarités traditionnelles de manière à accroître le nombre des personnes mises en difficulté. Les jeunes marginaux urbains en Afrique sont assez documentés, qu'ils soient enfants ou jeunes de place et la rue, ou dans la rue, ou encore en rupture familiale momentanée. Ces enfants et jeunes, en danger moral ou délinquant, envahissent les rues de la capitale et en deviennent des acteurs non négligeables<sup>24</sup>. L'exploitation des données se fera suivant les étapes ci-après : il s'agit de contrôler l'exhaustivité de l'échantillon et de contrôler la cohérence des données recueillies par l'enquêteur. La saisie des données a été effectuée par deux agents de secrétariat au moyen des logiciels épi-info et Microsoft office Word.

La tabulation est faite dans le but de fournir des tableaux nécessaires à l'élaboration du rapport. Elle se fait à l'aide du logiciel Microsoft office Excel.

Les données primaires sont collectées à travers des entretiens de groupe dirigés (FGD) auprès des enfants de la rue. Pour la circonstance, des groupes de 6 à 8 personnes de plus de 18 ans sont formés et chaque groupe est constitué des enfants appartenant au même secteur<sup>25</sup>.

Les FGD sont animés par des jeunes talibé<sup>26</sup>, abandonnés et autres mendiants, travailleurs s'y ajouterons pour former un groupe très hétérogène<sup>27</sup>. Ces figures d'enfants sont relativement bien connues, ils cumulent des situations d'exclusion. Les enfants et les jeunes

<sup>24</sup> P. Bourdieu, *Les enfants de la rue*, Hallock, 2007, p.73.

<sup>25</sup> Monique Bertrand, "Gouvernance de services essentiels à Bamako, Mali", Contribution au chapitre 4, 2007, p.73.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>27</sup> Le district de Bamako comptait en 1976, 41900 habitants, en 1987, il avait 658.000 habitants, etc...

accueillies dans les institutions de déplacement se recrutent parmi ces groupes très vulnérables. Cependant, très peu de travaux de recherche ont portés de manière spécifique sur le devenir social des jeunes placés ou non dans les établissements caractéristiques et leurs facteurs qui président à leur placement très peu connus<sup>28</sup>.

## **10. DIFFICULTES RENCONTRÉES**

Les difficultés ont été de plusieurs ordres. D'abord la peur et l'esprit fermé des enfants à notre égard, la non disponibilité des responsables des centres d'accueil et le manque de documents sur les expériences tentées, ici et là sur les enfants de la rue au Cameroun, particulièrement à Yaoundé. On note également des problèmes financiers et d'éloignement de notre famille. Nous avons le manque d'informations sur le terrain. Il faut noter les demandes incessantes d'argent, ce qui ne nous a empêchés d'offrir la nourriture le soir après le travail. S'il nous est arrivé d'aider un enfant, c'est à dire à payer sa nourriture, son taxi, se fut toujours de manière occasionnelle, et après l'entretien. Ceci pour ne pas donner à leur entretien un caractère mercantile, ce qui, à notre avis, aurait pu entacher la sincérité et la spontanéité de leurs paroles. Au départ, l'entrée en relation avec les enfants nous est apparue difficile, mais avec le temps et notre implication dans leurs activités, fréquentation des lieux où ils s'assemblent, il s'est instauré un climat de confiance qui a facilité le dialogue.

## **11. PLAN DE TRAVAIL**

Dans le but de présenter le fruit de notre investigation, nous avons dressé notre travail en quatre chapitres :

Le chapitre 1, intitulé "L'évolution du phénomène des enfants de la rue à Yaoundé", présente les relations entre l'ONU et le Cameroun ; ensuite, les causes des enfants dans la rue et enfin, les activités et les conditions de vie des enfants de la rue à Yaoundé.

Le chapitre 2 quant à lui, a pour titre "Fondement et cadre de la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé", montre les instruments juridiques internationaux et nationaux dans la même lancée des acteurs internationaux et étatiques, et enfin, les ONG et les maisons d'accueil.

---

<sup>28</sup> UNICEF, *Pauvreté des enfants et inégalité au Mali. Unissons-nous pour enfants au centre de développement (...)*.

Le chapitre 3 : “Les actions en faveur des enfants de la rue à Yaoundé”, présente d’abord les actions du système des Nations Unies (UNICEF, UNESCO). Ensuite, les actions de l’État Camerounais (MINPROFF, MINSANTE, MINEBASS etc.), et enfin, les ONG et autres.

Le chapitre 4, intitulé “Bilan et perspectives”, analyse le bilan, les perspectives, et l’impact de l’action de l’UNICEF dans la prise en charge des enfants de la rue.

**CHAPITRE I : LE PHÉNOMÈNE DES ENFANTS  
DE LA RUE À YAOUNDE**

Le présent chapitre s'intéresse à la présence du phénomène des enfants de la rue à Yaoundé. Il présente d'une part les circonstances à la fois familiales, socio-économiques et politiques qui poussent les enfants dans les rues de Yaoundé recense d'autre part leurs activités de survie et précarité.

## **I. LES CAUSES DE L'ARRIVEE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE**

Plusieurs facteurs expliquent le passage de la vie familiale à la vie dans la rue chez les enfants. Ces facteurs sont liés généralement à la dislocation de l'unité familiale aux conditions socio-économiques de la famille dans laquelle a vécu l'enfant.

### **1. Les causes sociales de la conquête des rues par les enfants**

#### **a. La dislocation de l'unité familiale**

Les grandes tendances des causes qui envoient les enfants dans la rue sont multiples et variées. On note, en premier lieu, les conflits familiaux (24%). Cette notion contient plusieurs réalités que l'on ne pourrait mentionner, mais qui apparaissent dans les entretiens menés avec les enfants. Il s'agit de la polygamie, la séparation ou le divorce des parents, le remariage des parents, les conflits d'autorité et les difficultés financières et aussi aventures et vagabondages, refus des travaux champêtres.

#### **1.2. La polygamie**

La polygamie n'est plus ce qu'elle était dans les sociétés traditionnelles. Autre fois, elle était destinée à établir des relations avec des clans étrangers et à renforcer la puissance de l'homme. Epouser plusieurs femmes était un signe de richesse. C'était autant de bras pour les travaux de champ, la famille constituant une unité économique autonome.

Selon Ngoa, aujourd'hui, bon nombre de polygames habitent la ville et n'ont plus de terre à cultiver. La majorité d'entre eux se trouvent derrière un bureau, acculés à assurer seul la nourriture, le logement, l'habillement de leurs femmes et de leurs enfants. Mais un seul salaire s'avère insuffisant pour tous. Il n'est pas facile à tous ces polygames d'avoir le même amour pour tous leurs enfants<sup>29</sup>.

Les épouses quant à elles sont soumises à un roulement de visites. Le rythme de ces visites est fixé par le mari. En dehors de ce temps de visite, la femme est seule avec ses

---

<sup>29</sup> Ngoa, "Le mariage chez les Ewondo, ...", p.39.

enfants. Elle doit faire des efforts pour attirer les bonnes grâces de son mari, non seulement pour elle, mais également pour recevoir l'argent nécessaire à l'éducation de leurs enfants. Si une femme se laisse aller, son mari la néglige et les enfants sont les premiers à en subir les conséquences. Aujourd'hui, les femmes sont devenues plus exigeantes. Le mari est obligé d'assurer le même traitement à toutes les femmes sous peine de susciter des conflits. Il arrive que ces conflits portent atteinte à l'éducation et à l'encadrement des enfants. Les enfants seront aimés si leur mère est aimée mais lorsque la mère est délaissée, elle passe beaucoup plus de temps à jalouser ses coépouses et à préparer des gris-gris pour attirer l'attention de son mari, entraînant ses enfants dans la précarité et dans l'errance.

### **1.3. La séparation et le divorce des parents**

Il y a plusieurs cas de séparations. D'abord, il y a la séparation de corps, lorsque le couple est en instance de divorce. Il y a ensuite le cas de deux personnes qui vivent en concubinage et qui décident à la suite d'un conflit, de se préparer. Les préparations que l'on observe dans les familles musulmanes sont assez typiques. Lorsque l'homme ne veut plus de sa femme, il lui écrit une lettre de renvoie. Il n'y a pas de procédure de divorce au sens moderne du terme. Cette solution s'explique par le fait que le mariage se contracte selon le droit musulman. Lorsque l'homme refuse de répudier sa femme, il ne demande l'avis de personne. La femme, de son côté, peut partir sans demander l'avis de son mari, surtout quand elle s'est mariée jeune et qu'elle se rend compte qu'elle ne peut pas assumer les responsabilités du mariage : le mari, les enfants, et en plus, un homme plus âgé qu'elle. Nous avons rencontré beaucoup d'enfants issus des familles de ce type. Le père s'est remarié et la deuxième femme n'aime pas les enfants de la première ; ces derniers se sentent maltraités et finissent par rejoindre la rue<sup>30</sup>.

Il faut noter que la séparation se fait dans la culture générale sans une prise en compte de la loi moderne ou non. C'est une situation difficile pour les enfants. Ces derniers, lorsqu'ils sont petits, n'ont qu'un seul univers : la famille. Or, si leurs parents se déchirent et se séparent, cet univers s'écroule. La première conséquence d'un tel éclatement est d'ordre psychoaffectif. Tous les enfants ont besoin de leur mère et de leur père. Ils éprouvent tous le besoin d'aimer et d'être aimés. Très souvent, ils réclament plus d'affection que de sécurité matérielle. L'image de la réussite du foyer de leur parent et l'harmonie conjugale favorise l'épanouissement de leur personnalité et assure leur équilibre. Par contre, les enfants de la

---

<sup>30</sup> Ngoa, "Le mariage chez les Ewondo, ...", p.39.

discorde sont profondément perturbés. Les psychologues révèlent que la formation de leur surmoi est défectueuse par suite de son identification imparfaite aux figures parentales<sup>31</sup>.

Voici le témoignage anonyme d'un jeune de Yaoundé :

J'aimais mon papa et j'aimai ce qu'il faisait, son travail de professeur et moi, je voulais devenir professeur comme mon père. Ma mère est infirmière, elle s'occupait des gens. Tout allait bien à la maison. Après mes parents ont commencé à se disputer tous les jours ; à la maison, les choses ont changé. Mon père ne m'aidait plus à faire mes devoirs le soir. Ma mère, elle parlait tout le temps. Dès que mon père rentre le soir, elle commence à parler avec lui, et puis, ça tourne mal. Après, je ne savais plus que faire, je partais tous les soirs chez mon ami à côté de chez moi, on allait se balader ; et puis après, on est parti à Akwa et aujourd'hui, je suis en paix. La vie est dure ici mais je me sens plus bien ici qu'à la maison avec les disputes tous les jours.<sup>32</sup>

A l'analyse, nous voyons à travers ce témoignage que cet enfant qui aimait ses parents et voulait leur ressembler a vu son processus d'identification interrompu par les disputes de ses parents. Dans ce cas, l'enfant se retrouve dans un isolement mental. Il souffre de la dégradation de l'amour, de l'admiration qu'il éprouve pour ses parents. Il faut noter sur ce point que la majorité des enfants découvrent leur abandon et c'est là aussi que commence leur déséquilibre psychologique. Du coup, il devient possible d'expliquer que la conduite que peut avoir un enfant de la rue est la conséquence d'une défaillance des mécanismes de régulation sociale au sein de la famille. Cette défaillance entraîne des échecs sur le plan mental.

#### **1.4. Le remariage des parents**

Le remariage des parents trouble les enfants autant que le divorce et la séparation. L'histoire de ce garçon présente bien les difficultés liées à ce phénomène.

J'étais avec mes parents et ma mère est morte. J'allais à l'école jusqu'au CM2 ; ma mère est morte et mon père a pris une autre femme. Avec cette femme ça ne va pas, ça ne va pas avec elle ; quand elle me dit d'aller faire quelque chose, si je ne fais pas vite, elle m'insulte et insulte aussi ma mère morte ; elle me dit qu'elle n'est pas là pour me nourrir. Si je ne fais pas ça tout de suite, elle ne me donne pas la nourriture. Mon père ne fait rien. Il est toujours avec elle. Cette femme m'insulte tous les jours avec ses enfants qui veulent que je devienne leur esclave et je refuse. Quand je demande l'argent de la scolarité à mon père, il me dit que je suis un bandit, il faut apprendre

---

<sup>31</sup> *Idem.*

<sup>32</sup> Témoignage anonyme, 16 ans à Yaoundé, 25/02/2022.

un métier et il ne donne rien pour apprendre ce métier. J'ai trouvé que la rue est beaucoup mieux<sup>33</sup>

Le remariage de la mère est encore plus difficile à vivre pour les enfants et surtout les garçons. "Quand mon père est parti, je suis resté avec ma mère et c'est moi qui commandais à la maison ; ma mère m'écoutait. Quand elle a pris un autre homme, elle ne me regardait plus et c'est lui qui prenait les décisions à la maison. Il ne voulait pas me voir et je suis parti dans la rue".<sup>34</sup>

### **1.5. Les conflits d'autorité**

Dans chaque famille, tout individu a un rôle à jouer et une place importante quel que soit sa nature ou son statut. A cet effet, le mariage se présente comme le fondement de l'institution familiale et détermine son organisation. Sa caractéristique propre est la cohabitation, qui est un facteur de stabilité. Elle vise le bien de chaque membre de par les fonctions qu'elle remplit. Aujourd'hui, certaines de ces fonctions tendent à disparaître de nos jours, elles gardent néanmoins toujours leur importance. C'est d'autant plus vrai qu'à travers elles, la famille constitue le cadre idoine de socialisation des enfants. Cette socialisation se fait par la diffusion des comportements par les adultes et leur reproduction par les enfants. Elle concerne aussi tout le processus d'éducation comme moyen de transmettre de manière plus ou moins formalisée, mais, surtout diffuse les valeurs familiales.

Dans cette perspective, le rôle primordial que joue la famille dans le processus de socialisation de l'enfant reste fondamental. Il est remarquable depuis un certain temps et pour des raisons diverses que l'autorité des adultes sur les enfants, surtout dans les familles urbaines, s'est considérablement affaiblie. Précisément parce que d'autres modèles intériorisés par les enfants les influencent considérablement. Cette situation prévaut de nos jours à cause de la complexité actuelle des types de familles. Elle résultante de l'éclatement de certains foyers. L'éclatement familial dont il est question ici est un concept global et ne saurait se limiter au seul aspect du divorce, des séparations et des remariages. Il concerne aussi les difficultés que ne peut connaître une famille et qui déstabilise l'autorité parentale<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Témoignage d'Abdou, 15 ans, originaire de Garoua (Nord-Cameroun), 17 juillet 2002, in "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>34</sup> Témoignage d'Abdou, 15 ans, originaire de Garoua (Nord-Cameroun), 17 juillet 2002, in "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>35</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

### 1.6. Les difficultés financières de la famille

Parmi les causes des conflits familiaux, on note aussi les difficultés financières concernant les frais de scolarité, le logement et les soins de santé. Tous ces frais pèsent sur le budget et sont disproportionnés par rapport au faible salaire. On se rend compte que les frais de scolarité, l'achat d'uniformes, de cahiers, de livres, de matériels annexes, les frais de transport, de nourriture alourdissent les charges. Ces dépenses se multiplient en fonction du nombre d'enfants et reviennent périodiquement. Les difficultés sont plus grandes encore lorsqu'il s'agit d'apprentissage professionnel. Les parents payent une somme d'argent à laquelle s'ajoutent divers présents d'usage comme le droit d'entrer. C'est pourquoi les enfants disent souvent que : "je suis dans la rue parce que mes parents ne pouvaient pas me payer la scolarité"<sup>36</sup>.

Il arrive aussi que le père de famille perde son emploi et se retrouve au chômage. Se voyant exclu, inutile, démuné, il se retranche, s'isole et s'est désormais à la charge de son unité domestique. De protecteur qu'il était, il devient assisté. Dans l'attente d'un nouveau travail, il est tenté par l'errance, l'oisiveté et l'alcool. C'est ce qu'exprime ce jeune de N'Gaoundéré :

Mon père est toujours dehors, il boit, il ne travaille pas et c'est ma mère qui fait tout pour nous donner la nourriture. Au début, il travaillait mais maintenant, il a perdu son travail et en fait rien pour trouver un autre travail. Quand il boit à la maison, il tape tout le monde même ma mère<sup>37</sup>.

Le père qui se retrouve dans cette situation perd rapidement les repères que lui imposait son activité salariée. L'unité familiale se dissout, il tente de se faire prendre en charge par sa femme, qui travaille sans relâche au marché pour nourrir les enfants. Il cherche de l'aide du côté de la grande famille mais, avec la conjoncture économique, la scolarité lignagère est elle-même en crise. Dans ce cas, la femme devient la seule référence pour les enfants. C'est elle seule qui peut redonner vie à l'unité familiale par son commerce au coin de la rue ou dans un marché. Face à la compétition dans ce domaine, elle est obligée de fréquenter des points de vente éloignés de son domicile. Cet éloignement alourdit les frais de transport et le temps passé loin du domicile conjugal. N'ayant aucun capital, les bénéfices réalisés servent aux dépenses de consommation quotidienne, on vit au jour le jour et les enfants se retrouvent seuls dans la maison. Progressivement s'installe une économie de subsistance qui affecte en

---

<sup>36</sup> Point de vue des enfants de la rue, le 20/07/2021 à Yaoundé.

<sup>37</sup> Témoignage Amadou, 14 ans, Originaire de Ngaoundéré (Adamaoua), le 02 août 2003 à Yaoundé, in "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

premier la consommation alimentaire : réduction de la quantité, de la qualité, du nombre de repas. Le manque de moyens financiers provoque le retrait des enfants de l'école. Les enfants en situation familiale se regroupent par âge et qui vivent les mêmes situations. Le processus est tel qu'ils ne peuvent pas se retrouver ailleurs que dans la rue, livré à eux-mêmes, à la recherche de solutions licites ou non<sup>38</sup>.

### **1.7. Aventure et vagabondage**

Beaucoup d'enfants disent qu'ils sont partis dans la rue pour rien, pour vagabonder, quittent le village avec ses travaux champêtres. Dans l'expression "pour rien" se cachent pour plusieurs raisons qu'ils ne veulent pas souvent dire la vérité, comme le vol, la fugue, le refus d'aller à l'école, la peur de la sorcellerie. Cette dernière installe au sein des familles, l'insécurité, la haine et la méfiance. On a peur de son voisin et son progrès ne peut que nous déranger et l'on ne fait rien pour le soutenir dans ses projets parce qu'on en a soi-même de semblables. Soulignons que dans les familles aujourd'hui, il y a une inaltérable passion de détruire. Les jeunes enfants sont les premières victimes de ce phénomène qu'il bloque leur capacité de création. C'est le moyen pour les aînés du village d'avoir toujours la mainmise sur la jeunesse, de contrôler ses mouvements. Les enfants, pour la plupart ne comprennent pas cette lutte d'influence et préfèrent partir de la maison, du village, pour se débrouiller et trouver la paix ailleurs. Cet ailleurs, réserve des surprises. Ils sont obligés de se débrouiller pour manger, s'habiller et dormir. La rue est ainsi la seule issue possible<sup>39</sup>.

### **1.8. Refus des travaux champêtres**

D'autres enfants partent de la maison pour fuir les travaux champêtres. Certains disent qu'ils travaillent plus pour leur père et qu'ils n'ont rien pour eux-mêmes. Les conflits commencent quand la jeunesse demande à son père de lui donner sa part de terre ou de troupeau de vache (grand-nord). Ces enfants oublient que dans la tradition africaine, pour avoir accès à la terre, il faut faire preuve de docilité vis-à-vis des aînés. Brûler les étapes est une attitude qui les décline et les condamne à l'errance. Cette situation résulte de l'introduction de l'école qui a entraîné la méconnaissance de la logique des systèmes de pensée villageoise, du manque ou du non maîtrise de l'éducation paysanne de base.<sup>40</sup>

---

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>40</sup> *Ibid.*

## 2. Conditions socio-économiques

Dès l'indépendance en 1960, le Cameroun avait connu la croissance de plus de 4% par an en moyenne, sans une remise en cause des équilibres financiers.<sup>41</sup> Le pays connaissait à l'époque une autosuffisance alimentaire, un enclavement des régions et un faible équipement. De 1977 à 1985, l'économie avait été dynamisée par la mise en valeur des ressources pétrolières. Le taux de croissance du PIB était de 13% en 1977 et 1981, de 8% entre 1982 et 1986. En 1980, le café et le cacao ne représentaient plus que 20% des exportations. L'expansion économique interne et la crédibilité extérieure ont permis à l'Etat de créer des emplois publics.

Après ces années de vaches grasses, l'économie du Cameroun n'a pas échappé aux troubles politiques mentionnés plus haut. Dès cet instant, les termes de l'échange se sont détériorés, les déficits financiers accumulés. La faiblesse du pouvoir politique n'a pas permis de prendre les grandes décisions, ce qui a rendu difficiles les relations avec les bailleurs de fonds.

Au moment de la dévaluation, la situation économique du Cameroun n'était pas brillante. On note une forte déflation, un déficit du solde budgétaire global atteignant 8% du PIB en 1993, une balance des paiements accusant un déséquilibre de 220 milliards de FCFA, des arriérées de paiement s'élevant à 15% du PNB, une dette intérieure estimée à près de 1000 milliards de FCFA et une dette extérieure supérieure au PIB. Entre 1986 et 1993, le taux d'échange avait chuté de 60% selon les calculs de la banque mondiale.<sup>42</sup>

Face à cette régression économique, la dégradation de la vie a été très rapide, notamment pour les ménages de salariés urbains : déscolarisation, dégradation des services de santé du secteur informel, perte de compétitivité des entreprises camerounaises et perte de la solidarité lignagère. On voit que le Cameroun a la veille de la dévaluation de FCFA - à la veille de la dévaluation du FCFA, était en régression. L'explication se trouve dans la faiblesse des motivations des agents économiques et la précarité des équilibres régionaux.<sup>43</sup>

La dévaluation a donc diminué le revenu disponible des ménages et la consommation publique. La demande s'est ralentie et elle a conduit à une chute des importations de biens de consommation. La hausse des prix en milieu rural n'a pas compensé la forte baisse en milieu

---

<sup>41</sup> J. Coussy, "Le conservatisme de la politique économique au Cameroun depuis l'indépendance : origines, rationalités et conséquences", in P. Geschiere et P. Konings, *L'Economie politique du Cameroun : Actes de la conférence de 1988*, cité par P. Hugon, "Sortir de la récession", *La Politique Africaine*, n°62, 1996, p. 36.

<sup>42</sup> Y. Hugon, "Sortir de la récession...", p.37.

<sup>43</sup> *Ibid*, p. 38.

urbain, même s'il y a eu une forte demande au niveau des produits locaux. Cette même dévaluation a suscité une réduction des inégalités entre le monde rural et le monde urbain d'une part et entre le secteur public et le secteur privé d'autre part. Le salaire moyen d'un fonctionnaire est devenu voisin de celui d'un salarié du secteur privé. Quant aux revenus du secteur informel, ils ont connu une augmentation et se sont rapprochés de ceux du secteur dit moderne. Les inégalités se sont atténuées à la faveur d'une paupérisation globale. L'informel a joué encore un rôle amortisseur, et les réseaux familiaux ville/campagne permettent l'accès aux vivres des villages. Le système de santé connaît de difficultés d'organisation, suite à une hausse des prix des médicaments et du matériel médical intervenue dans le cadre de la baisse des dépenses publiques<sup>44</sup>.

En ce qui concerne les réformes conduisant à l'équilibre, le Cameroun a formulé un certain nombre : les réformes fiscal-douanières, la suppression des régimes d'exception, transparence des bilans des entreprises publiques, la libéralisation du commerce et des prix, notamment en ce qui concerne les filières café et cacao, le recensement de la dette, l'amélioration de l'appareil statistique, l'introduction de la flexibilité sur le marché du travail, la réforme du code forestier, programme de privatisation et le code du travail pour contrôler la masse salariale et la performance des personnels. Parmi ces mesures, certaines ont déjà été mises en œuvre mais plusieurs difficultés apparaissent quant à la réalisation. C'est le cas des lenteurs dans la mise en œuvre, de la faible participation des acteurs (le travail est laissé aux technocrates) de la faible motivation des agents de l'administration liée aux retards des salaires au pessimisme face à l'avenir des pays et à l'administration peu fiable. Tout ceci constitue un passif difficile à gérer. La situation politique et économique du Cameroun connaît de réelles difficultés, mêmes s'il y a une petite relance<sup>45</sup>.

### **3. Les conflits liés aux crises sécuritaires**

La famille est la cellule de protection de base pour les enfants dans la société et dans presque tous les pays, elle constitue le meilleur cadre pour satisfaire les besoins liés au développement de l'enfant. Un enfant séparé<sup>46</sup> est de ce fait vulnérable à un certain nombre de

---

<sup>44</sup> P. Hugon, "Sortir de la récession...", p.42.

<sup>45</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>46</sup> Par "enfants séparés", on entend ceux qui sont séparés de leurs deux parents ou de leur dernier tuteur principal, légal ou coutumier mais pas nécessairement d'autres parents plus éloignés. Ceux-ci peuvent donc inclure les enfants accompagnés par d'autres membres adultes de leurs familles. Les "enfants non accompagnés". Egalement appelés mineurs non accompagnés, ils sont des enfants séparés de leurs deux parents et d'autres parents (parents ou bien enfants et qui ne sont pas pris en charge par un adulte ayant la responsabilité légale ou

risques, comme le recrutement dans les forces armées ou les groupes armés, le placement en institution, l'enlèvement, le trafic, l'exploitation et les abus sexuels pendant et après les urgences et a un besoin urgent d'assistance.

Pendant le déplacement des populations, pour échapper par exemple à une catastrophe ou changer de camp de personnes déplacées internes, les enfants peuvent facilement se retrouver volontairement ou involontairement séparés de leurs familles. L'ampleur du problème est souvent déterminée aussi bien par la nature de l'urgence que par les conditions de vie des communautés avant la crise. Les jeunes et les enfants qui portent des handicaps sont particulièrement vulnérables pour qu'ils ne puissent pas se déplacer aussi rapidement que tout un chacun. La séparation peut également être provoquée par le fait que les familles n'ont pas accès aux services nécessaires pour s'occuper de leurs enfants et croient que tels services seraient disponibles ailleurs, ou lorsque les infrastructures de prise en charge résidentielles des enfants sont mises sur pied et sont capables de fournir de meilleurs services que ceux auxquels la famille peut accéder. Ce genre de séparation peut souvent se passer de façon inaperçue dans les quelques semaines ou mois qui suivent l'avènement d'une crise humanitaire, et échappe à la vigilance du personnel d'urgence dont l'attention est absorbée par l'impact du choc initial.<sup>47</sup>

Pour certains enfants, la séparation d'avec leur famille d'origine peut être permanente suite à la mort des membres de leurs familles ou à des efforts de recherche (là où cela existe) non aboutis. Ces enfants risquent en particulier de finir par s'adonner au travail dangereux, tel que le travail de sexe ou l'association à un groupe armé, ou d'être exploités ou négligés dans des structures de prise en charge inappropriées telles que les institutions<sup>48</sup>.

## **II. LES ACTIVITES ET LES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE**

### **1. Identification des différents lieux des enfants de la rue**

Les enfants contribuent largement à la carte mentale de l'insécurité et du sentiment d'insécurité à Yaoundé, nous pouvons nous référer au travail d'où la majorité des territoires perçus comme les plus insécurisants recoupe les localisations des enfants. La carte de la

---

coutumière de le faire. On est "orphelins" lorsque le décès de ses deux parents est établi. Dans certains pays, un enfant qui a perdu un seul parent est considéré comme orphelin.

<sup>47</sup> [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org), Consulté le 06 mai 2022.

<sup>48</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

géographie du vol se calque nettement sur celle du sentiment d'insécurité. Les enfants citent la gare-voyageur et le quartier Mokolo (dont son grand marché) comme lieux de vol pour prédilection. La gare et le marché d'Etoudi sont également bien classés. Mais les représentations des enfants font apparaître une carte plus complète ou le font apparaître une ou le lieu de recèle s'ajoute aux espaces dangereux.

Outre le quartier de la Briqueterie, c'est sans aucun doute l'immeuble Shell entre l'Avenue Kennedy et le rond-point de la Poste Centrale qui dessine dans ce paysage d'une "autre ville". C'est le centre névralgique pour se trouver un téléphone portable "d'occasion" quelque fois à bas prix. Les enfants connaissent les quartiers où il est aisé de voler et de s'échapper en s'enfonçant dans les artères des sous-quartiers. Lorsqu'un secteur leur semble avoir acquis une trop mauvaise réputation et que les forces de l'ordre s'y déploient, ils se déplacent. De ce fait, nous pouvons identifier les différents secteurs des enfants de la rue dans la ville de Yaoundé<sup>49</sup>.

Bien que notre échantillon n'ait pas de valeur représentative, rares sont les "enfants" de plus de 20 ans à avoir passé moins de sept ans dans la rue. Au-delà de 16 ans, les enfants de la rue de Yaoundé bénéficient, sauf exception d'une expérience déjà solide. A Yaoundé, les enfants sont plus jeunes, paradoxalement presque aussi expérimentés que leurs homologues camerounais. Cela tient au phénomène des familles de rue. Les enfants accompagnés de leur père et mère ont perdu très tôt leur domicile ou ils ont vu naître leurs petits frères et sœurs dans la rue<sup>50</sup>.

L'âge nous aide à saisir les logiques de distribution spatiale. A Yaoundé, les secteurs se distinguent selon leur proportion de grands et de petits biens qu'ils soient tous présents en tous lieux, de grands mouvements s'individualisent. Les marchés sont principalement les domaines des petits. Abbia (et tout secteur où l'on garde ou lave les voitures et où l'on gagne donc davantage), est réservé aux grands<sup>51</sup>. Si la gare-voyageur est un secteur où les classes d'âge sont toutes assez-bien représentées, les lieux dits Calafatas et Campero accueillent un effectif élevé de grands. A Yaoundé, la répartition par âge est plus marquée au sein des groupes, même si le soir venu, ils se mêlent sur les trottoirs aux familles. Le groupe de Rivo à

---

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>51</sup> A Yaoundé se pose la question des adultes. Les enfants font souvent allusion au racket d'hommes "grands et musclés", qui vivent également dans la rue. Nous ne savons pas s'ils sont eux-mêmes d'anciens de la rue ayant vieilli "dehors", des chômeurs ayant perdu leur domicile ou encore des migrants ruraux, question qu'il serait intéressant d'approfondir en étudiant l'univers de la rue au-delà du phénomène des seuls enfants.

petite vitesse rassemble des enfants entre 12 et 15 ans, tandis que celui de Daniel à Behoririka accueille des enfants plus âgés (entre 16 et 19 ans).<sup>52</sup>

Il existe plusieurs liens des enfants de la rue, au même titre que ceux des marchés yaoundéens du Mfoundi, de Mvog-Mbi et de Mokolo (parfois du marché central). Il sera question du “portez-Madame” rémunéré entre 1000 f et 2000f environ selon le poids un paquet porté à la main ou sur la tête lorsqu’il pèse lourd et à Yaoundé de faire le “porter-porter”. Au pavillon d’Analakely, les enfants proposent aussi leurs services aux commerçants pour ranger leurs étals. Ils jettent les ordures et les eaux usées. A Yaoundé, ils aident les vendeurs à plier bagages, ils découpent du poisson au Mfoundi, nettoient du poulet à Mokolo ou trient des oignons à Anosibe. Une situation particulière au Cameroun précisément à Yaoundé puis consiste à fouiller les ordures à la recherche des boîtes de fer (Kapoaka), de morceaux d’aluminium, de charbon et d’os revendus à des brocanteurs (à la réunion de Kely par exemple, le petit bidonville détruit le 2 avril 2003), à l’exception de la poubelle de la boulangerie Calafatas qui nourrit les enfants du secteur alors que rien de semblable n’existe à Yaoundé. A la limite à la gare, quelques enfants ramassent des bouteilles d’eau minérales vides pour les vendre. La tradition de récupération est plus développée à Madagascar. Toute une tranche de la population vit de la fouille des bennes à ordures qui parsèment la capitale malgache<sup>53</sup>, chose encore difficile à imaginer à Yaoundé<sup>54</sup>.

Dans le fourmillement des marchés, les potentialités de travailler sont donc importantes. Au même titre, les enfants de la gare voyageur peuvent “faire la plonge” dans les diverses gargotes ou vendre des petites marchandises lorsque les voyageurs affluent dans les heures qui précèdent le départ du train.

## 2. Les activités des enfants de la rue de Yaoundé

Les potentialités en termes d’activités déterminent la localisation des enfants au sein de l’espace urbain. Ces espaces privilégiés d’activités ou pour le repos sont appelés “secteurs”

---

<sup>52</sup> M. Morelle, “La rue des enfants, les enfants des rues. L’exemple de Yaoundé (Cameroun) et d’Antananarivo (Madagascar), Thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, 2004, p. 9.

<sup>53</sup> Il existe tout un vocabulaire argotique sur le thème de la poubelle. Celle-ci est appelée bureau (birao) par les sans-abris. On se rend à la poubelle comme on se rend au bureau, en respectant certains horaires, souvent vers 17 heures ou 18 heures, quand les habitants des quartiers jettent leurs ordures. Un crochet de 30 cm de long utilisé pour fouiller les bernes, est appelé “stylo”, in L. Wing Kong, J. Tronchon, 1994 p.14. Ajoutons qu’il existe une classification des poubelles des quartiers résidentiels, notamment habités par les Karana où les Vazaha sont très recherchés.

<sup>54</sup> *Ibid.*

par les enfants eux-mêmes,<sup>55</sup> ce qui paraît traduire une certaine appropriation de l'espace au gré de laquelle se définissent des localisations précises sur les cartes de villes.

### 2.1. La répartition des enfants et de leurs activités par secteur spatial

Il existe plusieurs « secteurs » ou lieux de séjour habituel des enfants dans les diverses parties du centre-ville. Retenons ces quelques exemples qui rendent bien compte de la diversité de la situation malgré la brièveté des distances entre les endroits cités :

- Le Rond-point de la Poste centrale pour les enfants originaires du Nord-Cameroun qui font pitié aux passants et peuvent recevoir d'eux quelques pièces de monnaie. La nuit, tous se retrouvent au centre artisanal, où ils peuvent faire eux-mêmes leur cuisine à l'aide de vieilles boîtes, avec l'hygiène que l'on imagine. Ils ont en moyenne 12 ans, leur nombre varie entre 20 et 30, en fonction des menaces de la police.

**Photo N° 1 : Site d'implantation des enfants de la rue (Face hôtel Hilton)**



<sup>55</sup> Je conserve cette dénomination pour Madagascar où les enfants évoquaient leurs endroits, leurs lieux, leurs com. Le secteur implique une perte de neutralité de l'espace public sans conclure trop rapidement à l'existence d'une appropriation exclusive.

Source : Pierre-Remy Kangling, Septembre 2022.

- La deuxième zone d'attraction des enfants de la rue est devant l'hôtel Hilton. Une tribune prévue pour les défilés leur sert de place de repos. Ce groupe est essentiellement constitué d'enfants originaires des diverses provinces méridionales et occidentales du pays. Dans la journée, ils vont à la recherche de vieilles tôles et d'objets en aluminium, qu'ils revendent en kilogramme aux artisans. Certains offrent des services dans les marchés et dans les gares routières, en plus d'un gardiennage des voitures le soir, dans le cinéma Abbia, (...). Ils sont une quinzaine, la moyenne d'âge étant de 14 ans ; ils se droguent moins que les autres.

**Photo N° 2 : Site de débrouillardise des enfants de la rue (face Place du 20 mai)**



Source : Pierre-Remy Kangling, Septembre 2022.

- Un autre groupe, composé des jeunes venus de toutes les régions et de l'étranger est installé devant le cinéma Le Capitole. Ce sont des partisans du moindre effort : ils offrent des petits services, c'est vrai mais ils sont surtout et toujours prêts à "opérer" c'est-à-dire voler car, ils travaillent peu. Environ 25 jeunes, d'un âge moyen de 18 ans. C'est le groupe le moins nomade qu'on retrouve le jour et la nuit au même endroit. On trouve aussi autour de la gare des jeunes en provenance du Littoral (chef-lieu Douala) et de l'Adamaoua (chef-lieu Ngaoundéré), aux deux terminus de la voie ferrée, arrivés par train. Une fois à dans la ville de

Yaoundé, ils sont déboussolés, se perdent et reviennent autour de la gare. Les âges sont très divers et les effectifs non stables ; leur billet...<sup>56</sup>

**Photo N° 3 : Site de débrouillardise des enfants de la rue à la recherche de la ferraille (face Place du 20 mai)**



Source : Pierre-Remy Kangling, Septembre 2022.

**Photo N° 4 : Site de paquetage des enfants de la rue (Marché Central/Avenue Kennedy)**



Source : Pierre-Remy Kangling, Septembre 2022.

<sup>56</sup> Marguerat, "En faveur des enfants de la rue au Cameroun, Relation d'une visite", Novembre 1998, p.132.

D'autres lieux d'activités existent aussi à cet égard, les boîtes de nuit constituent des espaces attractifs pour mendier. Il est possible d'y travailler de nuit en complément ou non du jour. Elles représentent des sources de revenus importantes, certains y concentrent leurs activités. Devant les cinémas, les bars et les cabarets, les enfants gardent les voitures des clients et mendient parfois. Ces enfants peuvent aussi servir de rabatteurs aux prostituées.

Toutes ces activités se font au quotidien et au gré des opportunités, sans aucun investissement en amont, ni accumulation en aval. De prime à bord, il apparaît que les enfants semblent donc être privilégiés, au regard des conditions de vie dans les deux capitales. A Yaoundé, leur revenu varie entre 500 et 2000 FCFA par jour<sup>57</sup>. A Antananarivo, le gain moyen journalier des enfants atteint presque 5000 F mg/jr<sup>58</sup>. Il faut compter les écarts importants d'un enfant à l'autre, les plus grands étant plus expérimentés et plus habiles pour obtenir un petit travail ou commettre un vol. Il faut aussi considérer l'extrême irrégularité des revenus, les enfants pouvant rester sans rien gagner plusieurs jours durant. En outre, les enfants s'exposent parfois à la lassitude et la colère des habitants, aux contrôles des forces de l'ordre et à la violence de leurs pairs. En conséquence, rien ne les retient réellement même s'ils peuvent se créer une clientèle fidèle. Quand bien même ils occuperaient un poste fixe, cela ne dure jamais plus de quelques mois, ensuite ils abandonnent souvent par ennui et pour l'obtention d'une meilleure rémunération ailleurs ou par lassitude d'être souvent non payés et maltraités.

En définitive, toutes ces caractéristiques les rapprochent de la condition des travailleurs du "secteur informel"<sup>59</sup> si l'on ne tient pas compte du recours aux sources de revenus illicites et des prises de risques souvent élevées que certaines activités entraînent.

Les enfants de la rue sont d'abord perçus comme des délinquants d'ailleurs, le simple fait d'être en permanence dans la rue est déjà considéré comme un délit par les forces de l'ordre. Au Cameroun le décret du 30 octobre 1935, relatif à la protection de l'enfance indiquait déjà dans son article 2 que :

Les mineurs de moins de 18 ans, qu'ils aient quitté leurs parents, qu'ils aient été abandonnés par eux ou qu'ils soient orphelins, n'ayant d'autres part, ni de travail, ni de domicile ou tirant leurs ressources de la débauche ou des métiers prohibés, seront soit sur demande, soit d'office confiés préventivement à un établissement spécial, habilité à cet effet ou à l'assistance publique. Le placement pourra être fait soit par le Préfet de

<sup>57</sup> Aujourd'hui, un Euro équivaut à 657 FCFA.

<sup>58</sup> En 1994, à Madagascar, le franc malgache devient flottant, provoquant une dévaluation de 50% et une hausse vertigineuse de l'inflation. En 2003, la monnaie s'exprime en Ariary. L'Ariary équivaut à 5 f mg.

<sup>59</sup> L'intégration à l'économie formelle est et a été d'ailleurs largement discuté sans compter la définition même du "secteur informel" et de "l'économie informelle", voir à ce sujet B. Lautier (2004).

Police, soit par le Procureur de la République, soit par le Président du tribunal pour enfant<sup>60</sup>.

Ces activités présentent une certaine rentabilité. Une spécialisation des lieux de travail (et par conséquent souvent des lieux du sommeil), s'effectue selon le temps passé dans la rue (où l'âge, ce qui revient au même en général). L'âge influe sur le choix des activités même si rien n'est strict, ni figé<sup>61</sup>. Le vol n'est pas une activité négligeable. Daniel a déclaré gagner 25.000 Fcfa par jour sans pouvoir nous citer une source de revenu précise et il semblait effectivement ne manquer de rien.

Comme à Yaoundé, travailler dans les marchés est globalement "réservé" aux plus petits qui inspirent encore confiance aux ménagères. Leurs sourires, leurs yeux qui savent se faire implorants, encourage les clients à les prendre en pitié. Leurs attitudes oscillent entre compassion et inquiétude dans la capitale camerounaise. L'accès aux activités les plus rentables est plus verrouillé, tel garder ou laver les voitures. Au glacier, le groupe de gardiens de voitures semble constituer d'une importante proportion d'enfants âgés de 15 ans et plus. Ne se mêle pas à ce groupe qui veut. Cette organisation ne diffère en rien de celle de Yaoundé, où elle est peut-être plus prégnante encore. Abbia est très rentable et comme Amacam n'abrite que les âgés.<sup>62</sup>

A Campero et Calafatas, les enfants avouent plus facilement voler et se droguer. Les grands sont devenus des experts. Ils ont tendance à se regrouper entre eux, s'organiser, voler et partager le butin (quand ils acceptent de le faire et que l'un d'eux ne ramène pas tous les bénéfices vers Douala !). Or, le vol appelle souvent la consommation de drogues. Les enfants commencent par goûter et par la suite deviennent de manière récurrente, violente, tendus et agressifs. Les plus petits préfèrent alors les éviter et choisissent de dormir en des lieux moins dangereux (bien que quasi inexistant) comme les marchés. Cette démarche semble plus facile aux enfants<sup>63</sup>.

A l'analyse, si l'installation dans un secteur se fait parfois en fonction des activités potentielles, elle peut aussi découler du hasard. Au fil des jours et au gré des personnes

<sup>60</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>61</sup> Sur les catégories d'âges, voir Biaya, T., "Kinshasa : anomie, ambiance et violence", in G. Herault, P. Adesanmi (dir). *Jeune cellule de la rue et violence urbaine en Afrique* (Acte du Symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997), Paris, Karthala, pp.329-378.

<sup>62</sup> Cf. MINAS (2011), "Guide MINAS pour la sensibilisation et la mobilisation en faveur des enfants de la rue, célébration de la 21<sup>e</sup> édition de la journée de l'enfant Africain (JEA) au Cameroun, 16 juin 2011" et MINAS (2012), "Campagne nationale de sensibilisation sur la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants : les étapes de Bamenda et de Bafoussam, Rapport général".

<sup>63</sup> M. Merienne Sierra, "Violence et tendresse : les enfants de la rue à Bogota", Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 32-42.

rencontrées. En outre, le choix n'est pas toujours possible. Les enfants doivent parfois fuir un secteur où leur (mauvaise) réputation est déjà largement établie auprès des autorités et parfois d'autres enfants.

En plus, nous constatons que les garçons de la laverie ont tous une vingtaine d'année. Ils lavent les voitures avec rapidité et efficacité. L'activité est rentable, sans compter les compléments obtenus à l'occasion de quelques vols. [Par conséquent, l'accès en est convoité mais contrôlé]. C'est pourquoi les petits se contentent des eaux sales de la laverie.

## **2.2. Les stratégies d'action des enfants de la rue**

Le concept d'action a plusieurs sens. Issue du vocabulaire militaire il se retrouve aujourd'hui sous la plume des mathématiciens économistes et acteurs sociaux sans qu'on puisse comprendre de quoi il est question.

Selon Pierre Bourdieu, le concept de stratégie est produit du sens pratique, un pouvoir d'adaptation aux situations mouvantes, ce qui fait penser à la notion de bon joueur, qui est en quelque sorte le jeu fait par l'homme, fait à chaque instant ce qui est à faire, ce que demande et exige le jeu.<sup>64</sup> Cela suppose une invention permanente, indispensable pour s'adapter à des situations indéfiniment variées, jamais parfaitement identiques.<sup>65</sup>

Le concept de stratégie dans le cadre de vie des enfants de la rue consiste à faire concourir des moyens hétérogènes à des actions diverses à la sauvegarde de leur vie.

Croire à l'efficacité des stratégies de survie de l'enfant de la rue c'est reconnaître que ceux-ci sont des acteurs sociaux capables de s'inscrire dans un champ d'action et des relations interpersonnelles.

Les activités des enfants de la rue sont structurées en bandes. Ces dernières sont non seulement fortement hiérarchisées mais ont tendance à se territorialiser : d'où l'existence de guerres de frontières souvent violentes entre bandes rivales pour avoir une activité avec ses enfants, il est important de connaître la structure des gangs ainsi que leurs limites territoriales. Dans le cadre du lancement des activités du resto au cœur de Yaoundé, le contact dans la rue s'est effectué à travers les chefs de gangs, notamment les groupes situés à la Montée Anne Rouge et à l'avenue Kennedy au centre-ville de Yaoundé. Le porteur du projet parle de premier contact en ces termes : "j'ai rencontré un des mineurs au niveau de Montée Anne

<sup>64</sup> P. Bourdieu, *Réponse*, Seuil, Paris, 1992, p.97.

<sup>65</sup> *Idem.*, pp.206-207.

Rouge : je lui ai parlé du projet et des aspects positifs que cela pouvait avoir pour eux. Il a tout de suite parlé à ses pairs et le lendemain nous avons eu autres le lendemain pour planifier leur arrivée à la cité Verte. Il fallait seulement briser la glace de la peur et des préjugés pour rencontrer ces frères dans le quotidien de leurs vie”.<sup>66</sup>

L’activité principale du Resto du Cœur dans ses débuts reste la restauration. En effet, un plat de nourriture et une bouteille de boisson gazeuse ou d’eau sont offerts au quotidien à chaque enfant. Aux côtés de deux cuisiniers, plusieurs enfants de la rue participent eux-mêmes à la cuisson des repas en préparant le bois et les ingrédients. Ils participent également aux services du repas : “six jours par semaine, ces jeunes Camerounais aident à la préparation du repas quotidien qu’ils partageront avec d’autres personnes démunies. Aide à cuisiner un plat, débarrasser sont assiette ou discuter autour d’un repas : des gestes qu’ils avaient oubliés depuis qu’ils vivent dans la rue”<sup>102</sup> Ces enfants s’adonnent allégrement à ces tâches sans y être contraints car ces activités leur rappelle la vie familiale qu’ils ont perdu et qu’ils souhaitent retrouver : “ce sont des choses qu’on avait l’habitude de faire quand on était en famille.

Toutefois, aux dires du porteur du projet et de ses collaborateurs, l’activité de restauration est en réalité un appât ou un prétexte pour sortir les enfants de la rue et leurs proposer d’autres activités ou leurs ouvrir les portes pour une réinsertion socio-professionnelle : “la distribution des repas un prétexte pour donner la possibilité à ces jeunes de réfléchir sur leurs vie, sur leurs situations, de voir les formations qu’ils peuvent entreprendre pour essayer de se prendre en charge dans leur futur.”<sup>102</sup> De fait, au –delà de la restauration du projet du resto du cœur de Yaoundé offre d’autres activités parmi lesquelles l’écoute et l’accompagnement psychologique. Les premiers soins administrés aux personnes blessés ou malades, la sensibilisation et la formation en vue de la réinsertion socio-professionnelle.

En outre la plupart de ses enfants exercent des activités informelles telle que : laver la vaisselle ; blanchisseurs, servant dans les restaurants, propreté dans le resto. Tout ceci à un prix dérision. Encore plus, ils sont abusés par leur patron. Au finish, bon nombre se lancent dans le lavage de voitures et deviennent subitement des chauffeurs.

A l’analyse, de nos jours l’on constat que la majorité de ses enfants après une longue période d’exploitation “d’esclavage” s’auto emploient. Les uns deviennent des taximen, moto- taxi man, d’autre se lancent à prépare leurs propres beignets pour trouver leur stabilité sociale.

---

<sup>66</sup> Enquête de terrain mai 2022.

**Tableau 1 : Répartition des enfants selon leur activité de survie dans la rue**

Activités	Yaoundé	
	Effectif	%
Aide mécaniciens	0	0%
Aide ménagères	4	6%
Apprentis musicien	0	0%
Chargeurs	0	0%
Gardiens de voiture	8	13%
Laveurs de voiture	13	21%
Mendiants	3	5%
Plongeurs	5	8%
Porteurs	12	19%
Pousseurs	2	3%
Ramasseurs de boue	1	2%
Vendeurs de bananes	0	0%
Vendeurs de bouteilles	0	0%
Vendeurs de charbon	0	0%
Vendeurs de journaux	0	0%
Vendeurs de noix	0	0%
Vendeurs de pain	0	0%
Vendeurs d'eau	2	3%
Vendeurs de yaourts	0	0%
Vendeurs de sacs	0	0%
Vidangeurs	3	5%
Voleurs	9	15%
Plus de deux activités	0	0%
Ne font rien	0	0%
Total	62	100%

**Source :** Marie Thérèse, “Les enfants de la rue au Cameroun cas de la ville de Yaoundé”, novembre, 1999.

Ce qui frappe dans tout ce paysage de petit métier c'est qu'à Yaoundé, les enfants sont le plus souvent porteurs (19%), gardiens de voitures (13%), et voleurs (15%). Ceci s'explique par la présence de la gare de fer qui à modifier les activités et le peuplement. Il faut souligner de la présence de la gare marchandise où convergent les camions des différentes régions du Cameroun, du Tchad et de la Centrafrique. Elles attirent une grande et importante main d'œuvre pour charger et décharger des dizaines et des centaines de camions, le parking des camions est le lieu où se retrouve les trafiquants de drogues, ils attirent naturellement les enfants de la rue. La gare voyageuse, elle se remplit à l'arrivée et au départ du train, c'est le moyen pour les enfants de la rue de se procurer un peu d'argent pour subvenir à leurs besoins du moment. A Douala, 34% des enfants font le même métier, 19 pour cent à Yaoundé.

Les enfants sont donc la cible privilégiée du secteur informel. Il s'agit d'une force de travail bon marché et particulièrement adaptée à certaines activités illégales. L'enfant de la rue dont le niveau d'instruction demeure faible occupe des emplois non protégés par la législation du travail. Il ne peut prétendre à des postes qualifiés.

Les lieux d'activités des enfants de la rue à Yaoundé sont : Poste centrale, Marché du Mfoundi, Abbia, Campéro, Etoudi, Gare Voyageur. Ces différents lieux qui attirent les enfants montrent la grande diversité de leur activité. Cette réalité a amené à penser à une spécialisation des groupes en fonction des opportunités du moment. Il y a une sorte de tentative d'accaparer des espaces où les nouveaux venus n'ont pas droit de citer. On peut déjà penser à une amorce de structuration du milieu même si c'est encore de l'ordre de l'informel.

Ceux qui jouent le rôle de chef, un enfant de Maroua répond : "non il n'y a pas de chef, tout le monde fait à peu près ce qu'il veut mais il y a une personne du groupe qui veille sur nous".

Qu'est-ce qu'il fait pour vous ? : "Il nous protège il nous aide en cas de maladies il nous sépare les bagarres il nous donne à manger quand on a faim et qu'on n'a pas gagné grand-chose de la journée".<sup>67</sup>

En ce qui concerne les lieux de rassemblement, il faut noter que les enfants se déplacent dans toute la ville au grès de circonstance il suffit qu'une rafle de police les déloge d'un endroit pour qu'ils essaient partout de fuir les policiers et tenter la chance ailleurs. A Yaoundé, ils peuvent dormir dans plusieurs endroits en même temps "quand la police arrive, nous partons ailleurs, parfois nous oublions de prendre nos cartons. Parfois on va attaquer ceux qui dorment tranquillement. On prend leur carton par la force et parfois la bagarre se déclenche et la police vient nous séparer et nous tabasse bien".<sup>68</sup>

Leur très grande immobilité rend impossible toute tentative de dénombrement. Leurs lieux de travail sont la plupart du temps leur "Texas", certains enfants s'organisent pour dormir ensemble dans une chambre louée à plusieurs. D'autre part dorment où ils trouvent un endroit logique. (Vérandas maisons abandonnées vieille voiture, hangar, etc...) la tombée de la nuit semble être un cauchemar pour ces enfants surtout en saison de pluie. Ils n'ont pas d'emplacement définitif réservé. En outre ils s'exposent aux coups de vols de leurs compagnons qui attendent qu'ils s'endorment pour emporter leurs économies de la journée. C'est pourquoi les enfants de la rue comme on le verra plus tard ne peuvent pas épargner, ils

<sup>67</sup> Témoignage d'Ali, 12 ans, de Maroua, 2022.

<sup>68</sup> Témoignage d'Essono, 13 ans, à Yaoundé, 2022.

dépendent tous de la police. Un enfant disait : “Même si je gagne 5000, je préfère dépenser tout parce que si mes amis savent que j’ai de l’argent, ils ne vont pas me laisser tranquille ils vont m’attaquer jusqu’à me créer des histoires de manière à prendre tout mon argent”.<sup>69</sup>

Cette attitude est presque là même dans toutes les villes. Un enfant de Maroua disait : “quand j’ai l’argent, je préfère bien manger pour bien dormir parce que tu risques ta vie avec ça”.<sup>70</sup>

### 3. Les conditions de vie des enfants dans la rue

La rue est un espace où les enfants apprennent et échangent des techniques de débrouillardises, de savoir-faire professionnels. C’est un lieu de socialisation qui permet aux enfants de garantir la survie et d’assumer leurs conditions de “déclassés sociaux”. L’acquisition des savoirs dépend du nombre d’années passées dans la rue.

#### 3.1. Le temps passé dans la rue

**Tableau 2 : Répartition des enfants selon le temps passé dans la rue**

Durée dans la rue	Yaoundé	
	Effectifs	Pourcentage
Moins de 1 an	15	24%
1 an	06	10%
2 ans	08	10%
3 ans	10	16%
4 ans	06	10%
5 ans	07	11%
6 ans	01	2%
7 ans	04	6%
8 ans	03	5%
9 ans	04	6%
Plus de 10 ans	0	0%
Ne savent pas	0	0%
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>

**Source :** Marie Thérèse Mengue, *Les enfants de la rue au Cameroun cas des villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé*, Rapport de recherche, Novembre 1999.

<sup>69</sup> *Idem.*

<sup>70</sup> *Ibid.*

Ce tableau montre que 24% des enfants dans cette ville ont fait moins d'un an dans la rue. La grande majorité se situe entre 2 et 5 ans. Les 09% ne savent pas depuis combien de temps ils sont dans la rue. Ceci montre à quel point les conditions de vie dans la rue sont si dures que certains perdent même la notion de temps. Pour vivre dans la rue et y rester longtemps, cela nécessite une socialisation adéquate. La question qui se pose ici, est celle de savoir comment on devient enfant de la rue ?

### 3.2. Le processus de socialisation des enfants de la rue

Un enfant, parti de la maison familiale et qui ne connaît personne en ville entre discrètement en relation avec le monde de la rue, qui l'accueille sans transition. Le premier besoin est d'avoir de l'argent, un petit job et des amis plus précisément, un environnement social qui lui permet de survivre et de se sentir en sécurité. Pour y arriver, l'enfant erre dans les rues nuit et jour aux endroits où se rassemble plus de monde. Il est repéré par les aînés de la rue qui l'agressent en le dépouillant de tout. Puis, ils lui demandent de travailler pour eux, en contrepartie de la protection qu'il recherche. Pour être accepté dans un groupe, l'enfant nouvellement arrivé subit un certain nombre d'épreuves<sup>71</sup>.

Pour cela, il existe plusieurs étapes :

- **Initiation aux formes autonomes de communication** : il s'agit d'un nouveau langage où plusieurs des langues du Cameroun sont mélangées (Ewondo, Bamiléké, Pidgin, Bulu, Duala, Eton, Fufuldé, etc).

- **Travailler pour les membres du groupe** : le travail de l'enfant consiste ici à chercher la nourriture, par n'importe quel moyen, il ne reçoit pas d'argent, mais il doit travailler toute la journée pour répondre à cette exigence du groupe. Tout le monde se moque de lui, l'exploite et fait de lui un faible ; on le maintient dans cet état parce qu'il remplit certaines fonctions qu'un autre ne peut pas remplir. Parfois, on lui confie des tâches dont on sait qu'il ne peut pas réaliser mais pour le groupe, c'est aussi ménager le nouveau-né en lui confiant des tâches qu'il est capable d'assumer. Le fait d'apporter la nourriture n'est pas plus important, mais la manière dont il doit le faire. Non seulement il doit servir le chef du groupe, mais aussi il doit le faire dans des conditions difficiles. Le fait de ne pas donner de l'argent à

---

<sup>71</sup> Marie Thérèse Mengue, *Les enfants de la rue au Cameroun cas des villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé*, Rapport de recherche, Novembre 1999.

un nouveau-né pour acheter la nourriture s'inscrit dans un processus de socialisation où le jeune apprend et intériorise "la sous-culture" de la rue<sup>72</sup>.

Il y a là une relation d'interdépendance entre l'enfant nouvellement arrivé et le groupe qui l'accueille. Ce dernier fournit à son cadet des mécanismes d'émancipation. Ce processus d'émancipation commence lorsque l'enfant s'aperçoit qu'il peut lui aussi se rebeller, se défendre face aux attaques des uns et des autres. Il leur lance alors un défi. Ce défi consiste dans le refus des sollicitations du chef et à l'attaque volontaire des autres membres du groupe. Le but de ce comportement est de se faire respecter<sup>73</sup>.

- **Le baptême** : une fois admis dans le groupe, l'enfant se surnomme en accord avec son tempérament et les capacités dont il a fait montre. A partir de ce moment, le véritable nom de famille disparaît et l'enfant entre dans la jungle de la rue où il doit, tous les matins, aller chercher du travail et de quoi manger. S'il a moins de 10 ans, il choisit la mendicité et le vol. S'il a plus de 10 ans, il exerce des petits métiers tels que le lavage et le gardiennage des voitures, le port du sac au marché ou des bagages à la gare. Pour les plus de 15 ans, le vol est la principale source de revenus. Le soir, chacun amène de quoi partager avec les autres.

- **La prise d'autonomie** : au bout de certains temps, l'enfant qui connaît la rue, petit à petit, prend son autonomie par rapport au groupe. Il choisit son "Texas"<sup>74</sup> et mange quand il veut ; il choisit également ses amis. Sortant de la dépendance, il se met à son propre compte même s'il continue à fréquenter parallèlement le groupe, il dépense son argent comme il veut le donner à qui il veut sans contrainte sauf s'il se fait voler ou attaquer par les grands. Cette socialisation étant acquise, il va circuler dans la rue avec beaucoup plus de liberté et d'aisance hormis la crainte de la police<sup>75</sup>.

Ainsi, la socialisation dans la rue est un processus par lequel l'enfant apprend et intériorise les comportements et les attitudes propres à l'environnement de la rue. Il acquiert ainsi un *habitus* c'est-à-dire un "système socialement constitué des dispositions structurées et structurantes qui est appris par la pratique et constamment orienté vers les fonctions pratiques."<sup>76</sup>

---

<sup>72</sup> Marie Thérèse Mengue, *Les enfants de la rue au Cameroun cas des villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé*, Rapport de recherche, Novembre 1999.

<sup>73</sup> Ce défi ne consiste pas seulement dans l'emploi de la force mais aussi dans la forme, l'habileté dans laquelle un vol est commis.

<sup>74</sup> Un lieu pour dormir la nuit.

<sup>75</sup> Marie Thérèse Mengue, *Les ...* Novembre 1999.

<sup>76</sup> Pierre Bourdieu, p.97.

Il faut noter enfin que la socialisation des enfants de la rue au Cameroun n'est pas de l'ordre de la sous-culture délinquante. Il ne s'agit pas de bandes hiérarchisées fortement organisées, stables dans l'espace et dans le temps. Les enfants de la rue au Cameroun, dans cette ville enquêtée sont organisés en réseaux qui sont : une structure légère, ponctuelle, escamotable, permettant une avancée limitée sur un territoire peu balisé.<sup>77</sup> Ce réseau répond non seulement à un besoin d'appartenance à un groupe, mais aussi à des besoins liés à la sécurité matérielle. Des enfants quittent la rue pendant la période plus ou moins longue sans explications et sans motifs apparents. Cette absence ne pose pas de problème pour les autres membres du groupe sauf si cet enfant jouait un rôle important. L'organisation du réseau est adaptée à cette mobilité de ses membres. Il est plus correct de parler de "fréquentation" d'un réseau en fonction des besoins du moment que d'appartenance à un réseau.<sup>78</sup>

### 3.3. Les rapports avec les passants

Quand on observe les comportements des passants, on constate une certaine méfiance et même une hostilité à priori vis-à-vis des enfants de la rue. Cette attitude des passants est apparemment le reflet de l'image qu'ils ont des enfants de la rue qui sont identifiés comme agressifs et brutaux. De ce fait, en situation de survie, les enfants de la rue développent des sentiments violents. Ils ne se gênent pas pour jeter des pierres sur des gens qui les empêcheraient de voler un passant. Et, quand ils se bagarrent entre eux, ils utilisent des armes blanches. Ces attitudes cristallisent la méfiance et l'hostilité des parents.

Dans la trilogie (rue-enfant et passants) de la rue, les rapports sont ambivalents. Les enfants de la rue estiment que la rue, c'est leur domaine. Toute personne qui l'investit doit se soumettre à sa règle : le rapport de force, violence, viol et humiliations. Quand les enfants de la rue "filent" un passant pour soutirer de l'argent dans son sac il vaut mieux ne pas intervenir. Celui qui s'y hasarderait à le faire, serait pourchassé par ces enfants au risque de se faire lapider ou tailladé à coups de rasoirs. Les passants connaissant l'agressivité de ces enfants ne veulent pas qu'ils s'approchent de leur terrain d'activité. Pour éviter tous ces problèmes, les passants ont développé un reflet d'hostilité à priori envers les enfants de la rue. Ainsi, quand un enfant de la rue mendie le passant ne réagit pas à ses sollicitations. On ne lui accorde ni regard, ni écoute. Si l'enfant de la rue continue à le harceler, on l'insulte ou on

<sup>77</sup> G. Houchon, "Pratiques et réseaux : éloge de l'ambiguïté", in *Déviance et société*, 1990, V.14, n°2, p.213.

<sup>78</sup> Luc Ricardo, *Enfant de la rue, identité, sociabilité, drogues, librairie*, Droz, Genève-Paris, 1993, p.7.

l'écarte d'un revers de la main. Alors, certains enfants réagissent par l'insulte même quand le passant est passif.<sup>79</sup>

Ainsi, l'interaction entre les enfants de la rue et les passants est incertaine, les deux parties se sentent vulnérables et en insécurité. L'enfant est disposé à recevoir des coups à chacune de ses tentatives de survie, tandis que le passant doit rester concentré pour éviter de se faire voler son argent ou ses biens tout en évitant de se faire insulter. Dans cet univers de méfiance agressive, s'il arrive qu'une passante victime d'un forfait de la part d'un enfant de la rue attrape le fautif, il se fait justice et personne ne l'empêcher. Réciproquement, quand un enfant agresse une personne dans la rue, la plupart des passants restent indifférents selon la formule populaire *mubaache baishame* ou laissez-le en finir". Ainsi, dans ces interactions passants-enfants de la rue, la violence est quotidienne. A ce propos, nous rapportons un cas qui s'est passé devant l'hôtel X au centre-ville :

Monsieur W gare sa voiture dans laquelle il y avait carton d'argent, pendant que le monsieur monte dans sa chambre, un enfant de la rue déverrouille la portière, et s'introduit dans la voiture pour y soutirer quelques billets de franc congolais. Mais, il se fait surprendre par le propriétaire qui n'avait pas trainé. Le monsieur s'est saisi de l'enfant, est allé ouvrir le capot du coffre arrière d'où il a tiré tournevis pour crever l'œil de l'enfant. Ce dernier a crié, mais le monsieur est monté dans sa voiture et a démarré....

Cet acte de violence dépasse l'entendement et interpelle. La faute commise par l'enfant a été très sévèrement punie par le monsieur W et cette réaction violente à la violence de l'enfant ne peut être approuvée en aucune manière. Cependant, les passants ayant assisté à la scène ne sont pas intervenus malgré leur stupéfaction de ce qui venait d'arriver à l'enfant, laissant le monsieur monter dans sa voiture et s'enfuir. La passivité des passants est une des sources qui alimentent la violence qui sévit dans la société et qui, par sa banalisation s'affirme comme une norme sociale. Avant que le propriétaire du véhicule ne creve l'œil de l'enfant de la rue, certains passants avaient assisté impunément à l'infraction et à la tentative de vol. Mais, personne n'avait essayé d'arrêter l'enfant. Pourtant, si l'enfant avait réussi son forfait, monsieur W allait se plaindre de son triste sort. Face à une telle complicité entre les passants de la rue (la société) et les enfants de la rue, monsieur W n'a pas trouvé mieux que de se faire justice lui-même ! Les mauvais traitements qu'infligent les enfants de la rue aux passants sont à peine perceptibles. Les principales victimes sont les femmes et les filles. Sur les avenues Ndjamena et Tobora, les enfants de la rue obligent les filles qui passent à leur laisser de l'argent. Si elles n'en ont pas, elles sont menacées d'être lapidées. Parfois, elles se font ravir les coiffes. Ces incivilités brutales sont fréquentes et jalonnent le quotidien de notre société.

---

<sup>79</sup> "La violence quotidienne des enfants de la rue : Bourreaux et victimes" à Lubumbashi.

Par leur absence de réaction, les hommes qui assistent à ces scènes de violence ordinaire sur les filles semblent cautionner les pratiques violentes des enfants de la rue.

Ce constat laisse penser que les enfants de la rue et les passants sont tour à tour victimes et bourreaux et partagent le même mépris de la même personne humaine. L'enfant de la rue est insensible à la douleur que ressent le passant tandis que ce dernier est insensible aux souffrances de l'enfant de la rue qu'il considère comme un rebut de la société. Aurore d'Haeyer évoque ce mépris en ces termes : "un étudiant belge travaillant avec les enfants de la rue, s'est hasardé à leur offrir de partager son repas. La tenancière du restaurant a jeté la nourriture sur le sol et refusé catégoriquement que les enfants mangent assis sur une chaise. Pour la tenancière, on n'invite pas les déchets à sa table"<sup>80</sup>.

### **3.4. La violence dans la rue et ses effets sur les enfants**

La violence dans la rue ne se manifeste pas uniquement à travers les actes, mais également dans les paroles. Les enfants débitent constamment et sans retenue des paroles grossières à toute personne avec laquelle ils ont le moindre mal entendu. Même leurs conversations les plus amicales sont entrecoupées d'injures et de moquerie. Ils n'éprouvent aucun complexe devant quiconque et ont tendance à répondre sèchement et impoliment aux "étrangers" qui leur adressent la parole. Le scrupule est la dernière de leurs préoccupations. Leur expression orale qui traduit parfaitement leurs états d'esprit est constituée de beaucoup d'obscénités qu'ils débitent sans aucune retenue en présence de quiconque et dans un jargon particulier à partir duquel ils s'identifient. Il est fréquent de les entendre se lancer des injures comme : "le cul de ta mère"<sup>81</sup>. Au cours de l'enquête, nous avons constaté que les expressions caractérisant la violence (poignarder, blesser, couper, etc.) reviennent constamment dans leur langage dans les rues.

Ils éprouvent de la méfiance à l'égard des personnes extérieures à leur milieu ainsi, en présence d'étrangers, (personnes extérieures à leur milieu) ils se mettent sur leurs gardes et deviennent à la limite agressifs. Cependant, lorsque ces "étrangers" sont introduits par quelqu'un qu'ils connaissent assez bien, la plupart devient courtois non sans rester sur leurs gardes.<sup>82</sup>

---

<sup>80</sup> D'Haeyer, 2004, p.11.

<sup>81</sup> "Cul" pour eux s'entend comme l'organe sexuel féminin.

<sup>82</sup> Une branche du foyer de l'espérance qui accueille enfants de la rue ayant déjà fait la prison

Les “les mbokos” se montrent très intolérants face aux attaques extérieures et réagissent souvent en organisant des expéditions punitives aux cours desquelles ils détruisent et cassent tout ce qui est en rapport avec leurs adversaires. On entend par attaques extérieures celles venant des personnes qui ne sont pas enfant de la rue.

Tandis que les effets sur les enfants de la rue sont nombreux :

### **3.4.1. Cadre de vie et hygiène du corps**

Le cadre dans lequel l’enfant de la rue est mal propre. Ils passent leurs journées et leurs nuits au cœur des ordures et de la pollution. Ils font leurs besoins dans divers endroits comme les bosquets, les cours d’eau et vont dans les toilettes publiques quand ils ont de l’argent. Pour ce qui est de l’hygiène du corps, tous ne se baignent pas tous les jours et lorsqu’ils ont l’occasion de le faire, ils se rendent dans les cours d’eau et autres marécages. Ces points d’eau sont généralement très sales et constituent parfois des dépositoires d’ordures. Les plus jeunes se baignent dans la piscine à foyer de l’espérance<sup>83</sup> ou l’arche de Noé<sup>84</sup> lorsqu’ils s’y rendent pour les journées portes ouvertes. Avant les baignades la piscine est désinfectée, nettoyée pour éviter la propagation des maladies de la peau fréquentes chez ces enfants. Par ailleurs, ils se rasent régulièrement les cheveux entre eux ou se font raser par les responsables du foyer le jour où ils y vont.

Toutefois, ils exercent mutuellement un contrôle de propreté. Ainsi lorsqu’un enfant est très sale et passe plusieurs jours sans se laver, les autres le contraignent à le faire. En cas de refus, il peut être exclu du groupe. Ces mesures sont utilisées pour éviter le disséminement des poux de vêtements. La lessive et la toilette se font simultanément. Ainsi, c’est au moment de faire la toilette que les enfants lavent leurs vêtements et les sèchent sur les herbes. Après le bain, ils attendent que les vêtements soient au moins secs et dans certains cas, ils les portent même s’ils sont encore mouillés.<sup>85</sup>

### **3.4.2. L’importance de l’hygiène dans la vie des enfants de la rue**

Pour la toilette et plus encore pour la lessive, les enfants de la rue ont besoin du savon. Le savon en effet a une grande importance pour les enfants de la rue et figurent parmi leurs besoins prioritaires. C’est pour eux un bien précieux et chacun garde jalousement son morceau de savon ceux qui n’ont pas de l’argent pour s’acheter un morceau de savon, cotisent pour s’en procurer un et ensuite peuvent le diviser en petit morceau. Cet aspect ayant trait à la

<sup>83</sup> Institutions œuvrant en faveur des enfants de la rue.

<sup>84</sup> Une branche du foyer de l’espérance qui accueille enfants de la rue ayant déjà fait la prison.

<sup>85</sup> La rue : une école de la vie. Etude sur les enfants de la rue à Yaoundé, février 2000, p.34.

mise en commun à la mise en commun des moyens pour s'acheter un savon a été développé dans la vie portant à l'organisation de la rue.<sup>86</sup>

### **3.4.3. Les poux chez les enfants de la rue**

Les poux sont très répandus chez les enfants de la rue. Ces derniers distinguent deux types de poux : les poux des vêtements appelés "Mincalam" et les poux du corps ou "morpions". Pour combattre ces poux, ils se rasent et appliquent du jus de citron sur les parties infectées. L'environnement malsain qui constitue le cadre de vie de ces enfants les expose à des multiples maladies.

### **3.4.4. Maladie courante dans la rue et source de traitement.**

Les maladies dont les enfants de la rue se plaignent le plus souvent sont étroitement liés à leur condition de vie dans la rue. Les plus courantes sont : le paludisme lié à l'exposition aux moustiques, la pneumonie causée par le froid, la diarrhée et les maux de ventre liés à la qualité de l'alimentation, la gale et d'autres maladies de la peau, qui sont la conséquence d'une mauvaise hygiène corporelle et en fin le mal de tête et les MST liés à la consommation de la drogue et à la fréquentation des prostituées. Cependant, la tuberculose est aussi courante chez les enfants de la rue qui la contracte chez leurs pairs sortis de prison. Nous avons signalé que beaucoup d'enfants de la rue portent des blessures et des plaies. Ces plaies qui restent très souvent béantes pendant plusieurs jours en attendant les soins d'une main bienfaitrice les exposent aux infections et même au tétanos. Comment font ces enfants pour se soigner ?

En cas de maladie, les enfants de la rue reçoivent les soins de personnes de bonne volonté et des moniteurs ou agents de travail. Les enfants peuvent ainsi se soigner eux même à base de la pharmacopée locale et en achetant les médicaments de la rue. Quand surviennent les cas graves, ils se dirigent vers les foyers de l'espérance et occasionnellement vers la croix rouge où ils peuvent obtenir gratuitement des soins. Les traitements que ces institutions apportent aux enfants de la rue se limitent aux traitements des cas bénins tels que : les plaies et le paludisme. Toute fois lorsqu'il s'agit de maladies graves "la tuberculose par exemple" qui nécessite des soins intensifs, ils sont référés dans des centres spécialisés comme le Centre Jamot au cas échéant le foyer de l'espérance et la croix rouge qui prend en charge les frais de

---

<sup>86</sup> Avant le lancement de l'enquête, l'une des choses qui nous a été proposé de faire pour faciliter le contact avec les enfants était de leur distribuer des petits morceaux de savons, chaque enfant a reçu un morceau de savons d'environ 70g et en était très heureux

traitement. Il arrive aussi que d'autres personnes de bonne volonté leur viennent en aide en leur donnant de l'argent pour payer les soins.<sup>87</sup>

En dépit de l'assistance dont ils bénéficient auprès des institutions caritatives pour les soins, les enfants de la rue ont une forte propension à l'automédication. Cette pratique est courante pour certaines maladies spécifiques telles que les maladies sexuellement transmissibles. En effet, en cas de MST, la pratique usuelle consiste à prendre une capsule de tétracycline encore appelé "capso" avec un verre de bière "Guinness". Par ailleurs, ils ont au sujet des MST des croyances erronées dont celles selon laquelle on est immunisé contre les MST lorsqu'on utilise des potions pour se soigner.<sup>88</sup>

### 3.4.5. Les différentes formes de violence

Il existe plusieurs formes de violence à savoir les violences physique, sexuelle, mentale, de brutalité ou de sévices y compris sexuels, d'abandon ou de délaissement.

Au niveau de la violence physique, le code pénal présente les faits suivants : l'avortement (article 337), l'infanticide (article 340), l'esclavage et mise en page (article 342), le viol (article 340), l'outrage sur un mineur de seize à vingt et un an (article 346), la violence sur des enfants (article 350), l'enlèvement des mineurs (article 352), le mariage forcé (article 356), l'enlèvement avec fraude ou violence (article 353 et 354)<sup>89</sup>.

En ce qui concerne la violence sexuelle ou mentale et autres, voici les dispositions prévues par le code pénal : le proxénétisme (article 294), l'atteinte à la filiation (article 344), la corruption de la jeunesse (article 344), le danger moral (article 345), l'outrage à la pudeur d'une personne mineure de 16 ans (article 346), l'abus des faiblesses (article 349), l'accès dans les débits de boisson ou de consommation publique de boisson de foyers alcoolisés (article 348), l'abandon du foyer (article 357), l'exigence abusive de la dot (article 357)<sup>90</sup>.

Le constat général est que les enfants de la rue de Yaoundé comme dans d'autres grandes villes, vivent dans un contexte socio-économique et politique caractérisé par la pauvreté, l'absence de contrôle parental et l'insécurité. Répartis en secteurs plus ou moins marqués, ils mènent des activités plus ou moins illicites ou informelles et sont sans abris.

<sup>87</sup> M. Morelle, "La rue des enfants, les enfants des rues...", p.38.

<sup>88</sup> M. Morelle, "La rue des enfants, les enfants des rues...", p.38.

<sup>89</sup> Contribution du Cameroun à la réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants.

<sup>90</sup> Contribution du Cameroun à la réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants.

Aussi, la situation des enfants de la rue résulte la combinaison de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer leur vulnérabilité. Un faisceau des facteurs s'imbriquent et se conjuguent pour créer et entretenir une telle vulnérabilité. Au compte de ceux-ci, il y a les préjugés liés à leur lieu de résidence (vie en rue, quartier précaires et isolés), les activités illicites, la toxicodépendance, l'instabilité dans laquelle ils évoluent. Ces caractéristiques sont exacerbées par leur niveau d'éducation et de formation, la plupart des jeunes étant déscolarisés. La situation est aggravée par le chômage et le travail précaire. Ces jeunes rencontrent beaucoup de difficultés à définir un projet professionnel précis et réaliste. Face à cette situation, les enfants de la rue développent des initiatives qui visent à favoriser la formation et l'insertion économique. Ils ont besoin d'une protection et d'un accompagnement physique et affectif pour leur épanouissement. Ce besoin est fourni par les organismes de l'ONU, l'Etat camerounais et la société civile.

**CHAPITRE II : FONDEMENTS ET  
CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES  
ENFANTS DE LA RUE À YAOUNDÉ**

La prise en charge présuppose un encadrement par des lois et des acteurs. C'est pourquoi cette séquence porte d'une part sur les instruments juridiques et d'autre part sur les principaux acteurs qui prennent en charge les enfants de la rue à Yaoundé.

## **I. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE**

Le système des Nations-Unies à travers l'influence de certaines organisations internationales, particulièrement l'UNICEF (Ennew, 1995) et l'UNESCO<sup>91</sup>, les champs des sciences humaines et sociales, de la santé du bien-être, véhiculent de plus en plus des manières de penser qui prennent en compte les liens complexes entre l'individu et son environnement, c'est le modèle écologique. Les notions de pensées plurielles, d'interdisciplinarité et de partenariat sont introduites dans le fonctionnement tout au moins car, leur actualisation reste encore délicate surtout dans certains contextes institutionnels où le défi est de taille. La protection des droits de l'homme en général et celle de l'enfant en particulier sont encadrées au Cameroun par un arsenal juridique constitué par les protocoles, chartes et conventions internationales ratifiés, les lois et règlements nationaux. Ces instruments internationaux ratifiés par le Cameroun acquièrent une force supra-légale et nationale.

### **1. Les instruments juridiques internationaux ayant trait à la protection des enfants**

Les organisations internationales sont des agences spécialisées<sup>92</sup>, qui ne constituent qu'une partie du système international dont l'ONU représente théoriquement la superstructure administrative. C'est l'ONU en effet qui fournit les fondements théoriques ou idéologiques formels et normatifs, qui orientent l'action des organisations internationales. C'est à travers elle que l'enfant et par extension les jeunes se trouvent dotés d'un statut juridique et de droits, notamment en matière d'éducation et de protection sanitaire et sociale, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiés à ce jour par tous les Etats membres, sauf les Etats-Unis d'Amérique et la Somalie (Raab, 2002).

Les instruments juridiques qui encadrent la prise en charge des enfants au niveau international sont :

- La convention N° 138 de l'OIT, sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.

---

<sup>91</sup> UNESCO, 1995, "Les champs des sciences humaines et sociales".

<sup>92</sup> On se réfère à l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, la FAO et l'OIT, qui interviennent directement ou indirectement auprès des jeunes et enfants de la rue.

- La convention n°182 de l'OIT, sur l'élimination des pires formes de travail des enfants ;

- Le protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, instrument d'adhésion datant du 07 Janvier 2005 ;

- La convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;

- Le protocole additionnel à la convention des Nations-Unies, du 15 Novembre 2000, contre les criminalités transnationales organisées, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants, ratifié par le Cameroun par décret du 18 Novembre 2004.

Nous insistons d'abord sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant votée le 20 novembre 1989 et qui prescrit la protection de l'enfance à l'échelle internationale et ensuite sur la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CRADE). Notre propos est de montrer que les textes nationaux du Cameroun s'en inspirent et les reconnaissent.

En ce qui concerne le sens ou l'esprit de cette Convention, c'est une réaffirmation du fait que les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention particulière en raison de leur vulnérabilité. En outre, elle met en exergue la responsabilité fondamentale de chaque famille dans l'apport de soins particuliers aux enfants et à leur protection.

Pour la prise en charge des enfants de la rue, la convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant, comprend un certain nombre de recommandations, de principes regroupés en quatre grandes catégories d'actions : le suivi de l'enfant, son développement, sa protection et sa participation à son propre développement. Les enfants de la rue ont besoin d'une protection spéciale. Cette protection peut et doit être envisagée en termes d'éducation, de formation et d'accompagnement<sup>93</sup>.

La CRADE souligne aussi la nécessité d'une protection à la fois juridique et non juridique de l'enfant avant et après sa naissance, la nécessité du respect des valeurs culturelles de la communauté, ainsi que le positionnement et le rôle vital de la coopération internationale pour faire des droits de l'enfant une réalité.<sup>94</sup>

<sup>93</sup> Cf. Pascale Villeneuve, "il faut prévenir en amont", in *Rebondir*, n° 003, p.16.

<sup>94</sup> UNESCO, 1995, "Les champs des sciences..."

En s'appuyant sur la déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant, la déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte internationale relatif aux droits civils et politiques (articles 23 et 24), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 10) et sur les statuts et textes pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant, la CRADE met un accent particulier sur certains points clés de la vie des enfants, dont le respect au Cameroun suit lentement son cours, mais l'existence de plusieurs textes confirme l'intention des gouvernements d'assurer un encadrement juridique et institutionnel favorable aux enfants. Cette lenteur montre qu'en Afrique et au Cameroun en particulier le respect aux droits de l'enfant n'est pas encore ancré dans les mentalités quand on voit les services dont les enfants sont constamment victimes. Cela est vrai dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Parmi les domaines prioritaires s'inscrivant dans le champ de la protection des droits de l'enfant figurent le droit de la santé. Sur ce plan, la CRADE reconnaît à l'enfant le droit de jouir du meilleur état de santé possible. Au Cameroun, la loi n°96/66 du 18 Janvier 1996, portant révision de la constitution, précise dans son préambule que "toute personne a le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale".

Le Cameroun a ratifié la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), ainsi que la grande majorité des autres instruments internationaux et régionaux concernant la protection de l'enfant (la constitution indique que les traités et accords internationaux ont "une autorité supérieure à celle des lois" nationale). Le tableau ci-dessous résume les instruments internationaux et régionaux relatifs à la protection de l'enfant tels qu'ils ont été signés et/ou ratifiés par le Cameroun.

## **2. Les instruments juridiques nationaux ayant trait à la protection des enfants**

Dans ce sens, il faut signaler que la loi N°06 du 18 janvier 1996, portant révision de la constitution de 1972 en son préambule, proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables, sacrés. Elle affirme l'attachement de la République du Cameroun aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des Nations-Unies, la charte africaine

des droits de l'homme et des peuples et dans toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées<sup>95</sup>.

**Tableau 3 : Instruments internationaux et régionaux relatifs à la protection de l'enfant signés et, ou ratifiés au Cameroun.**

Convention	Signature	Ratifié / Accédé	Date
Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé*		√	1960
Convention de Tananarive sur l'entraide judiciaire et de la coopération en matière d'extradition*		√	1961
Convention n°105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé*		√	1962
Pacte international relatif aux droits civils et politiques		√	27/06/1984
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		√	27/06/1984
Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)		√	11/01/1990
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)		√	23/08/1994
Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CADBE)		√	05/09/1997
Protocole facultatif à la CDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie		√	05/10/2001
Protocole facultatif à la CDE, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés		√	05/10/2001
Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants		√	05/06/2002
Protocole additionnel à la convention de l'ONU sur la criminalité transnationale organisée, relatif à la prévention, suppression du trafic des personnes, spécialement des enfants et des femmes		√	2004*
Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, par mer et par air, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*		√	18/11/2004
Protocole additionnel à la CEDEF*		√	04/12/2004
Accord de coopération judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC*		√	25/12/2005
Accord d'extradition entre les Etats membres de la CEMAC*		√	30/01/2006
Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées		√	01/10/2008
La convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale		√	
Convention sur les consentements au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des		√	

<sup>95</sup> Ibid.

mariages			
----------	--	--	--

**Source** : Cartographie et Analyse du Système National de Protection de l'Enfant au Cameroun, version, Décembre 2014, UNICEF. NB : \*Ces éléments ont été pris dans le document intitulé : Addition du comité technique de l'atelier de validation, Anonyme

La constitution note spécifiquement une garantie de la liberté et la sécurité pour tout individu, et affirme que toute personne a droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. Elle affirme l'égalité des hommes et dit que la nation "protège et encourage la famille", et protège les femmes et les jeunes et autres groupes vulnérables. Finalement, l'Etat assure le droit à l'instruction pour l'enfant.

Au plan national, nous avons :

- La loi portant transformation du Comité national des droits de l'homme et des libertés pour rendre cet organe indépendant, plus opérationnel et efficace ;
- La loi sur l'orientation scolaire qui fixe l'âge de la scolarisation obligatoire à 14 ans ;
- Le code du travail et les actes réglementaires relatifs aux travaux interdits aux enfants ;
- Le code pénal et tous les aspects liés aux infractions contre les enfants et les mœurs ;
- Le nouveau code de procédure pénale qui est entré en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007<sup>96</sup>.

Les dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant des Nations Unies se retrouvent dans les différents textes des lois du Cameroun en fonction de la spécificité de chaque texte :

- Le préambule de la Constitution du 2 juin 1972 modifiée le 29 juin 1981 interdit la mention "Père inconnu" sur l'acte de naissance. Sur le plan juridique et social, ce texte est l'acte le plus concret du gouvernement camerounais en faveur des enfants. On peut cependant relever certaines inadéquations entre ce texte et la convention du 20 novembre 1989, sur la classification ségrégationniste des enfants en enfants légitimes, naturels, adultérins qui transparaissent sur les actes d'Etat civil. En outre, l'enfant mineur ne peut entamer une procédure visant à se faire connaître par son père ou à reconnaître son propre enfant, l'âge de la majorité étant fixé à 21 ans au lieu de 18 ans selon la Convention internationale<sup>97</sup>.

- Le code du travail protège aussi les enfants en interdisant le travail de nuit et le travail dans les mines.

- Le code Napoléonien, encore en vigueur au Cameroun à travers certains mécanismes du droit civil, protège aussi les enfants.

<sup>96</sup> On se réfère à l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, la FAO et l'OIT, qui interviennent directement ou indirectement auprès des jeunes et enfants de la rue.

<sup>97</sup> Un texte en cours d'élaboration pour critiquer cette loi ségrégationniste à l'égard des enfants qui sont l'avenir du Cameroun.

- Sur le plan pénal, la législation interdit l'emprisonnement des enfants de 14 ans (article 80 du code pénal). Pourtant, selon une enquête menée dans les prisons du Cameroun en 1996, 13 enfants de moins de 14 ans étaient en prison.

Pour ce qui est de la procédure du jugement des mineurs, il faut noter que toutefois qu'un mineur<sup>98</sup>. Le mineur ne peut être inculqué pour flagrant délit ou pour citation directe. L'enfant de 14 ans comme celui de 18 ans ne peut pas être jugé devant la CSEC (Cour Suprême de l'Etat du Cameroun). Au Cameroun, ces enfants sont jugés devant le tribunal de première instance. Ils peuvent aussi exceptionnellement être jugés devant le tribunal de droit commun. Il faut noter tout de même que la loi sur la procédure de jugement des mineurs telle que prévue dans le décret du 30 novembre 1928 n'a jamais réellement été prise en compte. Cette faiblesse sur le plan textuel peut être compensée par la protection institutionnelle.

De ces lois, nous pouvons dire qu'elles ont été votées pour encadrer les enfants abandonnés pour leur réinsertion sociale. Etant donné que l'enfant est une richesse et une valeur sociale et économique, le gouvernement camerounais, en collaboration avec la communauté internationale et les ONG œuvre pour la promotion et la valorisation des enfants abandonnés dans la rue.

Dans ses programmes de politiques et stratégies publiques de développement, le Cameroun a pris en compte les intérêts des enfants vulnérables comme ceux de la rue. Le tableau ci-dessous résume les nombreux documents de politique traitant de la protection de l'enfant.

**Tableau 4 : Stratégies, plans d'action et autres documents auxiliaires traitant de la protection**

Document	Objectif (s) visé (s) en matière de protection de l'enfant
Plan stratégique de développement intégral du jeune enfant 2010-2012	Plan développé par la commission intersectorielle de coordination (CIC) qui démontre une approche holistique pour le développement des enfants de 0 à 8 ans. Identifier une stratégie et actions majeurs pour la protection et prise en charge des enfants en situation vulné-mobilité, notamment en contexte de VIH et de SIDA et le non enregistrement de naissances indique que le coût de mise en œuvre du programme de protection et de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité serait 3.174 millions de F CFA entre 2010 et 2012.
Document stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (DSRP)	Dans le DSRP, cinq domaines prennent explicitement en compte les préoccupations relatives à l'enfant et la femme ; éducation, nutrition, santé, protection et revenus <sup>99</sup> .
Elaboration de la stratégie du Ministère des Affaires sociales ;	Présente les programmes du MINAS ; prévention sociale ; protection sociale ; solidarité nationale ; et gestion et gouvernance sociale.

<sup>98</sup> Marie Thérèse Mengue, "Les enfants de la rue au Cameroun : cas des villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré Yaoundé", Rapport de recherche, Novembre 1999, pp.72-73.

<sup>99</sup> Cité dans "Plan stratégique de Développement intégral du jeune enfant".

Document III : plans d'actions prioritaires du MINAS ; mai 2007	Décrit en détail les sous-programmes, projets et actions, et actions associées avec chaque programme. Identifier la nature des actions, les organisations responsables
	Dans la protection sociale, la protection de l'enfance est un sous-programme, qui met l'accent sur les OEV, et les orphelins du SIDA, les enfants de la rue, les institutions publiques d'encadrement des mineurs inadaptés sociaux, l'encadrement psychosocial, et la traite et l'exploitation sexuelle des enfants
Elaboration de la stratégie sectorielle de développement : phase II : stratégie sectorielle de développement social, décembre 2004	Propose six thématiques transversales aux ministères pour la période 2005-2012 avec le but de promouvoir une sécurité sociale pour le plus grand nombre, le document identifie les finalités, les stratégies et indicateurs d'impact et de suivi performance sur trois sous-axes de protection sociale : (i) l'amélioration du niveau des prestations de la caisse nationale de prévoyance social (CNPS) via une organisation structurelle et un renforcement des mécanismes de contrôle et de gestion interne ; (ii) la mise en œuvre des systèmes de sécurité sociale pour la majorité de la population, grâce notamment à un renforcement des systèmes palliatifs ; (iii) la mise en place des systèmes de protection spécifique des groupes marginalisés et vulnérables Identifie les enfants en situation difficile (incluant de ou dans la rue ; enfants maltraités, enfants séparés de leurs parents biologiques ; enfants en conflit avec la loi ; enfants réfugiés ; enfants handicapés, comme un des onze groupes sociaux les plus vulnérables.
Plan d'action prioritaires et dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation	Définit et explique les 13 programmes prioritaires pour la jeunesse Inclut un cadre de dépenses pendant 5 ans Le programme "droit de l'homme" comprend une activité d'appuis aux enfants et aux jeunes en milieu carcéral, et un sous-programme sur la promotion du genre et prévention des violents faites aux jeunes femmes Le document n'indique pas clairement si la stratégie a été financée ou non.
Stratégies du plan jeunesse	Définit la vision de la jeunesse camerounaise et dix domaines d'intervention avec programme et projets qui suivent ces domaines.
Plan nationale de lutte contre le VIH/SIDA (2006-2010)	Définit la politique nationale qui fournit un soutien psycho-social aux personnes qui vivent avec la VIH/SIDA et les OEV. Identifie les jeunes comme groupe ciblé dans la prévention Axe stratégique sur la protection et soutien aux orphelins et enfant vulnérables (OEV) Axe stratégique sur l'accès universel aux traitements et soins en faveur des enfants et des adultes vivants
Documents de politique nationale de la famille (2012-2020)	Fixe pour but "de promouvoir l'épanouissement intégrale de la famille en faisant d'elle une institution stable, harmonieuse, productrice des biens et services et bénéficiaires des fruits de la croissance" se décline en quatre objectifs spécifiques : (1) Contribuer à l'élimination de la pauvreté au sein des familles ; (2) Renforcer la stabilité et l'harmonie des familles ; (3) Assurer l'égalité des droits et l'accès équitables des membres de la famille aux services sociaux et aux opportunités de développement ; (4) Renforcer le cadre institutionnel en matière de promotion de la famille
Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DRCE)	Indique que, comme l'horizon 2035, un des objectifs de réduction de la pauvreté est l'amélioration de la protection et la sécurité sociale. Dans le domaine du développement humain avec le but de "consolider les acquis et d'élargi le champ de la sécurité sociale", le gouvernement prend en charge la réforme dispositif central de protection sociale.
Plan de stratégie nationale de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables dans le contexte du VIH/SIDA au Cameroun 2011-2015 (décembre 2010)	Présente que les axes prioritaires jusqu'à 2010 ont six composantes principales à savoir : "l'identification et la sélection des OEV la prise en charge psychosociale des OEV, la protection juridique, la prise en charge éducationnelle, la prise en charge sanitaire, la prise en charge nutritionnelle" Un de ses axes stratégiques d'intervention à l'avenir est l'aménagement d'un environnement protecteur pour les OEV. Inclut un soutien juridique

**Source** : Cartographie et analyse du système national de protection de l'enfant au Cameroun, version finale, 15 décembre 2014, UNICEF.

## **II. LES ACTEURS INTERNATIONAUX ET LE CAMEROUN DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE**

### **1. Les acteurs internationaux dans la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé**

Les organismes du système des Nations Unies qui participent à la prise en charge des enfants de la rue dans le monde sont : HCR, UNESCO, UNICEF, PAM, PNUD, UNFPA, PNUE ... Il s'agit surtout des institutions spécialisées sont des organisations indépendantes financées par des contributions volontaires et statutaires. Nous présentons quelques-unes.

- Le Haut- Commissariat pour les Réfugiés (HCR) protège les réfugiés à travers le monde et aide à leur retour dans leur pays d'origine où à leur réinstallation dans un pays tiers ;
- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est l'entité du système des Nations Unies désignée pour répondre aux problèmes environnementaux aux niveaux régional et national. L PNUE promeut la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable ; il assure la défense de l'environnement mondial ;
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) vise à créer un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est réalisé ;
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) vise à éradiquer la faim et la malnutrition. C'est l'organisation humanitaire la plus importante au monde. Chaque année, le PAM nourrit près de 80 millions de personnes dans près 75 pays. Il est la première organisation humanitaire mondiale de lutte contre la faim, fournissant une aide alimentaire dans les situations d'urgence et travaillent avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience. Il a reçu le prix Nobel de la paix 2020.
- Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfant (UNICEF) travaille dans 190 pays et territoires pour sauver de vies d'enfants. Pour défendre leurs droits. Pour les aider à réaliser leur potentiel, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion ; etc.

## **2. L'Etat du Cameroun dans la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé**

Il s'agit des ministères ayant dans leurs missions la prise en charge des enfants. Ces structures étatiques mobilisent d'énormes ressources provenant des fonds propres et de l'assistance multiforme des acteurs internationaux et de certaines organisations de la société civile (OSC).

### **2.1. Les principaux ministères s'occupant des enfants**

#### **2.1.1. Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS)**

De ces lois, Les principaux ministères qui s'occupent des enfants sont : MINAS, MINPROFF, MINSANTE, MINEBASE. Le ministère des affaires sociales (MINAS) demeure la principale institution étatique en charge des enfants en situation particulièrement difficile, c'est-à-dire des enfants dont les droits sont bafoués. Il y a dans son organigramme, un service des enfants avec un plan d'action en trois orientations :

##### **La petite enfance (adoption, garderie et crèche) ;**

- L'enfance délinquante. Pour cette catégorie d'enfants, le MINAS a mis sur pied plusieurs centres tels que le Centre d'accueil pour enfant abandonné et en détresse à Obobogo (Yaoundé) en 1989. Il a créé des postes d'assistance sociale pour répondre aux besoins des populations en détresse. C'est ainsi que l'on retrouve des agents sociaux dans les commissariats, les prisons, les centres hospitaliers, les établissements scolaires, etc. Vu l'importance de la détresse de la population camerounaise, le gouvernement a décidé de rouvrir les centres de formation (ENAM, ENAAS) de cadre des affaires sociales, capables d'encadrer les enfants en difficultés dans des centres comme : l'ICE de Maroua, le Centre de Bépenda (Douala), le Centre de Bétamba (Ntui) et le Bostal Institute de Buea.<sup>100</sup>

- L'enfance handicapée : il existe le centre national de réhabilitation des handicapés du Cameroun (PROHANICAM), le centre de réhabilitation des aveugles de Buea.

Les affaires sociales du Cameroun ont été gérées essentiellement par le MTLs qui devient plus tard MINTSS, puis MINAS. Au MINAS, il existe une direction chargée de la

<sup>100</sup> Nous y reviendrons plus loin dans la représentation complète de ces centres.

protection sociale de l'enfance qui lutte contre les enfants de la rue d'une manière acharnée. Cette délégation est fonctionnelle dans chaque délégation régionale du minas. Mais, d'autres ministères disposent aussi d'une proportion importante dans cette lutte. Parmi ces ministères, on peut citer, le ministère de la justice qui punit sévèrement les auteurs de transgression des instruments et lois juridiques en rapport avec la lutte contre les enfants de la rue. De même, le ministère chargé de l'éducation œuvre dans le sens du transfert des enfants de la rue vers le milieu scolaire. Ce sont ces ministères qui pourront diminuer efficacement et même éradiquer la violence de la rue via la scolarisation, et en les enlevant des lieux de la rue pour les engager dans leur scolarisation.

### **2.1.2. Les autres ministères**

Le Ministère de la Justice met en pratique les textes relatifs à la protection des mineurs. Lorsqu'un mineur est inculpé, une enquête sociale est toujours exigée et selon le décret du 30 Novembre 1928, les mineurs sont jugés à huis-clos en chambre de conseil.

Le Ministère de l'Education de Base fait des efforts pour la scolarisation et l'éducation de tous les enfants camerounais. Son rôle est de former les jeunes dans l'enseignement maternel et primaire générale<sup>101</sup>.

Le Ministère de la Santé Publique en collaboration avec l'OMS et l'UNICEF, met en place des programmes de vaccination pour protéger les enfants de maladies infantiles telles que la poliomyélite entre autres. Il s'occupe de la santé partant de la mère à l'enfant.

Le Ministère de la communication programme des émissions de radio et de télévision pour l'éducation des enfants. Il informe sur les opportunités, les droits et avantages dont bénéficient les enfants de par leur statut.

## **2.2. Les ressources mobilisées pour la prise en charge des enfants par l'Etat**

Il s'agit des ressources budgétaires, humaines et socio-culturelles.

### **2.2.1. Les ressources budgétaires pour la prise en charge des enfants de la rue**

A ce jour, il n'existe pas de véritable mécanisme pour bien déterminer les ressources financières allouées à la protection de l'enfant inachevé<sup>102</sup>. Etant donné que le secteur de la

---

<sup>101</sup> Entretien avec un représentant du MINEDUB. Septembre 2022.

protection de l'enfant est toujours un secteur émergeant au Cameroun, les allocations budgétaires de l'Etat envers les initiatives de protection de l'enfant sont toujours incluses dans les allocations aux affaires sociales de manière plus vaste. La transformation du système de "budgétisation basée sur les programmes" devrait faciliter la visibilité sur les coûts réels des initiatives de protection de l'enfant et aussi d'ouvrir la porte à des analyses coûts avantages des différents services de prévention et d'intervention auprès des enfants et des familles vulnérables. De manière générale, l'on note que les ressources allouées aux affaires sociales demeurent faibles comparativement aux autres (secteurs sociaux compris) il existe alors une inadéquation avec l'ampleur des problèmes à résoudre.<sup>103</sup>

Une étude détaillée sur le processus de budgétisation et d'évaluation des budgets pour les secteurs sociaux a été réalisée par l'UNICEF en 2010. Elle a révélé les points suivants : entre 2002 et 2010, les dépenses sociales ont connu des évolutions erratiques avec toutefois une tendance plus haussière que baissière pendant la période sous-revue (Cf. tableau5). Le taux d'accroissement des dépenses sociales s'est nettement amélioré au cours de la période 2007 à 2010, avec un accroissement moyen annuel au-dessus de 12%. Cette évolution est fortement marquée par celle de la dotation budgétaire de quelques départements ministériels à savoir MINEDUB, MINESEC et MINSANTE. Le portefeuille budgétaire de ces trois ministères constitue en effet plus de 70% des dépenses publiques sociales.<sup>104</sup>

En ce qui concerne le ministre en charge de la tutelle technique de la protection de l'enfant, qu'est le MINAS ces accroissements de la même manière : "Hormis les dépenses sociales de base" a fait remarquer l'étude. N'ont pas été observés de la même manière introduire par un fait ni un autre "Les dépenses sociales présentent des disparités évidentes. En effet, les dépenses allouées à des départements ministériels tels que la culture, les affaires sociales la protection de la famille et le travail et la sécurité sociale entre 2002 et 2007, augmentent faiblement en valeur absolue, alors que pendant la même période, les dépenses publiques totales connaissent un accroissement relativement important."<sup>105</sup>

D'ailleurs le budget alloué au MINAS a considérablement diminué entre 2010 et 2012. En 2010 et 2011, le budget alloué au MINAS était environ de sept (7) milliard de franc avec

---

<sup>102</sup> Il est important de noter que la recherche serait plus complète si l'équipe de recherche avait pu recenser les données budgétaires de tous les ministres concernés et notamment celui du MINPROFF. Ces données n'ont pas été partagées avec l'équipe de recherche malgré plusieurs demandes. Mêmes les données de MINIS ont été partagées de manière globale plutôt que de manière désagrégée. L'étude se complète alors par des études budgétaires supplémentaires.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*, 2010, p.15.

<sup>105</sup> *Ibid.*, 2010, p.16.

une légère baisse entre 2010 et 2011. Cependant en 2012, ce budget est dramatiquement trompé à 4,7 milliards de francs : une baisse de près de 30%. Etant donné les nombreuses réalisations et parties prenantes inclus dans le processus de budgétisation, il est évident qu'il n'y a pas une seule raison justificative de cette baisse. Néanmoins, plusieurs interlocuteurs ont noté que le faible taux des dépenses prévues a été un facteur important. L'étude sur la budgétisation a cependant noté que la réalisation des dépenses est un défi à travers les secteurs sociaux. Cette réalisation est issue de plusieurs facteurs.<sup>106</sup>

Au regard de l'équilibre budgétaire entre recettes et dépenses, on se rend compte que pendant la période retenue, les recettes réalisées ont été supérieures aux dépenses effectuées. Autrement dit, les finances publiques ont enregistré entre 2002 et 2008 des soldes budgétaires (primaire et global) positifs. Ce qui renforce l'opinion selon laquelle plusieurs problèmes nuiraient encore à l'efficacité de la gestion des dépenses publiques en dépit des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la forme des finances publiques. Il peut aussi être argué la capacité d'absorption des dépenses publiques serait faible, nonobstant l'importance des besoins à couvrir. Ou encore que les multiples procédures administratives en vigueur sur lesquelles repose l'exécution du budget seraient à l'origine des faibles taux de consommation de crédits ouverts<sup>107</sup>. Selon plusieurs interlocuteurs, le processus de budgétisation n'est pas transparent. "On maîtrise très peu la budgétisation", explique un interlocuteur du niveau central du MINAS<sup>108</sup>. Le processus de "budget programme" est censé améliorer la visibilité et l'efficacité de processus de budgétisation.

### **2.2.2. Les ressources humaines pour la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé**

Pour pouvoir être efficaces, un système de protection de l'enfant dépend de ressources humaines bien qualifiées, car la principale interaction entre le système formel et l'unité de l'enfant et de la famille est généralement un travailleur social ou un travailleur de l'appareil judiciaire. L'efficacité des ressources humaines au sein d'un certain nombre de facteurs notamment : le nombre d'employés travaillant dans le système et le lieu où ils sont affectés, les compétences du personnel, et la formation dont il a bénéficié, sa notification, la clarté des rôles et responsabilités, la supervision dont il fait l'objet au niveau des ministères. Ce personnel est constitué de fonctionnaires, de contractuels d'administration et de personnels

<sup>106</sup> Entretien avec un représentant du MINAS, septembre 2012.

<sup>107</sup> *Ibid*, p.13.

<sup>108</sup> *Ibid*,

d'appui qui sont la plupart des travailleurs sociaux formés à l'ENAAS et à l'ENAM ainsi que des diplômés des universités. On retrouve également ces travailleurs les agences de l'ONU, les ONG internationales et nationales. Les travailleurs sociaux sont placés dans les centres sociaux (qui servent une zone géographique définie) et dans les services de l'action sociale placée dans plusieurs lieux au Cameroun. Les travailleurs sociaux devraient être placés dans les universités, hôpitaux, tribunaux, commissariats de police, et institutions pénitentiaires. Les travailleurs sociaux reçoivent une formation sur les mesures spécifiques à l'intervention auprès d'une victime d'un crime et d'autres enfants dans des situations difficiles. Il existe un système de référence inter (appelée liaison sociale) pour les assistants sociaux de renvoyer une affaire à d'autres assistants sociaux dans le système du MINAS selon la carte sociale du MINAS. Ce ministère chef de fil de la protection de l'enfant emploi des fonctionnaires d'administration répartis comme suit : administration centrale 215 et services déconcentrés 1092 pour un total de 1307 au niveau central et des services déconcentrés.<sup>109</sup>

Les données issues des questions renseignées par les dix Délégations Régionales des affaires sociales (DRAS) fournissent des chiffres légèrement différents de ceux de la carte sociale, ce qui était attendu étant donné que les questionnaires de cette étude se limitaient aux deux employés avec un montant en fonction avec la protection de l'enfant. Les résultats du questionnaire adressé au MINAS et au MINPROFF pour cette étude se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous. Parmi ces personnels 790 individus soit 21,10% ont suivi une formation en travail administration sociale pour prévenir et apporter une réponse aux enfants victimes d'abus, de violence d'aussi bien que vulnérables.<sup>110</sup>

**Tableau 5 : Ressources humaines du MINAS et du MINPROFF s'occupant de la protection de l'enfant**

Catégories	Services	MINAS	MINPROFF
Nombre de personnels	Administration centrale	164	182
	Service déconcentrés	788	
	Unités spéciales ou organismes spécialisés	159	641
<b>Total</b>		1111	823
Formation en travail social ou d'administration sociale	Administration centrale	54	22
	Service déconcentrés	634	
	Unités spéciales ou organismes spécialisés	102	63
<b>Total</b>		790	86
Autres corps	Administration centrale	110	
	Service déconcentrés	154	
	Unités spéciales ou organismes spécialisés	57	91
<b>Total</b>		321	91

<sup>109</sup> MINAS (2013), Partie II, pp.129-135.

<sup>110</sup> *Ibid*, p.35.

**Source** : Tableau réalisé à partir des informations recueillies sur le terrain.

Il est important de préciser que ces chiffres ne prennent pas en compte les travailleurs sociaux employés par d'autres administrations (MINDEF, MINATD) qui apportent eux aussi des réponses aux problèmes de l'enfant en général.

Selon la carte sociale récemment réalisée par le MINAS, "le personnel des structures publiques comporte quatre composantes : les fonctionnaires, les contractuels, les bénévoles et les travailleurs à temps partiel. Dans l'ensemble, les fonctionnaires sont majoritaires (54,7%). Cependant, parmi les dirigeants, les femmes ne représentent que 47%. Le gros du personnel se trouve dans la tranche d'âge 35-50 ans (58, 9%). Les moins de 35 ans représentent 24,7%. En ce qui concerne le statut matrimonial, le personnel est en majorité marié au régime polygamique (51,6%). Les mariés monogames représentent 7,7% et les célibataires 31,2%.<sup>111</sup>

### **2.2.3. Les ressources socioculturelles**

Dans cette étude, suivant le milieu socio-culturel auquel il appartient, l'enfant a un ensemble très variable de connaissances et d'expériences du monde. La capacité d'adaptation à l'univers et aux programmes imposés par l'école varie également suivant les stimulations et les acquisitions venant du groupe social dans lequel vit l'enfant, groupe extérieur à l'école. Si l'on pouvait mesurer en quantité et en qualité physique et social, on verrait que plus il accumule et s'enrichit de ces expériences, plus il développe rapidement et facilement ses aptitudes psychiques et ses capacités intellectuelles. Or, on ne peut nier que l'accélération et la facilitation du développement des aptitudes, rendent plus facile l'adaptation aux études et à l'apprentissage scolaire.<sup>112</sup>

Les analyses qui vont suivre se basent sur les réponses recueillies au cours d'entrevues avec 100 familles d'élèves d'écoles primaires publiques et portant sur des aspects multiples de la vie de l'enfant. Nous ne retiendrons du questionnaire utilisé et pour le sujet qui nous intéresse actuellement, que les trois questions suivantes :

- Quelles sont les distractions de votre enfant ?
- Que fait votre enfant les dimanches et jours de congés ?
- A quoi votre enfant joue-t-il de référence ? Ou encore, quels jeux votre préfèrent-il ?

<sup>111</sup> Dans les questionnaires remplis par le MINPROFF, seuls les fonctionnaires ont été pris en compte.

<sup>112</sup> Dans les questionnaires remplis par le MINPROFF, seuls les fonctionnaires ont été pris en compte, p.127.

Pour l'élaboration des résultats, nous avons utilisé les niveaux culturels définis pour les besoins de la recherche et établis sur la base des renseignements très précis suivants :

- Le type d'habitation
- La profession du père ou de la mère.
- L'instruction des parents et des grands-parents ;
- La "hauteur" psychique et le prestige social de la profession exercée par les parents et les grands-parents.<sup>113</sup>

L'utilisation de ces critères a permis d'établir cinq niveaux socio-culturels qui ont donné les distributions suivantes de 100 familles :

**Tableau 6 : Critères des familles**

	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	Bas
	Supérieur	Moyen	Inférieur	Supérieur	Inférieur
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V
Nombre de familles	10	11	24	28	27

**Source :** Activités de loisir et développement des aptitudes de l'enfant suivant le milieu socio-culturel, (article), R. Seguin, *Enfance*, 1961.

Selon les distributions suivantes, chacun des niveaux socio-culturel ne correspondent pas forcément par le fait que l'on rencontre des familles possédant un niveau matériel de vie supérieur, comparativement, au niveau culturel et inversement. Il est intéressant d'observer par ailleurs, qu'il semble exister un certain retard de la culture par rapport à la tendance à une mobilité socio-culturelle ascendante, phénomène très fréquent à l'heure actuelle dans les pays comme le Brésil, où l'on assiste à un rapide développement économique et industriel.<sup>114</sup>

L'article que nous présentons ici est extrait d'une étude d'ensemble sur les facteurs de l'apprentissage à l'école primaire dont la publication est actuellement en cours. Cette étude réalisée pour le compte du centre de recherche sur l'éducation, organisme technique du ministère de l'éducation au Cameroun à Yaoundé portait sur trois groupes principaux de facteurs : socio-culturels, affectif, familiaux, qualité de l'enseignement. Il nous a semblé intéressant de publier pour les lecteurs francophones, les résultats d'une recherche sur un sujet

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> Dans les questionnaires remplis par le MINPROFF, seuls les fonctionnaires ont été pris en compte.

relativement très peu étudié et connu mais qui n'en représente pas moins un aspect extrêmement important de la vie et du développement psychique de l'enfant.<sup>115</sup>

**Tableau 7 : Niveaux socio-culturels**

<b>Distraction</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>	<b>IV</b>	<b>V</b>
Plage	5	2	9	5	3
Cinéma	5	4	8	9	2
Télévision		4	1	1	
Clubs (sportifs)	2	1	1		
Sports	3	3	2	1	1
Promenades et autres		2			
Cirques	3	1	1		
Fêtes sociales		1			
Parc d'attractions		2	5	2	2
Cinéma		2	4	2	2
Match de football	1			1	
Promenades (jardins publics)	1		3	5	5
Jouer sur la place, la rue			1	1	1
Jardin zoologique			1	1	
Jouer à la maison			2	2	1
Aller à la radio nationale				1	1
Aller à la messe, à la catéchèse			2	2	2
Aucune distraction			2	10	13

**Source :** Activités de loisir et développement des aptitudes de l'enfant suivant le milieu socio-culturel, (article), R. Seguin, *Enfance*, 1961.

#### - Les distractions de l'enfant suivant les différents niveaux socio-culturels

Les distractions représentent pour l'enfant non seulement une source de sensation agréable, dont il est insatiable, et une exploitation du monde et une stimulation des intérêts pour les choses et les êtres. On a même donné à certaines distractions le nom de jeux d'acquisition qui consistent à regarder les choses et les êtres, des scènes, des images, à écouter des récits, des chansons à partir desquels l'enfant, bien que généralement passif, assimile une quantité de sensations, d'impressions et de relations qui envahissent son expérience imaginative et stimule son activité intellectuelle. Mais, les distractions représentent aussi un délasserment et dans ce sens, elles s'opposent aux activités pratiques, aux obligations et devoirs imposés à l'enfant, soit par l'école, soit par la vie familiale. Pour cette raison, elles

<sup>115</sup> [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org), Consulté le 25 juin 2022.

semblent avoir un rôle important pour le relâchement et la libération des tensions internes et la récupération des énergies psychiques.<sup>116</sup>

Nous examinerons au tableau 4 les distributions des fréquences d'apparition des diverses distractions suivant les niveaux socio-culturels définis. Il est facile de voir que les distractions varient considérablement, en quantité et en qualité selon les différents niveaux. Si l'on prend :

Fréquences d'apparition des diverses distractions, suivants les niveaux socio-culturels, pour notre échantillon (les fréquences ne correspondent pas au nombre d'enfant dans chaque niveau par le fait que très souvent plusieurs distractions ont été citées pour chacun des enfants).<sup>117</sup>

Séparément, les distractions principales, les plus accessibles à l'ensemble de la population et celle qui présentent les plus grandes fréquences, le cinéma et la plage, le groupe des niveaux I, II, III, a un pourcentage plus élevé que celui des niveaux IV et V, respectivement 20 et 22% pour 9 et 10% (pourcentages d'apparition calculés véritablement par rapport aux fréquences totales des niveaux). Quant aux distractions qui impliquent certaines ressources économiques, télévision, clubs, sports, promenades en auto, cirque, fêtes sociales, elles n'apparaissent que pour les niveaux I, II, et III. Il y a trois exceptions pour les niveaux IV et V, mais il s'agit des familles dont les ressources culturelles (niveau socio-culturel III) peuvent justifier ces distractions. Par contre, les distractions qui n'exigent que peu ou pas d'argent apparaissent plus fréquemment pour les niveaux IV et V : jouer, aller à la place publique ou dans la rue, aller au parc zoologique ou dans la rue, aller au jardin public, se promener (à pied), jouer à la maison et aller au catéchisme ou à l'église. Enfin, 43,4% des enfants des niveaux IV et V n'ont aucune distraction, selon les déclarations des parents alors que ce fait ne se produit que dans 4,5% à peine des cas pour le niveau III.<sup>118</sup>

---

<sup>116</sup> *Ibid*, Consulté le 30 juin 2022.

<sup>117</sup> Les appellations des niveaux se justifient par le fait qu'au Cameroun, en comparaison avec d'autres pays, la structure sociale se définit davantage par les niveaux bas que par les hauts. D'autres parts, les enfants des classes riches ne fréquentent pas, en général, les écoles primaires publiques, ce qui explique que les niveaux culturels les plus élevés ne soient pas présents dans notre échantillon. Il ne représente d'ailleurs qu'une proportion extrêmement limitée de l'univers sociale. Le niveau I est composé des professions libérales, d'officiers, de commerçants, de fonctionnaires de catégorie élevée. Au niveau II, nous trouvons des petits industriels, des employés de commerces, des artisans, des techniciens d'industries. Les niveaux IV et V sont en grande partie composés petits employés, petits fonctionnaires, manœuvres non spécialisés, chauffeurs de taxi "bricoleurs", domestiques, etc. Le niveau III, où l'on trouve une grande variété de professions, se différencie des autres, surtout par le revenu ou le type d'habitation

<sup>118</sup> Henri Wallo, 1947, *L'Evolution psychique de l'enfant*, Paris, Armand Colin, p.75.

A côté des institutions gouvernementales, nous avons des ONG et des foyers d'accueil qui assistent les enfants de la rue à Yaoundé.

### **III. LA SOCIETE CIVILE (ONG ET FOYERS D'ACCUEIL)**

En plus de ces institutions gouvernementales, nous avons des ONG et associations diverses telles que : la DEI (Défense des Enfants International), le CADEF (Association Camerounaise des Droits de l'Enfant), l'ACE (Action Catholique des enfants), la Croix Rouge Nationale et Internationale, centre Bobine d'or d'Ekounou à Yaoundé, ASSEJA, Centre d'accueil et de Réinsertion des enfants de la rue d'Etoug-Ebe, An-nour, Plan-Cameroun.

An-nour est une association qui a été créé par Autorisation 00293/RAD/J06/BAPP du 08mai 1994 par le préfet du Mfoundi à Yaoundé. L'homme reste au centre de ces préoccupations et ses objectifs. C'est ainsi qu'elle œuvre pour sa protection, son éducation, sa santé, son épanouissement et son humanité. Dans le cadre des enfants de la rue, An-nour prône l'incitation à la scolarisation. En réalité, plusieurs milliers d'enfants sont retirés du travail pour des activités scolaires et des formations d'apprentissage.

Des partenaires au développement comme Plan Cameroun et la Croix Rouge de Belgique appuient le Cameroun dans ses programmes de protection de l'enfant en général et de lutte contre les violences faites aux enfants. Ces financements généralement non remboursables, peuvent être perçus comme des dons humanitaires, mobilisés par ces partenaires. Mais il est difficile pour le Ministère des Affaires Sociales d'en faire une estimation globale.

Selon les statistiques estimées par les DRAS, le nombre de structures publics et privées fournissant un soutien matériel ont été classées en ordre décroissant et selon les services pourvus<sup>119</sup> :

- 343 structures prises en charge intégrale du jeune enfant et enfant prénuptial, dont 219 fournisseurs publics et 124 fournisseurs privés ;

- 296 structures : accompagnement et orientation scolaire des enfants, aidé avec l'inscription, sensibiliser parents (mesures incitatives pour les filles), fournitures, suivi scolaire, frais (y compris éducation inclusive et éducation spéciale, dont 186 fournisseurs publics et 110 fournisseurs privés ;

---

<sup>119</sup> Source : Questionnaire adressé aux DRAS, 2012.

- 276 structures : promotion des services de santé pour les enfants, dont 232 fournisseurs publics et 44 fournisseurs privés ;
- 204 structures : soutien aux familles à accéder aux services essentiels, dont 157 fournisseurs publics et 47 fournisseurs privés ;
- 97 structures : renforcement des ressources financières des ménages (AGR Microcrédits, transferts de liquidité, associations villageoises et d'épargne de crédits, etc.), dont 92 fournisseurs publics et 5 fournisseurs privés. Ici, on note une faible implication des fournisseurs privés dans ce domaine ;
- 69 structures : mise en place des centres de la petite enfance ; dont 33 fournisseurs publics et 36 fournisseurs privés ;
- 47 structures : organisation d'activités ludiques, culturelles et sportives (y compris organisation d'émissions radiophoniques pour les enfants, dont 38 fournisseurs publics et 9 fournisseurs privés<sup>120</sup>).
- 213 structures : encadrement, soutien au parlement junior, aux conseillers municipaux juniors, aux gouvernements d'enfants dans les écoles, aux associations des jeunes, dont 121 fournisseurs publics et 92 fournisseurs privés ;
- 159 structures : renforcement de la capacité des enfants sur leurs droits et devoirs (formations, échanges), dont 145 fournisseurs publics et 14 fournisseurs privés ;
- 138 structures : insertion professionnelle, octroi de bourses pour la formation professionnelle pour les enfants (de plus de 14 ans) en situation difficile, dont 99 fournisseurs publics et 39 fournisseurs privés ;
- 126 structures : activités de développement des compétences de vie courante, dont 119 fournisseurs publics et 39 fournisseurs privés ;
- 121 structures : alphabétisation fonctionnelle des parents, dont 112 fournisseurs publics et 09 fournisseurs privés ;
- 98 structures : création et animation des centres de métiers, dont 83 fournisseurs publics et 15 fournisseurs privés ;
- 15 structures : formation, encadrement des enfants reporters juniors, dont 09 fournisseurs publics et 06 fournisseurs privés,

---

<sup>120</sup> *Idem.*

- 06 structures : formation à la réduction des risques, dont 06 fournisseurs publics et aucun fournisseur privé ;

- 02 structures : formation professionnelle des agriculteurs sur la protection de l'enfant, dont 01 fournisseur public et 01 fournisseur privé<sup>121</sup>.

---

<sup>121</sup> Cf. MINPROFF (2011), Guide d'éducation pré-nuptial, matrimoniale et familiale, Tome 1 : Généralités et Tome 2 : Fiches techniques.

**CHAPITRE III : LES ACTIONS  
EN FAVEUR DES ENFANTS DE  
LA RUE Á YAOUNDÉ**

Des systèmes non structurés et informels d'identification et d'orientation des cas prédominent au sein du système de l'aide sociale au Cameroun. Les clubs d'enfants, les enseignants, les travailleurs sociaux, la police et les comités locaux de protection des enfants, les enfants eux-mêmes et la communauté toute entière peuvent orienter les enfants ou signaler les cas de violations des droits de l'enfant aux structures de protection et de prise en charge. Cependant, la population semble être un peu informée du processus de prise en charge formel existant. Par conséquent, il est fort possible qu'un nombre important de cas ne soient pas rapportés. De plus, au niveau communautaire, aucun acteur ne possède de montant légal et formel lui permettant d'assurer la signalisation de cas de protection de l'enfant ou de prise en charge. Par exemple, les services sociaux de la police ou les établissements hospitaliers ont le mandat de travailler en synergie afin de trouver une solution adéquate pour répondre aux besoins de l'enfant. Ce chapitre III présente d'abord les actions des Nations Unies en faveur des enfants de la rue à Yaoundé, ensuite celles de l'État Camerounais (MINPROFF, MINSANTE) et enfin celles des ONG et foyers d'accueil.

## **I. LES ACTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

Les relations entre le Cameroun et l'ONU datent depuis 1946, lorsque celui-ci est placé sous la tutelle de l'ONU. Ce sont des rapports très étroits qui commencent pendant la tutelle et se poursuivent après l'indépendance. Face à la présence de plus en plus visible des enfants dans les rues et à l'indifférence de la société à leur égard, certains gouvernements n'arrivent pas à prendre tout seul en charge ces jeunes dans leurs politiques sociales comme c'est le cas dans certains pays en voie de développement. Ces derniers ne démontrent pas toujours de la volonté à résoudre les grands problèmes sociaux et à cela s'ajoute le manque de ressources<sup>122</sup> (Tessier, 1995 :12) dans un tel cas de figure, les organismes d'aide, les organisations internationales (OI), les institutions de prise en charge et les organisations non gouvernementales (ONG), les foyers d'accueil ont le champ libre pour pouvoir intervenir auprès des enfants en difficulté.

### **1. Le contexte général**

Avec l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfance (CIDE), on reconnaît l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de

---

<sup>122</sup> Tessier, (1995 :12).

vie des enfants dans tous les pays en particulier ceux en voie de développement. A ce moment, un ensemble d'ONG et d'organisations internationales intéressées par la problématique des enfants de la rue dans le monde et en particulier dans les pays en voie de développement, mettent sur pied un ensemble de programmes visant la réinsertion de ces enfants dans la société. Ces programmes s'étendent à différents niveaux et champs de compétences.

Pour réaliser ces programmes, certaines ONG et OI (telles que l'UNICEF, l'UNESCO, FAO, OMS et OIT) interviennent directement ou indirectement auprès des enfants de la rue ou des jeunes de la rue, de diverses façons <sup>123</sup> :

- 1- De manière directe, les OI interviennent sur le terrain en apportant leur aide aux enfants par le biais de leurs agents ;
- 2- De manière indirecte, les OI se constituent en bailleurs de fonds et financent des petits projets au niveau des ONG locales et à travers certains orphelinats. Par exemple le "Programme d'éducation des enfants en situation difficile", financé par l'UNESCO au Cameroun (UNESCO, 1995).

Ces organisations spécialisées de l'ONU sont traversées par des principes de paix et d'universalité<sup>124</sup>. Ces organismes interviennent dans différents domaines tels que l'éducation et la culture (UNESCO), la santé (OMS) et la protection des enfants (UNICEF).

Selon Tessier (1995), quel que soit le contexte dans lequel les interventions sont réalisées, différentes analyses du phénomène s'affrontent et en découle différentes formes de réponses sociales à ce phénomène, comme la répression policière, l'apprentissage professionnel, le réinvestissement social de la rue où sont formées des écoles de la rue par les éducateurs, la réinsertion familiale, la réinsertion sociale, l'autonomisation et la responsabilisation par l'éducation et l'emploi, etc.<sup>125</sup>. Cependant, toutes ces interventions ont une idéologie sous-jacente qui est la représentation sociale que les institutions et les activités se font de l'enfant de la rue<sup>126</sup> dans la rue.

---

<sup>123</sup> Rivard, (2004).

<sup>124</sup> Rivard, (2007 : 75).

<sup>125</sup> Tessier, Stéphane, *Langages et cultures...*, (2004).

<sup>126</sup> Luchini, (1998) ; Parazelli, (2002) ; Perez Lopez, (2009).

## 2. L'action de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans la prise en charge des enfants de la rue

De par sa constitution<sup>127</sup>, l'OIT (Organisation internationale du travail) est l'institution spécialisée des Nations-Unies en charge de la protection de l'enfant en matière de travail<sup>128</sup>. L'OIT s'est fixée pour mission de garantir un travail décent à tous les travailleurs. En effet, la précarité de l'emploi a été reconnue comme étant un facteur qui menace la paix et la sécurité internationale. Cette précarité de l'emploi a été selon les experts à l'origine des deux grandes guerres que l'humanité ait connues<sup>129</sup>. Conformément à sa mode, le mandat assigné à l'OIT est double : adopter des normes internationales du travail et assurer la surveillance correcte de leur application par les Etats<sup>130</sup>. Sur le plan de l'adoption des normes internationales touchant presque tous les domaines du travail, le travail de l'enfant y compris. Le second rôle de l'organisation est la surveillance de l'application effective des normes adoptées par les Etats parties. L'organisation effectue ce second mandat par l'examen des rapports présentés par les Etats membres. C'est le mécanisme utilisé par le système de l'OIT pour s'assurer de l'exécution correcte des obligations étatiques nées de la ratification de ses diverses conventions et parfois de certaines de ses recommandations.

En matière de lutte contre le travail des enfants, cette organisation a eu un rôle prépondérant depuis sa création il s'agit de l'organisation internationale du travail (OIT). La création de l'OIT est l'aboutissement de tout un mouvement d'idées en faveur d'une réglementation internationale du travail qui a pris naissance dès la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle mais qui ne s'est réellement affirmé qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'OIT est une organisation créée plus précisément en 1919 par le traité de Versailles. Cette organisation a engagé un combat perpétuel pour un monde dans lequel plus personne ne forcera un enfant, garçon ou fille à travailler au mépris de sa santé, de son épanouissement, de la possibilité d'accéder plus tard à un enfant de la rue. Pour venir à bout du problème, il faut un élan supplémentaire fondé sur une mobilisation forte et durable à l'échelon mondial. C'est pour défendre positivement ce point de vue que l'OIT a mis en place dès 1992 un programme d'éradication complète et progressive des enfants de la rue à l'échelle mondiale.

<sup>127</sup> Constitution de l'Organisation internationale du travail. 1<sup>er</sup> avril 1919, (entrée en vigueur : 26 juin 1919), Préc. Note 129.

<sup>128</sup> Sur le rôle de l'OIT en matière du travail de l'enfant, voir servais, Jean Michel, Normes internationales du travail, Paris, L.G.D.J., 2004, 333p.

<sup>129</sup> Boumghar, Mouloud, "La Déclaration de l'organisation internationale du travail du 18 Juin 1998, relative aux droits et principes fondamentaux du travail : une technique juridique singulière de relance des conventions fondamentales", (2002), Afr. Y.B, Int'IL., 365-404, p.366.

<sup>130</sup> Servais, Jean-Michel, Normes internationales du travail, Préc., note 161, pp. 257-271.

L'IPEC, entendre comme : International Program for Elimination of Child Labour, est le principal programme de coopération technique de l'OIT il engage 88 pays et 190 actions de terrain dans 55 de ces pays. Il use d'un budget annuel de 60 millions de dollars, d'une équipe de 450 personnes dont 90% travail sur le terrain. La directrice de ce programme est Michèle Janvanish<sup>131</sup>. L'IPEC repose sur le renforcement de la capacité des pays afin de s'attaquer à ce problème et sur la création d'un mouvement mondial pour le combattre<sup>132</sup>. Devant l'ampleur de sa mission, l'IPEC se concentre dans un premier temps sur l'éradication des formes les plus abusives et intolérables de travail des enfants de la rue. De manière concrète, l'objectif de l'IPEC est l'élimination progressive du travail des enfants dans le monde avec pour priorité urgente les pires formes de travail des enfants de la rue. Depuis sa création en 1992, l'IPEC a mis en œuvre différentes structures pour atteindre son objectif, comme la promotion des programmes nationaux ou internationaux de réforme des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la mise en place des mesures concrètes d'élimination du travail des enfants de la rue des campagnes de sensibilisation, de mobilisation visant le changement d'attitudes sociales, la promotion de la ratification et de mise en vigueur effective de conventions de l'OIT y afférentes. L'IPEC prévoit aussi des interventions directes dans les domaines de la prévention même du travail des enfants, la recherche des solutions aux problèmes s'il se présente, comme la possibilité pour les parents d'enfants travailleurs d'exercer un emploi correctement rétribué. Cette attitude aboutie à la ré-adoption de ces enfants, à leur éducation et une éventuelle formation professionnelle de ces derniers<sup>133</sup>. Ces efforts ont conduit au retrait de certains des milliers d'enfants à la rue, à des mesures de réhabilitation et de prévention au retour de la famille ou du monde.

### **3. L'action de l'UNESCO dans la prise en charge des enfants de la rue**

Parmi les multiples services offerts aux enfants de la rue, l'éducation paraît être le plus difficile à mettre en place, à gérer et à financer au sein des projets de réhabilitation. Comment réussir à intégrer durablement un enfant désespéré et en rupture sociale dans un processus éducatif ? Comment le maintenir dans un cycle d'«éducation formelle ou non formelle ? Quelle forme d'enseignement lui proposer ? Comment, au bout du processus à l'aide, à s'insérer dans la société ? Comment éviter qu'il retombe dans le désespoir ? Ce sont là

---

<sup>131</sup> Magazine travail, «La fin du travail des enfants de la rue : des mêmes voix, un espoir partagé», Genève, BIT, n°61, Décembre 2007, p.4.

<sup>132</sup> A. Cadiou, «Le travail des enfants», Mémoire pour le diplôme d'études approfondies en droit privé, Université de Nantes, Juin 2002, [en ligne].

<sup>133</sup> ABC des Nations-Unies, New-York, 2001, p.273.

quelques-unes des questions qui préoccupent les éducateurs, et c'est autour d'elles que l'UNESCO organise ses interventions au Cameroun sur les enfants de la rue et sur le terrain.

Au lendemain des indépendances, l'UNESCO participe indirectement, par le biais des institutions sœurs à ses efforts privés. Elle le fait depuis 1990, année de la conférence mondiale de JOMTIEN sur l'éducation pour tous. Selon la déclaration adoptée lors de cette conférence, «Tous les enfants doivent avoir accès à l'éducation fondamentale. Les pauvres les enfants des rues et les enfants qui travaillent ne doivent subir aucune discrimination dans l'accès aux formations)<sup>134</sup>. Autrement dit, l'éducation est le moyen le plus efficace, non seulement pour lutter contre la misère et l'ignorance, mais aussi pour leur insertion sociale et développement économique.

A cet effet, l'UNESCO a mis en œuvre une coopération avec l'UNICEF et des organisations non-gouvernementales, parmi lesquelles le bureau international catholique de l'enfance (BICE) et le plus engagé, un programme mondial en faveur des enfants de la rue et des enfants exploités, ce programme, consacré en priorité à l'éducation fondamentale et à la formation professionnelle et comprend trois domaines d'activités : la sensibilisation du public, la mobilisation des ressources financières et la coopération sur le terrain. Il a été lancé après deux années de recherche et nombreuses consultations avec les professionnels de terrain et vise à répandre une vaste campagne de vaccination nécessaires aux besoins éducatifs des enfants et ensuite aux besoins des partenaires sur le terrain : les éducateurs des rues, les responsables de la justice et de l'ordre public (fonctionnaires de la police et juges), les psychologues spécialisés dans l'aide aux enfants en situation difficiles, les travailleurs sociaux.

#### **4. L'action de l'UNICEF dans la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé**

L'UNICEF et les partenaires ONG et gouvernementaux ont travaillé de manière efficace à la mise en place du projet de modélisation de protection de l'enfance à Yaoundé. Les résultats atteints illustrent la valeur de l'approche intégrée multisectorielle de protection de l'enfance prônée par l'Unicef et le gouvernement.

L'une des priorités du programme pays de l'UNICEF au Cameroun (2018-2020), est d'assurer «qu'en matière de protection de l'enfance, ne pas modifier à garantir que les enfants sont mieux protégés contre la violence, les mauvais traitements, l'exploitation et les pratiques

---

<sup>134</sup> Dans la rue, avec les enfants, programme pour la réinsertion des enfants de la rue, 1995, p.20

préjudiciables”. Afin d’être en mesure de générer des résultats, le programme ambitionne de soutenir “l’adoption d’une approche intégrée et globale, centrée sur les enfants et d’autres détenteurs de droits” et de s’appuyer “sur plusieurs points d’entrée au niveau des communautés et des communes pour renforcer la prestation de services de qualité et les systèmes connexes”<sup>135</sup>. Le besoin d’une approche intégrée repose sur les constats qui ont été dressés dans le cadre de la cartographie du système national opéré fin 2014, laquelle renforce l’idée que “la signalisation des cas de l’enfant ne se faisait pas de façon systématique, (...) que le référencement ainsi que le contre référencement sont presque inexistantes et que la prise en charge du cas par les services publics varie beaucoup d’un site à l’autre”<sup>136</sup>. Le projet est aussi le produit d’un certain nombre de recommandations présentées au Cameroun par le comité des droits de l’enfant (CDE) en 2017, mettant l’accent sur le renforcement des mécanismes de détection précoce.

La sensibilisation des chefs communautaires et des communautés sur les conséquences négatives de violences faites aux enfants, la relance d’instances de coordination d’abord au niveau national mais aussi aux niveaux déconcentrés et opérationnels.

La faible articulation entre le système formel et les systèmes communautaires de protection comme l’absence d’un mécanisme approprié de référencement entre les partenaires étatiques et non étatiques ont donc conduit l’UNICEF et ses partenaires gouvernementaux à conclure à la nécessité de “mettre en place un processus de signalement et de prise en charge adapté aux besoins des enfants vulnérables et de mettre en réseaux les acteurs de protection et coordonner leurs actions”<sup>137</sup>. C’est dans ce contexte que l’UNICEF en partenariat avec le MINAS chef de file de la protection de l’enfance et le MINPROFF qui détient le mandat par rapport aux questions de genre et de violence ont initié en 2017, un projet de modélisation d’un système intégré de protection de l’enfant au niveau décentralisé. Est né ils choisi comme zone pilote l’arrondissement de Yaoundé II (région du Centre), réputé être “une représentation miniature de la diversité socioculturelle du Cameroun” par la diversité des populations qui l’habitent.

En somme, l’UNICEF entend développer une nouvelle approche plus focalisée sur le développement de mesures ou systèmes plus intégrée dans le but de remédier aux multiples vulnérabilités cumulatives auxquelles se heurtent différentes catégories d’enfants ;

<sup>135</sup> Conseil Economique et Social, Description de programme de pays, 2018-2020, E/ICEF/2017/P/L.3.

<sup>136</sup> Cartographie et analyse du système National de protection de l’enfant au Cameroun, Décembre 2014, p.120.

<sup>137</sup> Convention relative aux droits de l’enfant, comité des droits de l’enfant, liste de points concernant les troisièmes à cinquièmes rapports périodiques du Cameroun CRC/C/CMR/Q/3-5/Add.182, Modélisation d’un système de protection de l’enfance à Yaoundé, UNICEF, non daté, p.7.

renforcement de l'approche systémique, particulièrement dans le cadre du projet développé sur la commune de Yaoundé II (région du centre) illustre la capacité d'intégrer ensemble des acteurs et politiques d'intervention au niveau local dans le but d'adresser à la fois des dispositions institutionnelles comme des systèmes administratifs des mécanismes de coordination horizontale et verticale tout comme un processus de participation et de responsabilisations qui rendent les parties prenantes acteurs de changement.<sup>138</sup>

Pour sa mise en œuvre, le programme a bénéficié d'un triumvirat partenarial à savoir Agences des Nations-Unies, l'administration et ministères sectoriels en charge de la protection de l'enfant, et ONG nationales et internationales mobilisées dans la défense des droits de l'homme. Des accords initialement à petite échelle, ont été conclus avec des organisations partenaires comme l'Association de Lutte contre la Violence faite aux Femmes (ALVF) et le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE). "Les résultats atteints dans les deux premières phases pilotes et de mise en œuvre d'activités démontraient que les résultats ont été globalement atteints parfois au-delà des attentes"<sup>139</sup>. Ce qui a encouragé l'UNICEF à poursuivre avec les mêmes partenaires, d'engager une phase plus approfondie et de plus grande échelle, supervisée par le Ministère des Affaires Sociales. Au niveau local, chacune de ces associations travaille de manière étroite avec toute une panoplie d'acteurs des secteurs de la santé, de l'éducation tout comme la représentation des leaders coutumiers, religieux, ainsi que des jeunes dynamiques et des responsables d'associations féminines.

L'accompagnement des enfants de la rue est une forme d'intervention auprès des personnes en difficulté d'insertion sociale tant sur le plan psychologique que social. C'est en fait une relation d'aide entre une personne qui demande de l'aide appelé aidée et un assistant social appelé aidant. Pour Relandeau et al (2009), l'accompagnement est une méthode d'intervention qui suppose la triangulation de trois facteurs à savoir : un bénéficiaire, un dispositif d'action et un intervenant (l'assistance sociale)<sup>140</sup>

Ces facteurs s'observent le plus souvent dans le cadre de l'accompagnement des enfants de la rue dans le monde professionnel tel que pratiqué dans le centre d'accueil de Yaoundé et consiste beaucoup plus en une prise en charge psychosociale. Cette dernière consiste à donner au bénéficiaire ou au pensionnaire du centre des capacités nouvelles pour modifier eux-mêmes leur situation et parvenir à leur propre autonomie et de ce fait à leur

---

<sup>138</sup> Addition du comité technique de l'atelier de validation, Anonyme.

<sup>139</sup> Chief child protection, note de présentation au Président du comité, PRC, 24 juillet 2019.

<sup>140</sup> Relandeau et al., 2009.

resocialisation. Pour parvenir à cela, les éducateurs jouant le rôle d'assistants sociaux procèdent par l'écoute active du sujet, les déconditionnent (conseil, tenue à table, propreté, correction, stabilisation) et les reconditionnent au moyen des simulations de la vie dans un cadre familial. Relandeau précise en outre que les pensionnaires grâce à l'aide des assistants sociaux choisissent leur projet d'intégration dans le monde professionnel. Ces différentes actions contribuent à la restructuration de la personnalité de l'enfant. Il s'agit d'abord de la rééducation d'une part et de la préparation à la réinsertion d'autre part. Ainsi, l'enfant doit acquérir son autonomie en tant que scolariser ou re-scolariser et en accédant à une formation socioprofessionnelle participative à la réinsertion souhaitée.<sup>141</sup>

Dans la pratique, l'accompagnement se fait sur plusieurs plans, mais la présente étude en a retenue quatre : le plan individuel, le plan scolaire<sup>142</sup>, à travers des médiations familiales et dans le cas de l'encadrement dans les institutions<sup>143</sup>.

Encadrement dans le centre professionnel signifie offrir un cadre sécurisant, un accès aux soins et une assistance éducative aux enfants en rupture, vivant dans la rue ou dans des zones à risques élevées telles les gares, marchés. Les éducateurs à travers le centre, doivent de ce fait procurer à l'enfant ce que Brink (1997) va appeler une intégrité physique à savoir : hygiène, santé, nutrition et les soins de premiers secours. De même, les éducateurs ne doivent pas se comporter de manière autoritaire et prendre les décisions sans impliquer les enfants surtout quand cela concerne leur devenir. Ils doivent être une source de protection afin de garantir la sécurité de l'enfant tant dans le centre que dans sa relation avec les autres professionnels.<sup>144</sup>

---

<sup>141</sup> Relandeau et al., 2009.

<sup>142</sup> L'accompagnement scolaire est un programme de l'éducation mis en place par des structures privées et publiques afin de permettre aux enfants en particulier ceux en difficultés d'accéder à l'éducation. Déjà, cet accompagnement faisait l'objet des débats pour les organismes internationaux. A cet effet, la déclaration mondiale sur le droit à l'éducation pour tous de 1990, stipule que "les pauvres, les enfants des rues, les enfants qui travaillent, ne doivent subir aucune discrimination dans l'accès aux formations" (déclaration de Jomtien, article 3). Ainsi, pour cet accompagnement scolaire l'UNESCO 1992, a mis sur pied un programme consistant à intégrer durablement un enfant en rupture sociale dans un processus éducatif et de formation. C'est le même genre de programme dont bénéficient les enfants de la rue dans le centre d'accueil de Yaoundé. Il s'agit en effet, de permettre à l'enfant de la rue ou en rupture sociale d'avoir accès à l'éducation dans un cadre adéquat, de bénéficier d'une orientation et d'un suivi scolaire fait par l'éducateur.

<sup>143</sup> Lire : Bourgon et Gusew, 2007, p.123 ; Atkinson, 1987 ; Maresca 1995, Marcotte et al, 1997 ; Wall, Stark et Standifer, 2001 ; Fillon, 1998 ; Marcotte et Cyr, 2002.

<sup>144</sup> Ngangue, D. S., "Accompagnement psychosocial : une étude des stratégies de resocialisation des enfants de la rue dans les centres de Yaoundé. Cas d'Edimar et le Foyer de l'Espérance", Mars 2007, pp. 31-33.

## II. LES ACTIONS DE L'ETAT CAMEROUNAIS (MINAS, MINPROFF, MINSANTE, MINEBASE)

La conscientisation par le biais des programmes radiophoniques, la séance de sensibilisation communautaire, de diffusion de matériel de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'information Education et Communication (IEC) améliore la compréhension par la communauté des lois existantes et des droits de l'enfant. Le MINPROFF a développé des matériaux de communication et réalisé des spots publicitaires dans l'optique de sensibiliser l'opinion publique sur les discriminations faites aux femmes et à la jeune fille et sur la nécessité d'envoyer les filles à l'école. De plus, ont été organisés des campagnes de sensibilisation, de causeries éducatives et des ateliers de formation des acteurs sociaux qui s'investissent au quotidien dans ce domaine. Le MINAS pour sa part dispose également de matériaux de sensibilisation de protection et de promotion des droits des enfants mais il anime une émission radiophonique tous les jeudis dans le but d'informer les citoyens camerounais sur ses missions des activités menées et les perspectives.<sup>145</sup>

### 1. Les activités menées par le MINAS en collaboration avec certains organismes onusiens

Cette prise en charge relève du domaine du MINAS qui a ouvert des Centres d'accueil et mis à disposition des travailleurs sociaux la prise en charge psychosociale. Les enfants travailleurs constituent l'un des éléments majeurs de leur traitement. Dans la perspective de l'identification des cas existants, des nombreux programmes et projets sont élaborés par le gouvernement camerounais avec l'appui des bailleurs de fonds nationaux et internationaux. On cite à cet égard :

- L'adoption depuis 1996, le "Plan d'action de lutte contre le travail des enfants", sous l'impulsion du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale de l'époque, en partenariat avec le BIT<sup>146</sup>. Ce plan d'action porte sur l'amélioration et le renforcement de la législation sur le travail des enfants, la promotion de l'éducation et de l'apprentissage ;
- Le projet conjoint MINAS-Croix Rouge de Belgique pour la réinsertion socio-économique des enfants de la rue à Yaoundé. Voici ce que relate la presse au sujet de ce projet :

<sup>145</sup> Merienne Sierra, "Violence et tendresse : Les enfants de la rue à Bogota", Paris, L'Harmattan, pp.32-42.

<sup>146</sup> BIT : Bureau International du Travail.

Les parties conviennent d'un objectif quantitatif annuel évalué à la prise en charge globale de cent cinquante enfants des rues (réunification familiale, accueil en institution, formation professionnelle). Les enfants en rupture plus ou moins totale avec le milieu familial, âgés de six à dix-huit ans, exclus de la famille pour des raisons structurelles profondes (remariage, divorce, décès, pauvreté extrême). L'action privilégiée, sans exclusion, la prise en charge des enfants des rues satisfaisant à certains critères : être âgé de moins de 14 ans, avoir vécu moins de 12 mois dans la rue et ne pas avoir consommé de drogues dures, ne pas avoir de passé carcéral<sup>147</sup>.

Après une phase d'implantation 2001-2003, le projet a atteint son rythme de croisière 2004-2005 en réalisant son taux de réinsertion de 180 à 220 enfants par an alors que l'objectif annuel était de 150 enfants<sup>148</sup>. Compte tenu de ces capacités d'action curatives contre le travail des enfants, plusieurs de ces anciens travailleurs précoces réinsérés sont coupés du monde du travail pour un monde d'éducation et de formation qui devait initialement être le leur ;

- Le Protocole d'accord de partenariat MINAS-IPES au Cameroun conclu entre le gouvernement de la République du Cameroun et le BIT, le 22 Octobre 2004 qui comporte deux projets dont l'un sur la lutte contre le travail des enfants des cacaoyères, notamment dans les zones rurales et l'autre sur la lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre comme LUTRENA<sup>149</sup>.

Le développement des compétences et la formation professionnelle au Cameroun sont réalisés à la fois comme service de prévention et de réponse aux problèmes de protection de l'enfant. Un grand nombre d'ONG nationales comme OSP propose des apprentissages, des programmes de cours accélérés, et des formations aux enfants déscolarisés ou non scolarisés issus de familles vulnérables. Le Ministère de l'Emploi et de la Formations Professionnelle (MINEFOP) et celui du travail et de la sécurité sociale (MINTSS) guident ce volet professionnel de façon à diminuer le chômage<sup>150</sup>.

Le renforcement des compétences parentales incluant l'étude des méthodes de discipline positive peut permettre de réduire l'incidence de la violence et des sévices dans l'environnement familial. C'est le cas du MINPROFF qui, dans le cadre de ses missions

<sup>147</sup> MINAS, "Contribution du MINAS...", p.8.

<sup>148</sup> Morelle, "La rue des enfants, les enfants des rues. L'exemple de Yaoundé (Cameroun) et d'Antananarivo (Madagascar)", Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 2004, p.11.

<sup>149</sup> M. Morelle, "Larue des enfants, les enfants...", p.8.

<sup>150</sup> Entretiens avec MINEFOP et MINTSS, septembre 2012.

anime des campagnes d'éducation parentale<sup>151</sup>. Il en est de même de l'association EMIDA basée à Yaoundé, qui avait implémenté un programme d'éducation familiale destiné à comprendre et vivre une relation parent-enfant heureuse.

La conscientisation et la sensibilisation par le biais des programmes radiophoniques, des séances de sensibilisation communautaire de diffusion des matériels de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) et d'Information, Education et Communication (IEC) améliorent la compréhension pour la communauté des lois existantes et des droits de l'enfant. Le MINPROFF a développé des matériaux de communication et réalisé des spots publicitaires dans l'optique de sensibiliser. Et conscientiser l'opinion publique sur les discriminations faites aux femmes et à la jeune fille, et sur la nécessité d'envoyer les filles à l'école. De plus, ont été organisées des campagnes de sensibilisation, des causeries éducatives et des ateliers de formation des acteurs sociaux qui s'investissent au quotidien dans ce domaine<sup>152</sup>. \*

Le MINAS pour sa part, dispose également des matériaux de sensibilisation de protection et de promotion de droits des enfants, mais il anime aussi une émission radiophonique tous les jeudis dans le but d'informer les citoyens camerounais sur ses missions, ses activités menées et les perspectives.

Dans le secteur de l'éducation, des tentatives visant à réduire les taux d'incidences des problèmes relatifs à la protection de l'enfant par le biais d'activités des conscientisations, ont également été mises en œuvre. La formation des enseignants constitue une activité pouvant potentiellement fortement contribuer à renforcer l'environnement protecteur d'un grand nombre d'enfants. Non seulement, ils se voient attribuer des modules sur les alternatives au châtiment corporel, mais aussi sur l'identification et le signalement des préoccupations relatives à la protection de l'enfant.<sup>153</sup>

Il est toutefois à noter que lors de ces activités de conscientisation, un accent particulier est mis sur la législation relative aux questions de la traite des enfants et de la violence basée sur le genre et sur les répercussions juridiques existantes pour les auteurs de ces crimes. Or, si cette sensibilisation mettait davantage l'accent sur les effets qu'ont ces

---

<sup>151</sup> Cf. MINPROFF (2011), Guide d'éducation pré-nuptial, matrimoniale et familiale, Tome 1 : Généralités et Tome 2 : Fiches techniques.

<sup>152</sup> Cf. MINAS (2011), "Guide MINAS pour la sensibilisation et la mobilisation en faveur des enfants de la rue. Célébration de la 21<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Enfant Africain (EA) au Cameroun, 16 juin 2011" et MINAS (2012) "Campagne nationale de sensibilisation sur la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants. Les étapes de Bamenda et de Bafoussam, Rapport Général".

<sup>153</sup> *Ibid.*

violences sur les enfants plutôt que sur la législation en vigueur (qui n'est pas toujours compatible avec les pratiques et croissances communautaires), cela garantirait une meilleure implication des communautés et tiendrait compte aussi des pratiques communautaires traditionnelles qui sont favorables à l'enfant.<sup>154</sup>

## **2. Protection des enfants contre toutes formes de violences**

Généralement, lorsque les structures du ministère des affaires sociales sont saisies, des cas de violences sur les enfants, ces derniers sont tout d'abord sécurisés c'est-à-dire extrait du milieu où ils subissent les violences. Ils bénéficient ainsi d'un placement dans une institution publique ou privée, ou d'un placement familial selon le cas. Parallèlement à cette action de sécurisation de l'enfant, la ou les autres formes de violences sont dénoncées auprès de la police, et de la gendarmerie ou du tribunal compétent.

### **2.1. Réinsertion et réadaptation des enfants victimes de violences**

Après la sécurisation en milieu institutionnel ou familial de substitution, la réinsertion et réadaptation des enfants victimes de violences porte essentiellement sur l'assistance psychologique en vue de réduire le traumatisme causé par la violence, l'assistant sanitaire pour soigner les éventuelles blessures ou meurtrissures occasionnées par les services, le suivi scolaire pour ceux remplissant encore les conditions, l'apprentissage ou l'initiation professionnelle en vue de pouvoir mener une activité génératrice de revenus et être autonome ; l'assistance socio-éducative à la parenté responsable au membres violents et fautifs de la famille ; la médiation familiale en vue de la réinsertion de la victime dans sa famille et en fin le suivi.

A l'analyse, il convient d'indiquer qu'il existe des dispositions légales, visant toutes les formes de violence à l'égard des enfants notamment la violence physique, sexuel ou mental, les brutalités ou sévices, l'abandon moral ou le délaissement, et l'exploitation sexuelle, qui interviennent :

Il existe quelques dispositions expresses concernant toutes les formes de violences à l'égard des enfants qui sont applicables à des milieux de violences différents :

- Famille (article 294 a 3b etc.)

---

<sup>154</sup> Cf. MINAS (2011), "Guide MINAS pour la sensibilisation et la mobilisation en faveur des enfants de la rue. Célébration de la 21<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Enfant Africain (EA) au Cameroun, 16 juin 2011" et MINAS (2012) "Campagne nationale de sensibilisation sur la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants. Les étapes de Bamenda et de Bafoussam, Rapport Général".

- Ecole (article 298 Ca)
- Par ailleurs, la qualité de parents tuteurs ou responsables coutumiers constitue une circonstance aggravante lorsque l'auteur de ces violences est l'une de ces personnes.<sup>155</sup>

La loi n°98/004 du 14 avril 1998 sur l'orientation de l'éducation au Cameroun interdit les violences physiques à l'école. En effet, l'article 35 stipule que : "l'intégrité physique et moral des élèves est garantie dans système éducatif ; sont de ce fait proscrits : les sévices corporels et toutes formes de violence"<sup>156</sup>.

## **2.2. La scolarisation des enfants de la rue**

Dans cette rubrique, il s'agit de proposer des actions en vue de l'épanouissement total des enfants. L'école est devenue aujourd'hui l'une des institutions qui assurent l'éducation. Une institution en ce sens qu'elle apporte à tout individu l'assurance d'une intégration sociale, par conséquent, l'objectif est de garantir à chaque enfant une scolarité ne serait-ce que primaire. En ce qui concerne la formation scolaire des enfants de la rue, il y a des scolarisés primaires et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et des non scolarisés. Pour tous ceux qui ont dépassé l'âge scolaire, l'objectif est de les inscrire dans un établissement scolaire. Pour qui ont l'âge scolaire, on peut les inscrire dans des cours du soir, à l'école primaire où l'âge n'est pas pris en compte ou leur proposer des établissements avec des classes de formation scolaire adaptées. Le principe est d'éviter de créer des centres qui marginalisent encore les enfants en les mettant à part. Pour les cas de rejets de l'école par l'enfant, on peut envisager, à partir d'un certain âge, des contrats d'apprentissage agréés avec un suivi régulier et les évaluations auprès de la famille du centre d'accueil.

## **2.3. Intégration professionnelle**

Aujourd'hui, le travail c'est la vie, parce qu'il procure les moyens de subsistance et d'épanouissement personnel. Il permet, par ailleurs d'assurer des revenus à une famille. L'objectif est de donner une formation professionnelle aux enfants, afin de leur permettre de trouver un travail durable ou de créer eux-mêmes des emplois. Les étapes de l'intégration professionnelle sont :

---

<sup>155</sup>Contribution du Cameroun à la réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants.

<sup>156</sup> Confère rapport sur la contribution du Cameroun à la réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants.

- Le contrat d'apprentissage

Aux enfants en âge de travailler, on proposera un contrat d'apprentissage auprès d'un établissement agréé ou dans un centre de formation agréé avec les parents, les tuteurs ou le centre d'accueil.

- Le contrat de travail

Pour les enfants en âge de travailler et qui ont perçu une formation adéquate, on propose des contrats de travail selon les offres. Pour tout cela, un suivi constant est nécessaire parce qu'il s'agit d'une intégration totale dans la société.

Pour mener à bien toutes les activités susmentionnées, il est nécessaire de disposer d'une structure générale d'accompagnement. A l'heure actuelle, l'accompagnement des enfants de la rue était assuré par l'Etat et le privé laïc ou confessionnel. Entre l'Etat et le privé, il existait et il existe encore une condition non confessionnelle. Nous pensons que la collaboration du public et du privé dans ce domaine peut être structurée si elle est bien organisée et bien définie. A notre avis, la première exigence est celle de proximité, la compétence et la conscience professionnelle. C'est pourquoi le modèle de l'éducation nationale ou du ministère de la santé, où le public et le privé se rencontrent et collaborent ensemble pour le bien de la population nous semble approprié. Cela veut dire qu'il faut que les structures privées et publiques travaillent ensemble auprès des enfants de la rue. Tout ceci coordonné par le MINAS et bénéficie d'une bonne administration qui facilite l'appui de l'Etat et des ONG.<sup>157</sup>

Chaque structure doit rassembler un montant (somme d'argent) suffisant chargé de suivre le secteur urbain qui leur est confié. Cela veut dire que chaque ville doit délimiter des zones d'encadrements confiées à chaque structure. Chaque année, toutes les structures font l'évaluation de leurs activités auprès du MINAS.<sup>158</sup>

Pour tout cela, il est important de mettre sur pied une carte d'encadrement social avec un décret officiel qui définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement de l'éducation de la scolarisation, de la formation et de l'accompagnement des enfants de la rue au Cameroun.

---

<sup>157</sup> Marie Thérèse Mengue, "Les enfants de la rue au Cameroun : cas des villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé", Rapport de recherche, Novembre 1999, p.107.

<sup>158</sup> *Ibid.*

A la suite de ce chapitre de notre analyse d'une telle action de l'ONU au Cameroun dans la prise en charge des enfants de la rue. Les modes d'organisation des Nations-Unies pour le fonctionnement de la position des communautés internationales, les attitudes des enfants de la rue, et les réactions des enfants pour leurs stratégies d'action, aussi l'implication de l'ONU dans l'éradication de la violence de la rue et ses effets sur les différentes formes des violences et enfin la scolarisation des enfants de la rue.

### **3. Aide socio-éducative aux enfants de la rue de Yaoundé**

Les enfants et jeunes de la rue doivent pouvoir se confier en particulier dans le cadre d'entretiens individuels avec les travailleurs sociaux, évoquer leurs problèmes. Ils font mention de ceux qui sont à l'origine de leur arrivée dans la rue mais aussi ceux auxquels ils sont confrontés dans leur vie dans la rue. Il est important en effet de comprendre d'où vient l'enfant qu'il est et comment il vit. Parfois les conceptions des équipes sur les terrains sont un frein à cette nécessaire compréhension. En effet, souvent l'urgence à tort est comme la nécessité d'apporter la solution immédiate sur tous les tableaux. Aussi, les intervenants peuvent se démener pour réinsérer l'enfant dans une famille en oubliant que bien souvent l'insertion préalable n'a jamais existé. De même, des hébergements dans des centres d'accueils peuvent être précipités, lorsque la capacité psychique de l'enfant ne lui permet pas, dans l'immédiat de se projeter dans un autre environnement que celui de son groupe et de son territoire.<sup>159</sup>

L'aide strictement sociale entendue comme un soutien à la réintégration dans des droits sociaux et souvent limitée dans des pays à faibles développement social. Les démarches sociales visent essentiellement dans un contexte à l'obtention de documents d'Etat civil pour les enfants nécessaires, notamment à une rescolarisation pour une structure de placement provisoire lorsqu'ils sont hébergés en centre ou des certificats indigènes pour la gratuité d'une hospitalisation. Elles peuvent également concerner la famille dans le cadre d'un processus de réintégration familiale. Elles vont viser à une mise en place des relations avec ses services sociaux offrant une aide économique aux familles démunies même si les causes familiales explicatives du départ de l'enfant sont rarement économiques.<sup>160</sup>

L'aide éducative se conçoit aussi en tenant compte de l'enfant tel qu'il est, et non tels qu'il devait être. L'alphabétisation dans une vision de récupération de niveau scolaire par

---

<sup>159</sup> Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place des politiques sociales.

<sup>160</sup> L'aide socioéducative est avant tout un moyen de rétablir la confiance de l'enfant, en l'autre, en lui.

exemple n'a pas d'utilité tant que le concerné n'a plus ou presque pas de relations à autrui. Elle peut être tout à fait pertinente. En revanche, lorsqu'elle vise à réapprendre le jeu du langage et *in fine* la relation avec autrui. Le travail éducatif avec les enfants de la rue est comme le soutien psychologique, diffus dans toute la démarche d'accompagnement. Un des rôles du médecin et de l'infirmier est d'aider à la compréhension du fonctionnement du corps préalable nécessaire à la compréhension de toute éducation à la santé. Les travailleurs sociaux consacrent une grande partie de leur intervention dans la rue à la résolution des conflits internes à un groupe d'enfants, et les "causeries" des groupes alors organisés sont avant tout destinées à une éducation, de la vie collective et du respect de l'autre.<sup>161</sup>

Dans un centre, le travail éducatif correspond également à cet objectif de réapprentissage d'une vie sociale, d'une sociabilité altérée par la violence de la vie dans la rue. Il vise particulièrement à permettre à l'enfant de réactiver son imaginaire essentiel à son développement et à cet égard les activités ludiques et artistiques sont parfaitement adoptées. Il ne force pas à participer car l'observation des autres dans le jeu le "rééduque" dans une vision de l'autre non violente et l'aide à faire tomber ses défenses de méfiance. L'aide socio-éducative est aussi avant tout un moyen de rétablir la confiance de l'enfant en lui. C'est un impératif pour soutenir les enfants et les jeunes de la rue dans leur volonté psychique, leur capacité sociale, à se projeter dans leur avenir hors de la rue. Alors peuvent se préparer avec l'enfant, en fonction de chacun des processus de renouement familial distincts selon chaque famille ; peuvent également se co-construire des projets de scolarisation et de formations professionnelles, avec ou sans la famille.<sup>162</sup>

S'engager auprès d'un enfant des rues nécessite une implication à très long terme et une approche patiente. La prise en charge recouvre une alternance d'accompagnement individuelle et collective, d'intervention d'urgence dans la rue d'accueil de jour ou d'hébergement en centre et des démarches de réinsertion. Pour accompagner des enfants des rues, il faut garder à l'esprit la possibilité qu'il existe des aller-retour nombreux entre la rue et une autre forme de vie que Xavier Emmanuelli résume en recommandant qu'il ne faut pas oublier qu'aucune vie n'est linéaire et il ne faut pas se décourager lorsque les enfants échouent à s'insérer.<sup>163</sup>

---

<sup>161</sup> L'aide socioéducative est avant tout un moyen de rétablir la confiance de l'enfant, en l'autre, en lui.

<sup>162</sup> *Idem.*

<sup>163</sup> Le site de Samusocial International : [www.international.com](http://www.international.com). Consulté le 05 juin 2022 à Yaoundé. Le glog du samusocial international : [samusocial.typepad.com](http://samusocial.typepad.com). Sue ce glog sont téléchargeables les études suivantes :

- "Nandité" enquête sur les enfants des rues à Dakar ;

#### 4. Création d'un centre formation du personnel par le MINAS

Le Cameroun a une longue et une forte tradition de formation en affaires sociales reconnu dans la sous-région comme le centre de formation en affaires sociales. Le Cameroun accueillait par le passé des étudiants étrangers de plusieurs pays de l'Afrique. Ce pendant au moment actuel, la formation en travail social est en berne depuis l'année scolaire 2005-2006. L'Ecole Nationale des Assistants des affaires (ENAAAS), n'a pas inscrit de nouveaux étudiants entre 2006 et 2013.

Le décret 2006/302 du 21 Septembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement de l'institut National du travail Social (INTS) était le fruit d'un long processus de consultation pour orienter de l'avenir de formation en travail social. L'INTS est placé sous la tutelle technique conjointe des Ministères chargés des Affaires sociales et de l'enseignement Supérieure et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances. A ce jour, l'INTS n'est pas encore opérationnelle. Selon plusieurs acteurs de l'étude, le manque d'opérationnalisation est lié à l'adolescence décret d'application. Les cycles sont répartis en deux cycles :

En cycle de formation initiale, l'institut prépare aux diplômés en travail social dans les filières ci-après :

- Filière du service social, sanctionnée par le diplôme d'Assistant de service Social,
- Filière d'éducation sociale spécialisée, sanctionné par le Diplôme d'Eduteur social spécialisée.
- Dans le cycle de formation supérieure spécialisée en travail social, sanctionné par un diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies en travail social, les candidats pouvant suivre une formation dans le perfectionnement et le recyclage sont sanctionnés par des certificats délivrés par le Directeur Général de l'Institut.

---

- "Survivre dans la rue à une rupture de vie familiale", une étude sur la situation des enfants des rues à Pointe-Noire.

Ces études présentent des bibliographies indicatives sur la problématique des enfants et jeunes de la rue.

- "Nous venons tous d'une maison", étude à propos des enfants et jeunes de la rue à Bamako.

- Consortium for street children : [www.street\\_children.org.uk](http://www.street_children.org.uk) , Consulté le 05 juin 2022 à Yaoundé

- UNESCO:

[www.unesco.org/fr/education/themes\\_strengtening\\_education\\_systems/inclusive\\_education/street\\_children/](http://www.unesco.org/fr/education/themes_strengtening_education_systems/inclusive_education/street_children/)

Consulté le 06 juin 2022 à Yaoundé.

Ces acteurs à l'étude ont dirigé le besoin d'un renforcement de capacité en protection de l'enfant. Leurs résultats montrent que la quasi-totalité du personnel des structures publiques exprime un besoin en renforcement de capacités. Dans ces domaines sollicités tels que la prise en charge psychosociale, la protection des droits des populations cibles du MINAS, l'encadrement des EBMS, l'insertion et la réinsertion économique, la rédaction administrative, le réseautage, le montage de projets, l'éducation spécialisée et l'informatique.

## **5. Méthodes et lutte contre le comportement déviant**

Les comportements déviants sont ceux que l'on trouve dans les fiches de terrains, et les rapports rédigés par les professionnels engagés dans un programme (Travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs). Il est généré par les contacts que les professionnels ont avec les enfants. A la différence de l'image institutionnelle qui met l'accent sur les facteurs macrosociaux produisant les différentes formes de désorganisation et d'anomie (logique, fonctionnaliste). L'image interactionnelle fait état des motivations individuelles qui contribuent au départ de l'enfant dans la rue. Malgré cela, l'enfant est perçu avant tout comme un être irrationnel, voire déviant. Il obéit à des pulsions et ses capacités à élaborer des frustrations sont limitées. Cela a conduit l'image irrationnelle de l'enfant à être plus différenciée que l'image institutionnelle.

L'image interactionnelle se construit donc sur un registre qui est avant tout psychologique. Les intervenants s'intéressent en particulier aux émotions et à l'affectivité de l'enfant dans une perspective psychologique et psycho-médicale. Cela en termes de frustration et d'agressivité. La famille est présente dans la mesure où elle est la source et presque toujours la source hypothétique des troubles psychologiques et des comportements inadaptés de l'enfant. Au-delà de fait qu'une intervention de type thérapeutique, parfois pharmacologique, cette approche débouche sur une éducation entendue comme apprentissage de normes et comportements conformes (l'intervention éducative fortement normatrice) Tout un ensemble de comportements non adaptés à la norme scolaire peut-être rapproché aux élèves de la part de l'enseignant. Celui-ci, explique en partie, les comportements déviants par les caractéristiques propres à l'élève. Pour autant, les conditions matérielles et sociales sont aussi à prendre en compte. La relation au sein de la classe est déterminante puisque les incidents décrits par la plupart des enseignants sont majoritairement liés à la pratique

physique (absence d'équipement, arrêt de l'activité non-respect du matériel, perturbation et crise).<sup>164</sup>

Les comportements déviants qualifiés également de mauvaises conduites, de comportement indiscipliné, de comportements perturbateurs ou encore d'incidents disciplinaires se définissant comme des "comportements non désirés par l'enseignant durant le temps scolaire et qui ont tendance à entraîner les autres élèves dans une activité hors tâche"<sup>165</sup>. De ce fait, ces comportements allant de la simple tentative de tricher à une forme d'agressivité illicite, en passant par des élèves qui râlent, qui expriment leur mécontentement, qui refusent de suivre une consigne, ou qui se moquent des camarades, ne se réduisent pas à ce que font objectivement les élèves mais se définissent davantage comme des enseignants<sup>166</sup>.

Aymes considèrent qu'un comportement déviant renvoie à "la perception par les enseignants d'un comportement d'élève(s) inadaptés au contexte dans lequel se déroule l'action c'est-à-dire la transgression d'une règle socialement conduite"<sup>167</sup>.

A l'école, les comportements déviants sont extrêmement divers. Ceux caractérisés comme agressifs, au contraire des conduites perturbatrices, demeurent relativement rares. En EPS, selon Pieron et Emonts (1988), un incident disciplinaire apparaît toutes les 3 ou 4 minutes. Dans la recherche de Desbiens, ce type d'attitudes apparaît plus fréquemment sont 0,8 comportements perturbateurs à la minute. Ces comportements surviennent majoritairement lors des phases de jeu (20%) des phases de transition (17,7%) et d'explication (17,1%). Une grande partie de ces comportements ne dérange pas le bon déroulement de la classe sont 8,8% des comportements déviants se produisant, entraînant une interruption des cours en EPS.<sup>168</sup> Une autre étude s'est intéressée aux incidents disciplinaires à l'origine de conflits en EPS et réalise des constats sensiblement similaires à ceux de Desbiens.

D'après Leroy et al. (1998), un grand nombre d'incidents, soit près de 64%, apparaissant pendant le cours, ne sont pas repérés par l'enseignant. D'autres incidents, soit environ 20% sont relevés par les enseignants qui ne peuvent plus assurer les tâches qui leur incombent e situation normale (observer, expliquer, guider). Les comportements déviants entraînants ou pouvant entraîner une interruption de cours surviennent majoritairement de la

---

<sup>164</sup> Cloes, M. et al. 1998, p.80.

<sup>165</sup> Fernandez-Balboa, 1991.

<sup>166</sup> Bertone et al., 2002.

<sup>167</sup> Ayme, S. et al., 2011.

<sup>168</sup> Desbiens, J-F. et al., 2008.

lutte contre les enfants de la rue. En effet, la méthode de protection des enfants ou les comportements sont violents.<sup>169</sup>

En somme, le système des Nations-Unies et la prise en charge des enfants de la rue au Cameroun manque des ressources financières, des ressources humaines et socio-culturelles et la rentabilité des activités, aide socio-éducative, aide financière mais aussi la création des centres de formation. Les méthodes et la lutte contre le comportement déviant des enfants de la rue.

## **6. Aides financières aux enfants de la rue de Yaoundé**

Les enfants et les familles vivant dans des situations de vulnérabilité et ayant été identifiés peuvent bénéficier d'un soutien financier. Cette finance peut se traduire par une aide matérielle et uniforme scolaire ou encore lorsque cela est possible grâce à la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR).

Selon nos investigations, nous pouvons dire que cet appui est destiné aux familles et l'injection de revenus permettant de booster leur niveau de vie, en réduisant leurs vulnérabilités et dans les meilleurs cas en les rendant autonomes. L'objectif de cet appui étant de placer les familles dans une position moins précaire ce qui, par ricochet, aura pour effet de limiter les pratiques portant atteinte au bien-être des enfants telles que : la déscolarisation des enfants, le travail des enfants ou le placement des enfants. Les enfants et les familles ciblés par ce type d'actions sont les OEV, ceux affectés par le VIH/SIDA, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones vulnérables. Plusieurs acteurs contribuent à la prestation de ces services, sous la coordination du MINAS, tels que : les ONG Internationales, les entreprises privées, la société, les ambassades et les partenaires techniques au développement.<sup>170</sup>

Parmi ces aides financières, il est intéressant de noter que la majorité des services concerne l'éducation et la santé. Selon ces statistiques, peu de prestataires des services interviennent dans le renforcement économique bien qu'on verra dans une section subséquente que la pauvreté figure largement dans la perception communautaire des facteurs contribuant aux risques de protection de l'enfant au pays.<sup>171</sup>

---

<sup>169</sup> Leroy et al., 1998.

<sup>170</sup> Source : Questionnaire adressé aux DRAS, 2012.

<sup>171</sup> *Idem.*

### III. LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ONG ET MAISONS D'ACCUEIL)

Les ONG<sup>172</sup> et la société civile semblent disposer d'opportunités pour mener de discussions internationales sur ces sujets car, malgré les tensions croissantes entre les OSC (organisations de la société civile), ONG et de nombreux gouvernements, les récents sondages menés dans des nombreux pays montrent que les opinions publiques font davantage confiance à la société civile qu'aux institutions étatiques, aux religieux, aux personnalités politiques ou même qu'aux médias et aux journalistes. Le concept de la "civoyenneté" est aussi essentiel localement, nationalement et mondialement mais difficile à promouvoir auprès de populations qui en sont privées et qui vivent dans la précarité comme les enfants de la rue. Leur défi ou leur rôle primordial est de développer les capacités d'autonomisation des populations et des communautés locales, d'influencer les institutions étatiques et leurs dirigeants, tout en assurant un contrôle actif des politiques publiques. Par ailleurs, la recherche d'alternatives à la communauté politique internationale actuelle "qui est aujourd'hui exclusivement" intergouvernementale "par nature" constitue un autre défi de taille pour la société civile.

#### 1. Les actions des ONG dans la prise en charge des enfants de la rue de Yaoundé

Les ONG ont initialement émergé dans les sociétés des pays occidentaux et sont basées sur des valeurs et des cadres spécifiques à cette région du monde (représentant moins de 20 % de la population mondiale). En outre, même si les ONG du Nord sont généralement critiques envers leurs propres institutions et autorités, elles restent très liées aux programmes politiques des pays occidentaux riches du Nord. Si elles ont émergé et se sont développées à grande échelle dans le monde entier, elles restent cependant, pour la plupart organisées dans un cadre "universaliste" (au niveau des valeurs, de la gestion, des pratiques et de la gouvernance). Ainsi, les partenariats entre les "ONG du Nord et du Sud" reflètent généralement d'anciens

---

<sup>172</sup> Les ONG, seules ne représentent pas la société civile, même si elles en sont un élément clé car généralement, la partie la plus visible et, dans de nombreux pays du monde, un des secteurs disposant des ressources les plus importantes parmi toutes les organisations de la société civile. Les autres acteurs de la société civile tels que les syndicats, les mouvements sociaux, les organisations des femmes, les organisations paysannes, les coopératives, les associations locales et communautaires (ces derniers étant les plus nombreuses de toutes les organisations de la société civile, mais les plus informelles et dotées de faibles ressources), les organisations politiques, et surtout les foyers d'accueil pour enfants, etc. ont ainsi tendance à percevoir les ONG comme un secteur "privilégié" qui monopolise les ressources et l'accès aux institutions tout en étant trop peu inclusif vis-à-vis des autres organisations de la société civile. Il existe pourtant de nombreux exemples où différents secteurs de la société civile ont travaillé ensemble, mais les "stéréotypes" dominent souvent et conduisent à une méfiance généralisée vis-à-vis.

modèles des relations où les flux des ressources et d'argent définissent encore le pouvoir et les relations de travail entre les différents partenaires. Un aspect qui demeure un tabou pour de nombreuses ONG du Nord.

Les ONG ont tendance à s'aligner sur les agendas internationaux ou mondiaux pilotés par la communauté internationale et les Nations Unies. Elles sont généralement bien organisées au niveau international, soit à travers un petit nombre d'ONG internationales importantes et influentes, soit via des campagnes menées conjointement (notamment Action Développement), soit via des réseaux aux plateformes qui regroupent un grand nombre de petites et moyennes ONG (comme FORUS). De plus, les ONG sont souvent actives dans la promotion des agendas internationaux au niveau national et sur le " terrain " avec les populations locales en particulier pour sensibiliser le public à quatre programmes internationaux "Droits de l'Homme et Démocratie", "Aide Humanitaire", "Développement et Lutte contre la pauvreté", "environnement et Changement Climatique", du fait des importantes ressources financières que leur alloue la communauté internationale

La création des écoles est un autre effet multiplicateur des actions de mobilisation dans la région du Centre avec des activités de sensibilisation (voir Annexe 6) menées par les partenaires (CPCRE, ALVF). Ils ont aussi réussi à intégrer d'autres parties prenantes dans l'action de sensibilisation à travers les foras d'échange élèves-enseignants qui ont permis d'aborder les questions de violences et de consommation de drogues à l'école. Le Centre Lavie de l'hôpital Centre de Yaoundé a facilité la prise en charge des adolescents et jeunes exposés à la drogue et à l'alcool. Les enseignants ont lancé une campagne Ecole sans VIH ou encore de Clubs parascolaires, animées par les élèves membres des pools de compétences qui permettent sans assistance extérieure de divulguer des compétences de vie courante.

Enfin, il apparaît aussi que les agents publics ont bénéficié des activités du Programme le plus souvent étant en situation de coopération ou de complémentarité. Les rapports des ONG partenaires tout comme les entrevues réalisées avec les représentations déconcentrées des principaux ministères rapportent que tant en région que dans la région du Centre, les agents publics ont brillé par leur ouverture d'esprit, leur accueil, leur disponibilité et leur participation. Les formations et les cadres de concertation étaient orientés vers les intervenants sociaux, les agents des communes, les agents et cadres du MINAS et du MINPROFF, (les assistants sociaux, les psychologues, la directrice du Centre de promotion de la Femme et de la Famille, les Responsables des services sociaux) ainsi que les partenaires du projet des structures publiques (commissariats, centre sociaux, hôpitaux, établissement scolaires, centres de santé, chefferies traditionnelles, forces de maintien de l'ordre,

sous-préfectures, mairies, MINAS, MINJEC)<sup>173</sup>. Cela permet d'identifier le phénomène de violence, de mariages d'enfants et le non enregistrement des créations des écoles à travers tous les secteurs et d'y apporter de manière collaborative des interventions adéquates.<sup>174</sup>

L'insécurité dans la région de l'Extrême-Nord a empêché à ce que les populations et les enfants les plus vulnérables puissent bénéficier des activités du projet. Le partenaire CLIRA témoigne qu'"en raison du niveau élevé de l'insécurité caractérisé par des attaques armées et kamikaze des agents de Boko Haram, l'accès à ces zones d'intervention était limité et on ne pouvait pas y rester longtemps"<sup>175</sup>. Boko Haram a continué depuis 2014 de commettre de nombreuses violences des droits humains et des droits de l'enfant et continue d'utiliser les enlèvements d'enfants comme mode opératoire. En 2017, 58 enfants auraient été utilisés comme bombes Humaines dans la région de l'extrême nord et la majorité étant des filles.<sup>176</sup>

Ainsi, les enfants vivants en zone d'insécurité font aussi face à des attaques dirigées contre des écoles lesquelles prennent au Cameroun différentes formes de violences : violence physique, violence basée sur le genre, violence sexuelle, destruction des écoles, utilisation, militaire des établissements comme base ou centre de torture. Les enfants ainsi que le personnel peuvent être victimes de ces violences en allant à l'école ou dans l'enceinte même de celle-ci.

Les enfants séparés, enfants non accompagnés (ES/ENA) et les enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) représentent des groupes très vulnérables qui constituent la majorité des victimes dans certaines zones de l'Extrême-Nord. Les activités du programme ont visé à réduire les pratiques préjudiciables à l'encontre de ces enfants. Les activités du CLIRA, partenaire de l'Etat, ciblent les enfants réfugiés, les ES / ENA (enfants séparés, enfants non accompagnés), les familles d'accueil temporaire (FAT), les adolescents et les adolescentes, les ex otages. Par exemple ont visé à prévenir les MGF (Mutilations Génitales Féminines), les ME (Mariage d'Enfants) et tous les types d'exploitation et de violence envers ceux-ci. Les services de protection de l'enfant et les acteurs communautaires ont la capacité de prévenir et d'identifier les violences des droits de l'enfant et d'y apporter des solutions y compris en cas d'urgence humanitaire. Les adolescents recueillis sont toujours à risque et

<sup>173</sup> Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.

<sup>174</sup> Ministère des Affaires Sociales (MINAS) et Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille (MPFF).

<sup>175</sup> Rapport d'activité du projet de protection des violences sexuelle et l'enlèvement enrôlement à Kolofata, Mayo Sava et médiation sociale pour la réintégration communautaire des ex otages de Boko Haram à MOZOGO ; Mayo Tsanaga dans la région de l'extrême nord du Cameroun. Aout décembre 2017, p.22.

<sup>176</sup> Boko Haram continue de contraindre des enfants à devenir des enfants soldats et à les utiliser dans des ensembles d'attaques contre des civiles et militaires, principalement dans la région de l'extrême nord du pays. Ces enfants peuvent également être forcés d'attaquer leur famille et communauté afin de prouver leur allégeance à l'organisation terroriste.

exposés aux abus et violences de toute sorte, aux enlèvements et enrôlement par les groupes armés illégaux. Les enfants séparés ou non accompagnés ainsi que les enfants associés aux groupes armés (EAFGA) sont encore plus traumatisés et encore plus vulnérables alors que leur protection spéciale s'avère nécessaire. Dans ses rapports trimestriels, l'ONG ALDEPA témoigne de ses préoccupations devant le nombre croissant d'EAFGA et du défi que représentent l'accompagnement et leur réintégration communautaire.<sup>177</sup>

## **2. Les actions des foyers d'accueil**

Si le foyer sert de lieu de vie, sa philosophie reste comme à l'origine de privilégier le retour en famille plus ou moins rapidement (au plus quelques mois). N'y séjournent donc en général qu'une dizaine d'enfants (de 10 à 15 ans). Les parties non construites du terrain sont cultivées par les enfants : cela les occupe, et cela améliore sensiblement l'ordinaire.

D'après le rapport d'activité pour l'année 1997, si les pensionnaires proprement dits sont peu nombreux, un grand nombre d'enfants de la rue passent au foyer, le samedi, journée "portes ouvertes" où les gamines peuvent venir se reposer, laver leur linge, se faire soigner. Cela permet de créer des liens et offre à ceux qui les souhaitent une occasion de renouer avec les adultes, puis de rechercher ensemble une issue à leur situation quand ils se décident à changer de vie. Le nombre de ces visites varie beaucoup d'un mois sur l'autre soit plus de 275 présences cumulées en juillet 1997 à plus de boom août, novembre et décembre, avec une moyenne de 400 à 500 les autres mois soit un total de l'ordre de 6000 en 1996 comme en 1997, années qui ont vu chacune 200 accueils de nouveaux pensionnaires et une grasse cinquantenaire de retour en famille réussis.

Dans le centre de la ville<sup>178</sup>, le foyer envoie des équipes d'animateurs (un pendant la journée, trois de plus le soir) vers les zones où se concentrent les groupes d'enfants. Elles nouent des contacts, jouent avec eux, les écoutent, les conseillent, esquissent avec eux qui l'envisagent des voies de sortie de la rue... Deux fois par semaine, un éducateur fait la tournée des commissariats, pour retrouver ces mineurs qui y sont le plus vite possible.

---

<sup>177</sup> Ocha, *Aperçu des besoins humanitaires Cameroun*, Paris, 1991, p.85.

<sup>178</sup> Environ 1,2 millions d'habitants, étalés sur une très vaste surface, car de nombreuses vallées profondes (et innombrables) morcellent l'espace urbain. D'où le nombre exorbitant des commerçants originaires du Nord.

Autre branche du foyer de l'espérance, L'Arche de Noé, un foyer d'accueil, s'occupe spécifiquement des jeunes en prison et de ceux qui en sortent. Ceux-ci "sont en situation d'échec auprès de leur famille et de leurs amis, d'où leur manque de confiance, le rejet de soi-même, la difficulté d'une professionnalisation, le manque de goût à travailler et même à vivre.

Non loin de la grande prison de Nkodengui, L'Arche de Noé les occupe à la culture de produits vivriers (autoconsommés) et à la fabrication de briques de terre (revendues c'est une de revenus source non négligeable), le temps nécessaire pour se refaire une santé, retrouver le moral et retourner en famille : cela prend en moyenne trois à six semaines. Selon les statistiques, sur 58 jeunes accueillis en 1996, sur ce total, 51% sont retournés en famille et 27% ont pu être réinsérés par le travail (ateliers et services du secteur artisanal, chantiers de constructions, petits commerces...); 7% sont repartis en prison; 4% dans la rue<sup>179</sup>. Sans ce suivi, combien auraient rechuté ?

En prison, 49 jeunes détenus sont scolarisés par L'Arche de Noé (du primaire jusqu'en terminale), surtout par des enseignants prisonniers. Les uns et les autres reçoivent quelques dons : du savon, des vêtements, par le biais de l'aumônerie de la prison. Chaque mercredi, 20 mineurs détenus sont autorisés à sortir pour venir à l'arche, où ils ont l'occasion de recevoir les soins, de jouer au football, trouver une oreille attentive, rencontrer si possible leur famille... Un autre problème difficile parmi les jeunes majeurs emprisonnés depuis longtemps, est la grande détresse morale et matérielle. L'arche leur apporte un peu d'aide, des repas deux fois par semaine) et le réconfort d'une écoute amicale.

Il existe maintenant aussi des filles dans les rues de Yaoundé, en général, déjà mère de famille. Une action en leur faveur s'amorce avec de grandes difficultés. Au centre même de Soa, la fondation a créé un petit atelier, assez-bien pour les former dans des métiers divers.

Par ailleurs, nous avons aussi pu rendre visite à une autre institution, située à courte distance de Yaoundé : la "Fondation Petit-Don et Sarah"<sup>180</sup>, dans la bourgade de Soa, à 15 km au nord de la capitale. Elle n'est pas une œuvre d'origine religieuse, mais d'initiative indépendante d'un couple, certes mû par la foi chrétienne. En 1982, Joseph et Marie Madeleine Zingui avaient commencé, sans idée préconçue à recueillir de petits enfants en grande détresse (surtout des orphelins maltraités), en plus de leurs propres enfants (cinq). Cela

<sup>179</sup> "Rapport de recherche de Marie Thérèse Mengue", Novembre 1999.

<sup>180</sup> Ngoa, "Le mariage chez les Ewondo", Etude sociologique, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Sociologie, Sorbonne, Paris, 1968, p.36.

prit tant d'ampleur que Joseph décida d'abandonner son métier de cadre de banque pour se consacrer entièrement à ces enfants qui sans lui, auraient inévitablement échoués dans la rue du moins, ceux qui auraient survécu. L'action a pu bénéficier d'une aide substantielle de la part de la défunte épouse du Président de la République, qui lui a notamment fait obtenir le grand terrain où la communauté est installée à la sortie nord de Soa dans plusieurs constructions basses qui entourent une prairie (terrain de football). Il y a actuellement 32 enfants sur place, les plus petits (surtout 5 à 10 ans ou à 12 ans). Les plus grands poursuivent leurs études à l'université de Yaoundé II. Le budget est assuré essentiellement par des dons extérieurs et locaux, assez aléatoires mais jusqu'ici à peu près suffisants.

Au centre de Soa, la Fondation a créé un atelier assez bien équipé, qui forme les jeunes à la couture, à la soudure et à l'informatique (avec deux ordinateurs). Les travaux exécutés pour les clients rapportent 6 à 7 % du budget annuel<sup>181</sup>.

---

<sup>181</sup> Ngoa, "Le mariage chez les Ewondo", Etude sociologique, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Sociologie, Sorbonne, Paris, 1968, p.36.

**CHAPITRE IV : LE BILAN ET LES  
PERSPECTIVES DE LA PRISE EN CHARGE  
DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE**

La prise en charge des enfants de la rue par certains organismes de l'ONU, l'Etat et les organisations de la société civile (OSC) est à la fois une œuvre de charité et de sécurité publique lorsque cette activité est prise sous un angle de la théorie criminologiste. Il est donc important de savoir si les objectifs sont atteints pour le cas des enfants de la rue de Yaoundé. Pour répondre à cette préoccupation, le présent chapitre traite d'abord de l'évaluation, puis des limites et enfin des perspectives de la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé par ces acteurs.

## **I. L'EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE**

L'évaluation de la prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé porte sur le constat des points positifs à porter aux différents acteurs de cette prise en charge. Il s'agit de l'assistance humanitaire, de l'insertion sociale et professionnelle,

### **1. L'assistance humanitaire aux enfants de la rue de Yaoundé**

La prise en charge suppose élever et éduquer l'enfant. Or, élever des enfants c'est d'abord les aider, les guérir de leurs maux. Eduquer un enfant suppose aussi qu'on prenne part à sa vie, qu'on partage ses joies et ses peines. Il n'est d'éducation valable que celle qui favorise le contact humain. La prise en charge consiste à répondre aux besoins des enfants en situation de rue. Elle peut être associée à la notion de stratégies d'intervention qui est "la façon de faire, les moyens mis en œuvre par un organisme ou une structure pour réaliser la mission qu'elle se donne"<sup>182</sup>. Travailler avec les enfants de la rue demande une certaine analyse de l'intervenant. Il faut savoir conseiller, intervenir et agir de la bonne façon avec l'enfant, car chaque jeune est différent et requiert une attention particulière, un examen propre à sa situation. Trois volets sont retenus :

- Volet abordage de rue : Il s'agit de l'accompagnement des EDR dans l'identification ;
- L'encadrement socio-éducatif en milieu ouvert et une prise en charge médicale. Cette prise en charge sera assurée grâce à la mise en place de partenariat durable avec les structures socio-sanitaires.

---

<sup>182</sup> Pira, 2006, p.57.

- Volet prise en charge transitoire : c'est l'hébergement temporaire dans un centre d'accueil de référence et la création d'un centre de multidimensionnel en dehors de la capitale ;
- Prise en charge socio-affective : est un ensemble d'actions qui se réalisent auprès d'une personne, un groupe ou une population dans le but de résoudre ou de répondre à un ensemble de besoins d'une part et d'autre part dans le souci de normaliser une situation.

Tandis que la survie selon le comité des droits de l'enfant (1959), l'expression "enfant de la rue" ou "enfant des rues" désigne les enfants qui, pour vivre sont forcés de vivre et/ou de travailler dans les rues. En référence à la définition universelle de l'enfant, le ministère des Affaires Sociales définit le concept d'enfant de la rue comme "un être humain âgé de 0 à 18 ans, qui s'est affranchi de la tutelle parentale et a fait de la rue, son espace privilégié et essentiel de vie, et la rue lui servant à la fois de domicile, de lieu de satisfaction de ses besoins ainsi que de milieu de socialisation".<sup>183</sup>

Des programmes de prise en charge sont développés pour répondre aux besoins de la population cible. La mise en place d'une méthodologie spécifique de travail a été rendue possible grâce à une équipe multidisciplinaire qu'il ne faut pas négliger. Celle-ci joue un rôle important dans la réussite des missions que le CSE s'est donné à réaliser. Educateurs, assistantes sociales, psychologues, médecins, enseignants, chacun apporte sa touche personnelle dans l'intégration sociale de chaque enfant afin de le retirer de la rue (ateliers-rue, ateliers pédagogiques personnalisés, soutien scolaire, formation professionnelle adaptée, insertion emploi, éducation parentale...). Tenant compte des objectifs que le centre s'est ficelé en fonction des enfants fragilisés par la désocialisation, la prise en charge de ses travailleurs ne devra être que plus réfléchie et progressive afin de permettre un engagement le plus important possible de l'enfant, dans son devenir.<sup>184</sup>

L'intégration du jeune étant basée sur le volontariat, les intervenants du centre doivent faire preuve de diplomatie, de délicatesse et d'une grande qualité d'écoute, il s'agit d'un vrai travail de concertation et de médiation qui vise avant tout à faire de l'enfant un acteur dans les premiers temps de sa prise en charge. Des éducateurs sillonnent de jour et de quelques fois la nuit, les rues, les quartiers dans le but de repérer les enfants errants, les enfants de la rue ou

---

<sup>183</sup> Christian, H.A., "Violences familiales et déperditions scolaires : Etude sur la prise en charge des enfants de la rue victime des violences familiales au centre social Edimar à Yaoundé", Décembre 2017, p. 81.

<sup>184</sup> *Ibid.*

encore ceux qui travaillent. Une fois l'enfant repéré, le travail d'approche commence.<sup>185</sup> L'éducateur ouvre la discussion en cherchant à comprendre la situation de l'enfant et par la suite, selon son degré de situation de précarité, il essaiera de le persuader de rejoindre le centre. L'accent est mis sur les dangers de la rue, les perspectives d'un avenir meilleur s'ils veulent bien accepter l'aide du centre. Les familles sont aussi approchées dès qu'elles ont pu être localisées. Ce processus est très long. Une fois que l'enfant accepte l'aide du centre, c'est le commencement de la prise en charge selon les attentes et les besoins de l'enfant. Le centre intervient dans différents domaines à travers diverses activités.<sup>186</sup>

Un grand nombre d'enfants de la rue a quitté l'école tôt ou n'a jamais eu la chance d'y aller. Les enfants de la rue sont beaucoup touchés par cette problématique. C'est une des priorités du centre de redonner la chance à tous les enfants d'accéder à l'éducation et d'être scolarisés. Tout enfant non scolarisé mais en âge de l'être reçoit l'aide nécessaire pour s'inscrire à l'école. Les fournitures scolaires lui sont fournies et un suivi scolaire et social par les équipes du centre lui est assuré. La prise en charge par le biais de l'école est l'une des méthodes les plus utilisées pour sensibiliser les enfants sur les dangers de la rue et les faire sortir de cette dépendance. Ils sortent de leur ignorance et découvrent les méfaits désastreux que peut avoir la rue à court mais surtout à long terme. L'accompagnement préscolaire est important, car il introduit l'apprentissage des éléments fondamentaux. L'enfant acquiert les premières bases de la socialisation tout en l'initiant progressivement à la scolarité. Le centre a développé un programme d'enseignement préscolaire destiné à lutter contre la présence dans la rue d'un nombre trop important des jeunes enfants.<sup>187</sup>

L'éducation est reconnue par de nombreuses organisations comme étant le meilleur moyen de sortir les enfants de leur situation de pauvreté, de vulnérabilité et de leur ignorance.<sup>188</sup> Ainsi, les institutions de prise en charge font de l'insertion ou de la réinsertion des enfants de la rue dans le système scolaire l'une de leurs priorités pour permettre à l'enfant d'être éduqué.

Les intervenants font des activités d'éducation non formelle pour permettre aux enfants d'intégrer le système scolaire comme l'explique Mr Diboua : "nous travaillons plus sur les apprentissages ; ensuite, nous faisons des séances de lecture, si l'enfant ne sait ni lire, ni écrire, nous utilisons l'alphabet pour apprendre d'abord les lettres ensuite l'aider à lire".

---

<sup>185</sup> Christian, H.A., "Violences familiales et déperditions scolaires : Etude sur la prise en charge des enfants de la rue victime des violences familiales au centre social Edimar à Yaoundé", Décembre 2017, p. 81.

<sup>186</sup> *Idem.*

<sup>187</sup> *Idem.*

<sup>188</sup> UNESCO, 1995.

Les intervenants organisent des activités comme l'apprentissage de l'alphabet pour permettre aux enfants non scolarisés de connaître les notions de base. La réinsertion des enfants dans le système scolaire est l'un des moyens de les faire sortir de leur situation de vie difficile c'est en ce sens que l'UNESCO (1995) avait reconnu que l'éducation est indispensable pour tous ceux qui veulent sortir les enfants de la rue dans le cycle infernale que constitue la pauvreté, la survie dans la rue ou le travail de servitude et de l'ignorance. La prise en charge par la scolarisation vise à l'alphabétisation, la remise à niveau, l'orientation et une intégration scolaire. Elle permet la reprise de la scolarité, la mise en œuvre du projet de vie des enfants déscolarisés qui désirent retourner à l'école. Elle donne aussi une formation plus complète, assure le contact social entre les enfants marginalisés et les autres enfants de la communauté ainsi favorisent leur socialisation et leur réintégration sociale.<sup>189</sup>

#### - **Loisirs**

Au niveau des loisirs, le centre est un lieu de joie et de plaisir où peuvent s'épanouir les enfants. Vivre dans la rue ou en situation de précarité n'a pas toujours été une partie de plaisir. Il a fallu passer du stade d'enfant à celui d'adulte dans un laps de temps limité. C'est dans ce sens que le centre accorde une grande importance aux loisirs et aux activités ludiques comme (le scrabble le Songo'o, le tennis de table). L'ennui ne doit pas exister dans le centre sinon les enfants risquent de vouloir le quitter. Les jeux d'équipe sont alors fortement encouragés pour faciliter la cohésion, l'entente et l'écoute entre les enfants de la rue.<sup>190</sup>

#### - **Soins sanitaires**

Sur le plan sanitaire, le centre intervient aussi dans le domaine de la santé lorsque l'enfant rencontre des problèmes de santé, souffre de maladies liées au danger de la rue. Lorsqu'un enfant arrive au centre, il est souvent malade, présente les blessures, sale et souvent couvert de divers parasites, il est lavé, soigné, doté de nouveau vêtements. Le centre travaille en collaboration avec les centres de santé, au cas où ces enfants requièrent des soins les plus approfondies. Des éducateurs les prennent en charge et les conduisent dans le centre approprié. Au centre social Edimar. Ici le personnel médical apprend aux enfants à gérer leur quotidien, à se laver, à porter des vêtements propres. C'est autant des petites victoires qui les aident à se sentir en vie. Le centre dispose des médicaments pour des urgences

---

<sup>189</sup> L'UNESCO, 1995.

<sup>190</sup> *Idem.*

classiques mais fait quelque fois des tournées dans la rue pour assurer certains soins aux enfants etc.<sup>191</sup>

La prise en charge vise à faire sortir les jeunes de la rue et les placer dans des espaces appropriés (écoles, familles, travail, institutions de prise en charge). Autrement dit, les interventions réalisées auprès des enfant de la rue sont conçues dans un souci de les faire changer de comportement, de les ramener dans des endroits construits et jugés appropriés pour eux par des adultes etc.<sup>192</sup>

La prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé par le système onusien et les autres acteurs a contribué à offrir les services de bases à ces enfants : la nourriture, l'hébergement. Tout ceci a permis de diminuer les fléaux sociaux dont ces enfants de la rue sont souvent porteurs tels que le vol, les agressions, la toxicomanie. Les enfants recueillis par les foyers ou assistés sont moins exposés aux fléaux sus-évoqués. Le mouvement féministe a beaucoup contribué à cette prise en compte de l'action humanitaire dans la prise en charge des enfants de la rue<sup>193</sup>. Il a revendiqué l'amélioration du sort des mineures dévoyées, l'éducation sexuelle et morale des jeunes filles, la protection des mineurs, la lutte contre la traite des femmes et des enfants.

## **2. Insertion sociale et professionnelle**

Les organismes de l'ONU, l'Etat et les OSC ont favorisé l'insertion sociale et professionnelle des enfants de la rue de Yaoundé par leurs diverses actions. L'insertion renvoie à une notion d'action visant à introduire un nouvel élément au sein de la communauté. S'insérer dans la société est avant tout accomplir une tâche précise selon la catégorie d'âge. C'est d'une manière générale le fait d'étudier pour les enfants et de "travailler" pour les adultes. Mais pour que l'insertion puisse être efficace, l'enfant doit intégrer les codes et les valeurs de la société ce qui renvoie à la notion d'éducation qui peut alors être assimilé au "moulage" social. L'insertion sociale est alors définie au sein de cette étude comme l'acquisition par l'enfant de connaissances, de compétences, l'intégration des mœurs et

---

<sup>191</sup> L'UNESCO, 1995.

<sup>192</sup> Bellot, 2000.

<sup>193</sup> Bruxelles, Carif, fonds du conseil international des femmes (CIF), rapport 1922-1924. Pp. 290-298 ; Carol Miler, "Genevathé Keyto equality" : interwar feminist and the league of Nations", W., p.21 ; Maria Vérone, "La traite des blanches", in *Les droits des femmes*, août 1921, p.21 ; La police de mœurs", le droit des femmes, février 1925 ; Sur le suffragisme en France : Steven C. Hause, Anne R. Kenney, "The limits of suffragiste Belravio".

valeurs de la société pour pallier le risque éventuel d'exclusion et ainsi lui permettre à terme de trouver sa place au sein de la communauté.<sup>194</sup>

Le Centre d'accueil de Yaoundé géré par le MINAS (Ministère des affaires sociales) contribue à la réinsertion sociale et professionnelle en offrant le gîte, le couvert et des activités génératrices de revenus aux enfants de la rue. Les situations liées à l'enfance que la structure rencontre sont alors attribuées à la direction de la protection de la famille et de l'enfance pour que celle-ci puisse insérer les enfants dans des établissements scolaires.

L'objet de cette étude conduit à la considération de l'insertion sociale sur le plan familial et professionnel du fait que le décret 2006-596 du 10 Août 2006 fixe les modalités d'application de la loi N°2005014 du 07 Septembre 2005 à l'article 18<sup>195</sup> exige du centre d'accueil de préciser "les différentes voies et moyens préconisé par le centre soit pour permettre le maintien ou la réintégration de l'enfant dans son environnement familial d'origine ou de remplacement soit pour assurer l'avenir social et professionnel de l'enfant qui n'a pas la possibilité d'avoir une famille d'accueil".

La famille constitue l'environnement idéal pour l'éducation d'un enfant. C'est pourquoi les mesures de placement sont limitées dans le temps et ne sont renouvelées que si besoin est. Ainsi, les parents conservent un droit de visite de leurs enfants et le centre est tenu de faire un rapport sur la relation parent-enfant pour que le juge puisse statuer sur la possibilité de la réintégration familiale. Pour diverses causes comme la situation précaire des familles et le décès des parents jusqu'à l'âge adulte. Pour cette raison, les centres d'accueil sont alors tenus de les insérer dans le milieu professionnel à l'acquisition de la majorité.<sup>196</sup>

L'insertion représente plusieurs enjeux. Elle est directement liée au développement dans le sens où la réintégration familiale contribue au bien-être de l'enfant et à son développement tandis que l'insertion professionnelle à une visée plus utilitariste.

Si le but premier du placement est de mettre l'enfant dans un environnement exempt de violence où tous ses droits sont respectés, celui de la réintégration familiale n'est pas moins important car elle dépend des appréciations du juge des enfants basées sur les investigations des intervenants sociaux. De ce fait, la réintégration de l'enfant au sein de sa famille est surtout motivée par le respect des intérêts supérieurs de l'enfant. L'enfant qui sera l'adulte de demain peut avoir plus de chance de grandir dans un milieu propice à son développement

---

<sup>194</sup> Sur le suffragisme en France : Steven C. Hause, Anne R. Kenney, "The limits of suffragiste Belravio".

<sup>195</sup> Des conditions d'octroi d'agrément instruments internationaux et législation nationale. Droit de l'enfant. Ministère de la justice. République du Cameroun, deuxième édition mise à jour en Juin 2009, p.289.

<sup>196</sup> Psychologie du développement à l'usage des éducateurs, université de Toulouse-Le Mirail, service des publications, 1978, p. 22.

physique et mental. Le rétablissement de son droit, résider avec sa famille contribue ainsi à réaffirmer les liens de l'enfant avec la famille, considérée comme noyau de la nation car ainsi ils transmettent les valeurs et les traditions.<sup>197</sup> Faut-il rappeler que :

“ce sont les relations interpersonnelles notamment au sein de la famille qui agissent sur la dynamique du développement par les réponses qu'elle apporte (ou non) aux besoins affectifs de tout individu : les psychanalystes, entre autres, ont montré toute l'importance de cette action<sup>198</sup>”.

Réintégrer l'enfant au sein de sa famille, c'est permettre l'aboutissement de son développement psychologique.

Quant à l'insertion en milieu professionnel, elle est née de la nécessité pour l'enfant de devenir autonome pour qu'il puisse subvenir à ses propres besoins. En ce sens, mener des actions en matière d'insertion professionnelle, c'est lutter contre le chômage qui peut aussi se présenter sous forme de sous-emploi ce qui est une caractéristique des pays du tiers-monde<sup>199</sup>. Exercer un emploi, devenir un citoyen productif, n'est-ce pas contribuer au développement de la nation ? L'homme est le fondement du développement. En ce sens, c'est de son évolution que dépend le développement du pays que ce soit au niveau de mentalités telles que la promotion de la femme et la satisfaction des besoins de l'enfant, mais aussi au niveau des emplois où il est question de main d'œuvre qualifiée car “au niveau technique la puissance économique du pays est proportionnelle au nombre de bras qui sont au travail<sup>200</sup>”.

## **II. LES LIMITES DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE PAR LES ACTEURS**

La politique a largement influencé la prise en charge des enfants à Yaoundé. Dans la prise en charge des enfants de la rue, en 1998, des principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et leur révision en 2010, le contexte mondial des enfants a changé de manière considérable. Les crises humanitaires se prolongent de plus en plus. Le mépris du droit international humanitaire, du droit international des droits de la personne socialement vulnérable se fait croissant dans les situations de conflit. Les enfants et les femmes s'en

---

<sup>197</sup> *Ibid*, p.25.

<sup>198</sup> Psychologie du développement à l'usage des éducateurs, université de Toulouse-Le Mirail, service des publications, 1978, p. 22.

<sup>199</sup> Albertini J.M., *Les mécanismes du sous-développement, édition économie et humanisme*, Les éditions Ouvrières, 1980, pp. 31-32.

<sup>200</sup> Christian, H.A., “Violences familiales et déperditions scolaires : Etude sur la prise en charge des enfants de la rue victime des violences familiales au centre social Edimar à Yaoundé”, Décembre 2017, pp.16-78.

trouvent affecté de manière disproportionnée. La forte migration, les principaux engagements ont été révisés afin de doter l'UNICEF et ses partenaires des moyens de mener, en temps voulu, des interventions humanitaires et des activités de plaidoyer de qualité fondées sur des principes et centrée sur les enfants et ce, partout où se produisent des crises ayant des conséquences humanitaires. Tout ceci fait des enfants de la rue un phénomène qui va plutôt croissant en dépit des efforts fournis par les différents acteurs.

Au Cameroun, la politique de la santé au travers des services de protection maternels et infantiles (PMI) essaie et tant bien que mal d'intervenir sur le plan sanitaire à travers la multitude de soins curatifs administrés aux enfants. Sur le terrain de la médecine préventive, les journées nationales de vaccination et les programmes élargis de vaccination institués par l'OMS en collaboration avec l'UNICEF et le MINSANTE sont appréciables. Ce qu'on peut regretter, ce que toutes les populations cibles ne soient pas toujours atteintes ou ne le soient que particulier aux enfants de la rue, tel que martelé dans les propos d'une infirmière : "Les gens ne savent pas toujours quand il faut venir au dispensaire avec les enfants. Parfois, quand ils savent, ils ne viennent pas. C'est difficile de toucher tout le monde".<sup>201</sup> Pour les enfants de la rue, il faudrait tenir compte de leur situation surtout qu'ils n'ont pas les moyens pour payer le carnet et le reste. C'est au niveau de la direction qu'il faut voir, c'est avec le chef.

Par ailleurs, les médicaments fournis par l'Etat dans le cadre du budget de fonctionnement du secteur de la santé sont souvent insuffisants en qualité ; ce qui fait que le suivi n'est pas efficace. A cela, il faudrait ajouter le comportement indélicat du corps médical débordé par le nombre de patients ou affronter par les outils de travail dépassés. Il convient de noter que dans de telles circonstances un mauvais accueil des patients peut hypothéquer la santé des individus. L'option pour le changement de ces comportements impose une rigueur dans ce secteur clé de la vie humaine en général et de la vie des enfants de la rue en particulier qui doivent bénéficier du maximum de soins curatifs en cas de maladie.

Le secteur de la santé n'est pas le seul à négliger les enfants, malgré les efforts du gouvernement pour asseoir une plate-forme d'encadrement systématique de cette catégorie de personnes et malgré les encouragements de la CRADE à s'efforcer qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à des services de santé efficaces.

Qu'ils soient qualifiés, d'alternatifs, de novateurs, de différents, de marginaux ou créatifs, ces espaces de réflexion visent à appréhender le phénomène de jeunes et enfants des

---

<sup>201</sup> Marie Thérèse Mengue, "Les enfants de la rue au Cameroun : cas des villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé", Rapport de recherche, Novembre 1999, p.74.

rues par le biais d'une "vision du social particulier"<sup>202</sup>. Ils se posent généralement "dans un rapport d'opposition ou de complémentarité, à l'égard d'une autre réalité, perçue le plus souvent comme dominante".

Les représentations inhérentes aux jeunes et enfants des rues sont centrales dans la compréhension de l'univers des pratiques. Elles s'infiltrent, nous l'avons vu, au sein même des terminologies et des définitions souvent ostracisant floues ou inappropriées et habituellement prescrites par des adultes dans la rue en tant qu'espace légitime ou non de socialisation. Ces positions se situent encore bien loin de ce qu'il est convenu d'appeler le développement et rappellent que derrière chaque politique sociale, organisationnelle, il y a des personnes qui ont aussi leurs propres motifs d'action.

La mise en œuvre du programme de l'UNICEF dans la Commune de Yaoundé II s'est aussi heurtée, selon les TDR (termes de référence) de l'évaluation, à un certain nombre d'handicaps et goulots d'étranglement qui ont entravé la qualité des services rendus ou encore qui ont empêché les plus défavorisés d'accéder aux services disponibles, parmi lesquels l'on relève :

- L'absence d'un cadre de référence des interventions en matière de protection de l'enfant ;
- L'absence d'un mécanisme de coordination des actions de prévention et de réponse aux violences ;
- La faible appropriation par certains acteurs des missions de protection de l'enfant et des stratégies innovantes en faveur de la réalisation de ce droit ;
- L'insuffisante vulgarisation des instruments juridiques relative à la protection de l'enfant ;
- La mobilisation des ressources.<sup>203</sup>

Nous avons eu des informations sur des cas d'enfants de la rue ayant subis des détournements, des violences physiques ou sexuelles de la part des agents encadreurs ou des responsables des foyers d'accueil.

---

<sup>202</sup> Rhéaume et Sévigny, 1989, p.135.

<sup>203</sup> Idem.

### III. LES PERSPECTIVES POUR L'AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE

Au premier rang des actions du gouvernement pour faire face au phénomène des enfants de la rue, on peut noter que le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques de protection des enfants pour ne retenir les plus importants on peut citer :

- La convention des nations –unies relatives aux droits de l'enfant, et ses protocoles facultatifs, la charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes ;
- La convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- La convention n°182 sur les pires formes du travail des enfants ;
- La convention des Nation Unies contre la criminalité transnationale organisés et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants ;
- En outre, le Cameroun a toujours pris part aux différentes rencontres internationales consacrées à la situation des enfants. La session extraordinaire de l'Assemblée Général des Nations-Unies consacrée aux enfants tenus à New-York en mai 2022 ainsi que la participation d'une délégation Camerounaise conduite par le chef de l'Etat son Excellence Monsieur Paul Biya.<sup>204</sup>

Mais le Cameroun n'a ni signé ni ratifié la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (autrement appelée la Convention de la Haye, conclue le 29 mai 1993), ni la convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement de mariage, conclue le 10 décembre 1962. Il y a encore des efforts dans le sens de signer ou de ratifier ces textes dont certaines dispositions heurteraient les us et coutumes des Camerounais.

Malgré le développement de certains documents et plans d'action, le Cameroun n'a pas encore développé un plan national compréhensif qui couvre tous les enfants vulnérables. Le Cameroun jusqu'à présent adopté des approches cloisonnées pour traiter les besoins des enfants en fonction des catégories particulières, c'est le cas notamment des OEV. Ces approches se recoupent souvent car certains enfants rentrent dans plusieurs catégories de vulnérabilité, l'enfant orphelin, par exemple fait l'objet de plusieurs cadres d'intervention qui ne se ressemblent ni ne se rassemblent. En d'autres termes, le Cameroun ne dispose pas d'une

---

<sup>204</sup> L'UNESCO, 1995.

approche cohérente, intégrée de la protection de l'enfant qui traite des besoins complexes des enfants. Il doit adopter un programme national de réinsertion sociale et professionnelle.

Les normes internationales stipulent qu'il devrait exister une approche intégrée qui reconnaisse une approche centrale de la protection de l'enfant présente l'opportunité de ne pas perpétuer l'approche qui catégorise les enfants uniquement selon des formes d'abus ou facteurs de vulnérabilité.

Les stratégies relatives aux enfants des rues devraient tenir compte du rôle des acteurs étatiques. Le rôle que doit jouer l'État, en tant que premier débiteur d'obligations, est présenté dans la section v ci-après. Les Etats ont d'obligations d'aider les parents ou les autres personnes responsables de l'enfant à assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs financiers, les conditions de vie nécessaires au développement optimal de l'enfant. Les Etats devraient également aider les membres de la société civile, en tant qu'acteurs complémentaires, à fournir aux enfants des rues des services personnalisés et spécialisés, selon une approche fondée sur les droits de l'enfant, en accordant de financements, en délivrant des accréditations et en adoptant la réglementation pertinente. Les secteurs des entreprises doit assumer ses responsabilités en matière de droits de l'enfant, et les Etats doivent y veiller. Les Etats ont l'obligation légale de garantir que les prestataires de services non étatiques respectent les dispositions de la convention. Faire face à la complexité.

Les stratégies doivent s'attaquer aux multiples causes, qui vont des inégalités structurelles à la violence intrafamiliale. Elles doivent aussi prévoir des mesures d'application immédiate, par exemple un terme aux rafles d'enfants des rues et aux expulsions arbitraires de ces enfants lieux publics, et des mesures d'application progressive, notamment l'offre d'une protection sociale complète. Des modifications devront probablement être faites à la fois en ce qui concerne le cadre juridique, les politiques et la protection de services. Les Etats devraient s'engager à mettre en œuvre les droits de l'homme au-delà de l'enfance. Ils devraient notamment disposer de mécanismes permettant de suivre les enfants placés dans des structures de protection de remplacement et les enfants des rues lorsqu'ils deviennent adultes, à l'âge de 18 ans, afin d'éviter l'interruption soudaine des aides et des services. Systèmes complets de protection de l'enfance.

Dans un cadre législatif et général donné, l'élaboration de systèmes globaux de protection de l'enfance, leur budgétisation et leur renforcement, selon une approche fondée sur les droits de l'enfant, constituent le fondement des mesures pratiques qu'il est nécessaire d'adopter dans le cadre des stratégies de prévention et d'intervention. Ces systèmes nationaux

de protection de l'enfance doivent bénéficier aux enfants des rues et devraient fournir tous les services particuliers dont ces enfants ont besoins. Ils doivent assurer la continuité de la prise en charge dans tous les contextes pertinents, en prévoyant notamment de services de prévention et d'intervention précoce, d'intervention dans la rue, des lignes d'assistance téléphonique, des centres d'accueil, des garderies, le placement temporaire en institution, le regroupement familial, le placement en famille d'accueil, des possibilités de vie en autonomie ou d'autres solutions de protection à court ou à long terme. Cependant, tous ces services ne conviennent pas à tous les enfants des rues. Par exemple, la prévention et l'intervention précoce sont des priorités dans le cas des enfants qui commencent seulement à établir des liens étroits et préjudiciables avec la rue, mais ne sont pas pertinentes pour les enfants nés dans la rue. Certains enfants ne seront jamais placés en institution, tandis que pour d'autres le retour dans la famille n'est ni pertinent ni approprié. Les stratégies devraient montrer clairement qu'il convient d'adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant dans tous les contextes. Il faudrait alléger les démarches administratives et réduire le temps d'attente pour l'accès aux systèmes de protection de l'enfance. L'information devrait être disponible sous des formes accessibles et adopter aux enfants, et il faudrait aider les enfants des rues à comprendre les systèmes de protection de l'enfance s'y retrouver. Renforcer les capacités des personnes en contact avec les enfants.

Les acteurs de la prise en charge des enfants de la rue doivent investir plus dans des formations de base initiales et continues de qualité concernant les droits de l'enfant, la protection de l'enfance et le contexte local dans lequel s'inscrit la question des enfants des rues à l'intention de tous les professionnels qui pourraient entrer directement ou indirectement en contact avec les enfants des rues, dans des domaines tels que l'élaboration de politiques, l'application de la loi, la justice, l'éducation, la santé, le travail social, et la psychologie. Ces formations pourraient s'appuyer sur les connaissances d'acteurs non étatiques et devraient être intégrées dans les programmes des institutions de formation pertinente.

Une formation complémentaire approfondie sur l'approche fondée sur les droits de l'enfant doit obligatoirement être dispensée aux professionnels et assistants sociaux qui ont pour mission de travailler auprès des enfants des rues dans le cadre de leurs formations, notamment les travailleurs sociaux de rue et les membres des unités spéciales de protection de l'enfance de la police. Les maraudes sont une méthode importante de formation sur le terrain. Les programmes de formation de base et de formation spécialisée devraient porter sur l'évolution des attitudes et des comportements, ainsi que sur le transfert des connaissances et

le développement des compétences et devraient encourager la coopération et la collaboration intersectorielles.

Les autorités nationales et locales devraient comprendre et appuyer le rôle déterminant que jouent les travailleurs sociaux de rue, en matière de détection précoce en offrant un appui aux familles comptant des enfants à risques et aux enfants des rues. Il faudrait associer les professionnels à l'élaboration participative de procédures, de lignes directrices relatives aux bonnes pratiques, de directives stratégiques, de plans, de normes d'efficacité et de règles disciplinaires, et les soutenir dans l'application de ces instruments dans la pratique. Les Etats devraient faciliter l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation à l'information d'autres acteurs en contact direct ou indirect avec les enfants des rues, comme les travailleurs du secteur des transports, les représentants des médias, les responsables communautaires et spirituels ou religieux et les acteurs du secteur privé, qui devraient être encouragés dans le domaine des droits de l'enfant.

Les acteurs ne devraient pas garantir aux enfants des rues seulement l'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, mais aussi l'accès à la justice, à la culture, au sport et à l'information. Ils devaient veiller à ce que leurs systèmes de protection de l'enfance fournissent des services spécialisés dans la rue, par l'intermédiaire de travailleurs sociaux qui ont une bonne connaissance du milieu local et qui peuvent aider les enfants à renouer des liens avec leurs services communautaires locaux et la société en général. Cela ne signifie pas nécessairement que les enfants devraient renoncer à leurs liens avec la rue ; l'intervention devraient avoir pour objectif de protéger leurs droits, les services de prévention précoce et d'assistance sur le terrain se renforcent mutuellement et assurent la continuité de la prise en charge dans le cadre d'une stratégie efficace, holistique et à long terme. L'Etat est le principal titulaire d'obligations, mais l'application des mesures prises pour élaborer et fournir des services novateurs doit être suivie auprès de la société civile et au niveau d'administrations locales.

L'ONU et le Cameroun doivent apporter un soutien logistique et financier aux organisations de la société civile ayant une connaissance du contexte local. Ces interventions devraient être coordonnées par les administrations locales et soutenues par l'État dans le cadre du système national de protection de l'enfance. Elles pourraient être appuyées par le secteur privé pour ce qui est des ressources en matière de renforcement des capacités et des compétences organisationnelles, et le milieu universitaire pour ce qui est des capacités de recherche permettant la prise de décisions à partir de données factuelles. Il faudrait soutenir la

participation des enfants des rues à des processus consultatifs, locaux et décentralisés de planification suivi et responsabilisation.

L'Etat doit faciliter l'accès auprès des enfants de la rue des institutions nationales des droits de l'homme indépendantes qui promeuvent et surveillent l'application de la convention, comme les médiateurs pour les droits de l'enfant. Il doit aussi faciliter l'accès à la justice et à des voies de recours aux enfants des rues qui ont subi des violations des droits de l'homme, notamment le droit à une représentation en justice. Cela comprend à l'accès, par les enfants eux-mêmes ou des adultes qui les représentent à des mécanismes examinant les plaintes déposées par des particuliers, ainsi qu'à des mécanismes de réparation judiciaires et non judiciaires aux niveaux local et national, comme des institutions des droits de l'homme pertinents, notamment à la procédure définie par le protocole facultatif à la convention établissant une procédure de présentation de communication, qui doit être garanti. Les mesures de réparation possibles comprennent la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non répétition de violation des droits.

L'enfant de la rue est-il une victime de l'exclusion sociale ? Positive serait d'emblée la réponse parce que l'enfant de la rue comme le souligne Riccardo Lucchini "est présenté comme victime d'un environnement exclusivement violent". Cependant, cette perception me semble réductrice au sens où l'exclusion sociale que connaît l'enfant de la rue semble s'expliquer avant par un comportement asocial violent voir déviant. Certes une raison première tient sans doute au fait que la désarticulation socio-économique des familles a mis en cause la solidarité familiale mais on peut se demander si la violence des enfants fugueurs n'est pas la vraie raison de la dureté avec laquelle le corps social le traite, la question reste ouverte. Néanmoins les faits témoignent que les enfants vivant dans la rue sont socialement exclus. Les églises qui par charité devraient s'occuper des enfants abandonnés participent au processus d'exclusion familiale sous prétexte que ces enfants seraient des "sorciers" responsables des malheurs qui frappent leurs familles certains pasteurs après de longues prières tonitruantes accompagnée de transe prophétise la sorcellerie des enfants. Alors les parents "révèlent de la sorcellerie" de leurs enfants et les oppriment. Ces enfants sont alors incriminés pour des crimes qu'ils ignorent, ont-ils sont bien sur innocent.<sup>205</sup> Les services publics doivent intensifier la communication et l'éducation des parents sur les origines sociales du mauvais comportement de certains enfants qui sont accusés à tort de sorciers ou d'envoutés.

---

<sup>205</sup> Lucchini, 1998, p.358.

Les gouvernements, les ONG, les agences de l'ONU et autres acteurs responsables des droits des enfants doivent reconnaître l'importance centrale de l'unité familiale dans le bien-être et dans le développement d'un enfant. Cela signifie qu'il est essentiel de faire de l'union entre enfants et familles d'origine une priorité absolue tout en gardant à l'esprit qu'elle n'est pas toujours dans leur intérêt. La réinsertion familiale doit donc être privilégiée pour plusieurs raisons. La première raison est que la séparation des enfants d'un environnement familial ou le manque de lien avec une personne chargée de son bien-être à long terme peut nuire au développement de l'enfant (notamment cérébrale). La séparation est généralement traumatique, et les enfants victimes d'une séparation sont souvent plus exposés aux mauvais traitements et à l'exploitation<sup>206</sup>. La seconde raison est que les enfants séparés de leurs familles et de leurs communautés risquent de perdre une notion essentielle, leur identité culturelle et ancestrale<sup>207</sup>.

Pour garantir la réussite de la réinsertion, il est essentiel d'investir de l'énergie tant auprès des familles que des enfants. Les enfants doivent également être au cœur des efforts de réinsertion, il faut les écouter et agir dans leur intérêt en premier lieu ils doivent pratiquer pleinement à chaque stade du processus<sup>208</sup>. Les agences doivent viser les systèmes de protection de l'enfance efficaces permettant de développer comme il se doit la réinsertion de tous les groupes d'enfants séparés de leurs familles. Elles doivent également identifier les différentes vulnérabilités des enfants et d'éviter de se concentrer sur des problèmes ou groupes spécifiques (par exemple, le trait des enfants "des rues"). Les familles doivent être au cœur de tous les processus de réinsertion et être impliquées dans la prise de décisions à chaque étape en développant leurs points forts et en palliant leurs faiblesses.

Les systèmes efficaces de protection des enfants incluent les éléments suivants<sup>209</sup> :

- Recommandations et législations nationales : il doit exister des politiques claires pour tous les stades du processus de réinsertion et les domaines associés<sup>210</sup>.
- Le personnel bénévole ou rémunéré à besoin d'approches et de compétences professionnelles spécifiques. Il est recommandé aux agences de faire particulièrement attention à la diversité de leurs effectifs (groupes ethniques, genre, orientation sexuelle, croyance, religieux) pour éviter certains détournements ou abus sexuels exercés par les agents sur certains enfants recueillis.

---

<sup>206</sup> Mc call and Groak, 2015.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> BCN et al., Centre for rural childhood, 2013.

<sup>209</sup> African child policy forum et al., 2013, UNICEF et al., 2012.

<sup>210</sup> *Ibid.*

- Allocation des ressources adéquates en faveur de la réinsertion et de son suivi<sup>211</sup> : les budgets doivent inclure l'ensemble des frais associés à la réinsertion des enfants.

- Collaboration avec d'autres systèmes : l'efficacité de la réinsertion étant impactée par des facteurs tels que la pauvreté et l'accès à la scolarisation, il est important de concevoir et mettre en œuvre les programmes en collaboration avec les acteurs de secteurs tels que l'éducation, la protection sociale, la justice, le renforcement économique, la police, la santé.<sup>212</sup>

- Enfin, la surveillance et collecte des données : il est essentiel de disposer des données de grande qualité sur lesquelles baser les décisions de programmation de réinsertion.<sup>213</sup>

L'Etat doit multiplier les centres d'accueil ou d'encadrement des enfants en situation de vulnérabilité. Les institutions publiques du pays disposent à l'heure actuelle de onze centres répartis sur presque l'ensemble du territoire national comme centre des enfants en détresse, Yaoundé et ses environs disposent des centres suivants : le Centre d'accueil pour enfant en difficultés (AED) de Yaoundé<sup>214</sup>, le Village d'enfant SOS de Mbalmayo. Au 30 mai 2005, le centre d'accueil pour enfant en détresse de Yaoundé avait seulement un effectif de 28 enfants. Le village d'enfant SOS de Mbalmayo avait en 2006, un effectif de 134 pensionnaires dont 110 enfants et 24 jeunes<sup>215</sup>.

L'accompagnement Cameroun-ONU dans le processus de l'insertion des enfants de la rue, l'insertion ne doit pas être considérée comme un évènement ponctuel mais comme un processus à long terme incluant différentes phases, notamment un accompagnement et un suivi important, ainsi que des services de soutien appropriés à fournir aux familles et aux enfants à chaque processus du parcours. Le déroulement dans le temps doit convenir à l'enfant dans sa famille, sachant que l'atout de l'accompagnement du Cameroun ONU à une

<sup>211</sup> Les effectifs des services sociaux et des services chargés du bien-être des enfants peuvent être définis comme correspondant à un panel varié de travailleurs (rémunérés ou non rattachés ou non au gouvernement) constituant le personnel du système des services sociaux et contribuant à la prise en charge des population vulnérable les systèmes des services sociaux est défini comme le système d'interventions de programmes et d'avantage fournies par les acteurs du gouvernement par la société civile et des communautés pour garantir le bien-être et la protection des individus et familles en difficultés financière au sociale le terme "personnel" est utilisé pour désigner l'ensemble de ces acteurs (voir [hHp://w.w.social.service.workforce.org](http://w.w.social.service.workforce.org) et African child policy forum et al., 2013, UNICEF et al., 2012.)

<sup>212</sup> *Idem.*

<sup>213</sup> Cette liste est à caractère informatif et n'est pas exhaustive pour plus de détails sur les compétences nécessaires au personnel de terrain voir par exemple les cadres conçus par la global social service work force alliance (alliance mondiale pour le personnel des services sociaux) [hHp://w.w.social.service.workforce.oeg/système/fils/ressources/files/para%20%profesionaluguiding%20Function%20and%20compétences.pdf](http://w.w.social.service.workforce.oeg/système/fils/ressources/files/para%20%profesionaluguiding%20Function%20and%20compétences.pdf).

<sup>214</sup> Certains interlocuteurs au niveau central du MINAS ont plutôt parlé des centres d'accueil pour enfant en détresse, mais la version finale dans le texte a été validé par le comité technique de l'étude lors de l'atelier de validation.

<sup>215</sup> Il est à noter que plusieurs interlocuteurs étatiques comme non gouvernementales, ont appelé les centres de réinsertion des "institutions camerounaise de l'Enfance", ou les IEC la version finale dans le texte Centre de Réinsertion a été validé par le comité technique de l'étude lors de l'atelier de validation.

étape du processus (par exemple, la planification du soutien à la réinsertion) ne doit pas se faire au détriment d'un autre accompagnement dans le processus de l'insertion des enfants de la rue. Les besoins des enfants et des familles variant grandement, il est déconseillé l'instauration des restrictions rigides par rapport aux avantages dans le processus de l'insertion dans son ensemble où à un atout particulier d'accompagnement dans ce processus de l'insertion des enfants de la rue dans sa famille ou dans un centre d'accueil.<sup>216</sup>

En définitive, il était question de parler des mutations subséquentes à la prise en charge des enfants de la rue et pour lutter contre les fléaux sociaux (vol, grand banditisme) et favoriser l'insertion sociale. La survie et la prise en charge des enfants ont pour corollaire la réinsertion dans leurs familles d'origine et la prise en charge dans le centre d'accueil par le biais, l'accompagnement des enfants de la rue dans le monde professionnel. Tout ceci a un impact sur l'action de l'UNICEF dans la prise en charge des enfants de la rue dans tout le processus de dépendance extérieure. Ces éléments constituent autant d'atouts de l'accompagnement des relations entre le Cameroun et l'ONU.

---

<sup>216</sup> Adition du comité technique de l'atelier de validation, Anonyme.

## **CONCLUSION GENERALE**

Au terme de notre recherche sur “Système onusien, Cameroun, société civile et prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé (1989-2021)”, nous avons pu observer que le phénomène des enfants de la rue tel que nous l’avons présenté et analysé se retrouve au cœur des enjeux du développement social et humain. L’objectif même de cette recherche a été d’analyser, les causes du phénomène des enfants de la rue au Cameroun, de montrer les stratégies de leur prise en charge par le système des Nations-Unies, l’Etat du Cameroun et par les OSC. Ceci nous a permis d’aboutir à une analyse approfondie de leur situation de vie.

En effet, la défaillance du système parental, le recul des liens de solidarité communautaire et du progrès de l’individualisme, les crises économiques et sécuritaires sont des éléments qui nécessitent d’être relevés pour l’importance de leur impact sur le phénomène des enfants de la rue. Rappelons d’ailleurs ici que la déstructuration de la cellule familiale apparaît comme le principal moteur du processus de production des enfants de la rue. Une étude telle que celle-ci accompagnée d’un travail de terrain nous a permis d’explorer les diverses stratégies d’intervention auprès des enfants de la rue. Ainsi nous avons compris comment agir avec cette population pour arriver à les sortir de leur situation de misère.

La prise en charge des enfants de la rue à Yaoundé est menée par les organismes spécialisés de l’ONU (UNICEF, UNESCO, OIT, PNUD, PNUE, etc.), l’Etat camerounais à travers ses ministères (affaires sociales, santé, éducation...), les OSC (ONG et foyers d’accueil). Ces acteurs agissent selon une approche qui criminologiste qui considère les enfants de la rue comme des délinquants qu’il faut neutraliser par l’action humanitaire, l’insertion sociale et professionnelle. Des moyens infrastructurels, financiers et humains ont été plus ou moins mobilisés par chaque acteur pour prendre en charge ces enfants.

Les résultats de notre recherche nous ont permis de saisir des mécanismes d’une telle situation sur la vie future de l’enfant et les séquelles qu’ils peuvent laisser. L’éradication de ce phénomène trouve sa source dans une intervention personnalisée conduite par un accompagnement jusqu’à la réinsertion ou l’insertion dans la famille d’origine ou encore dans le centre d’accueil. Toutes les grandes villes du monde font face au phénomène des enfants de la rue. Cependant, ce phénomène était considéré comme un problème lié aux grandes agglomérations urbaines. De jour en jour, beaucoup d’enfants occupent les rues de manière partielle ou permanente afin de se trouver les moyens de subsistance. Ils utilisent plusieurs stratégies légales ou illégales pour assurer leur survie.

Par ailleurs, ces enfants sont aussi victimes de violence car souvent exploités par des truands, des malfaiteurs, des pédophiles et sont maltraités par des policiers. Leurs conditions

d'hygiène et sanitaire demeurent problématiques. En ce sens, de nombreuses actions sociales élaborées par les institutions de prise en charge développent un ensemble de programmes cherchant à répondre aux besoins de ces enfants. Les différents acteurs impliqués auprès de ces enfants de la rue se donnent une mission principale d'extirper ces derniers de la rue et de les placer dans un espace assurant leur sécurité.

Yaoundé n'est pas exempt de ce phénomène social, qui s'aggrave et détourne les enfants. Dans le cadre de ce travail, notre objectif était de dégager une compréhension globale des actions d'intervention des institutions de prise en charge pour les enfants de la rue à Yaoundé. Notre travail a été subdivisé de manière à appréhender le système des Nations-Unies au sujet des enfants de la rue et les stratégies mises en place par les institutions. Cette approche nous a permis de comprendre non seulement le fondement que des relations ONU-CAMEROUN se font du phénomène des enfants de la rue mais en même temps des raisons qui amènent ces derniers dans la rue, de la manière dont ils s'organisent dans ces rues, ainsi que des actions réalisées par les institutions de leur prise en charge.

En effet, les enfants vivants dans la rue à Yaoundé ne se sont pas trouvés dans la rue de manière fortuite. Ils appartenaient à une famille, une communauté, un village. Cependant, diverses circonstances les ont contraints d'élire domicile dans la rue de la capitale. La situation de misère dans laquelle se trouvent de nombreuses familles et surtout, la violence dont ils sont l'objet dans leur propre famille ou dans les régions en crise sont autant d'éléments avancés par les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Ceci explique la théorie criminologique de l'étiologie. Une fois à la rue, les enfants sont à la quête des moyens de subsistance. Ainsi, une société devrait se donner les moyens de les protéger et les mettre à l'abri de tous les dangers. La vie de rue offre d'une certaine manière des opportunités aux enfants, leur permettant d'assurer leur survie ; cette vie leur procure également une grande liberté. Par ailleurs, ces enfants adoptent un style de vie différent des autres membres de la société ; cette vie que certains auteurs à l'instar de Lucchini associent à une "sous-culture" est régie par des normes et valeurs. Elle permet aussi aux enfants de vaincre l'isolement et les stigmatisations dont ils sont l'objet de la part de la population. Les intervenants associent la rue à un espace de dangerosité puisque les enfants sont en contact permanent avec la drogue, le vol et la prostitution. La rue les oblige parfois à commettre certains actes de délinquance pour assurer leur survie. Ceci s'explique par la théorie de la résilience.

En considérant que les approches sociales déterminent l'organisation des pratiques perçues autour d'un phénomène donné, nous avons pu établir que le système onusien, le

Cameroun et les OSC ont une vision négative de la rue et dès lors, il devient évident que la plupart des stratégies des institutions visent le plus souvent à sortir les enfants de la rue pour les placer dans des espaces de socialisation plus adéquates comme la famille, l'école et les centres de professionnalisation. Ceci représente d'une part la réaction sociale telle qu'expliquée par la théorie criminologique et d'autre part la responsabilité des différents acteurs. Il a clairement été démontré qu'il était pertinent de donner à l'enfant une place importante dans le déroulement des systèmes mis en place pour leur plein épanouissement. La participation des enfants de la rue dans le processus de l'insertion permettra d'éliminer certaines idées reçues, liées à cette problématique. Elle permettra aussi aux enfants de s'approprier pleinement la démarche, de se responsabiliser et de reconquérir des droits humains internationaux qui lui étaient jusqu'ici privés ; c'est une voie à l'émancipation qui leur est tracée, une voie qu'ils abordent et qu'une fois bien outillés, ils continueront de tracer selon leurs propres aspirations. Pour conseiller et éduquer les enfants, les stratégies d'interventions ne peuvent se faire que dans un centre ou un cadre de rééducation plus ou moins rigide, avec un objectif de réinsertion. Selon les discours des intervenants, les enfants ne viennent pas demander des services disponibles dans les institutions de prise en charge. Ce sont les intervenants eux-mêmes qui vont vers ces enfants de la rue pour les mettre au courant des services ouverts par leurs institutions. Cela dit, les intervenants établissent des contacts avec les enfants afin d'assurer des liens de confiance pour ensuite les sensibiliser et les éduquer sur les dangers de la rue. Une fois cette étape franchie, les enfants sont accueillis dans les centres et c'est ainsi que le processus de réinsertion débute. En réalité, l'une des préoccupations fondamentales de ces interventions consiste à socialiser les enfants jeunes de la rue, aux normes de la société, afin d'éviter tout écarts qui pourraient s'avérer dangereux pour les autres.

En dépit de ces efforts, le phénomène d'enfants de la rue demeure d'actualité à Yaoundé à cause de la persistance de certains facteurs qui les génèrent. De même, des détournements et des abus sur ces enfants ont été commis par le personnel de certains acteurs. Le Cameroun n'a pas adhéré à toutes les textes internationaux qui favorisent les enfants. Il ne dispose pas d'un plan national d'insertion.

Ces limites nécessitent une remédiation à travers l'amélioration des services de l'Etat, l'adhésion du Cameroun à tous les textes internationaux en faveur des enfants (sauf à ceux contraires à ses valeurs culturelles comme la promotion des LGBT+, l'interdiction de la polygamie...), l'augmentation des budgets alloués par le système onusien et l'implication des enfants dans les politiques d'insertion socio-professionnelle. De là, des alternatives à "la

situation de rue” et des pistes de solutions durables ont été proposées en réponse à ce problème.

## **ANNEXES**

## Annexe N°1 : Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
 \*\*\*\*\*  
 UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
 \*\*\*\*\*  
 FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
 SCIENCES HUMAINES  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTEMENT D'HISTOIRE  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 PEACE-WORK-FATHERLAND  
 \*\*\*\*\*  
 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
 \*\*\*\*\*  
 FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
 SOCIAL SCIENCES  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTMENT OF HISTORY  
 \*\*\*\*\*

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **KANGLING Pierre-Remy**, matricule **16E903** est inscrite en Master II dans le dit Département, option Histoire des Relations Internationales. Il mène, sous la direction du **Dr. TASSI Sothérie (Chargée de Cours)**, une recherche universitaire portant sur le thème : « *Le système des Nations Unies et la prise en charge des enfants de la rue dans la ville de Yaoundé (1989-2019)* ».

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

**En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à Yaoundé le..... 16 MARS 2022

Le Chef de Département



**Annexe N°2 : Acceptation d'autorisation de recherche adressée par le Délégué Régional  
du Centre du Ministère des Affaires Sociales**

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
\*\*\*\*\*

LEGATION REGIONALE POUR LE CENTRE  
\*\*\*\*\*

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES  
\*\*\*\*\*

N°2022/ JL/MINAS/DRAS-C/SAG  
Réf. JL du 20 juin 2022

002187

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*

REGIONAL DELEGATION FOR THE CENTER  
\*\*\*\*\*

SERVICE OF GENERAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*

Yaoundé le, 29 JUIL 2022

*Le Délégué Régional*  
The Regional Delegate  
A/O  
Monsieur KANGLING Pierre Remy  
Tél. : 655 77 84 25  
-YAOUNDE-

Objet : Demande de Recherche.

**Monsieur,**

En accusant réception de votre lettre de référence dont l'objet est repris à la marge,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après une étude minutieuse par mes services compétents, une suite favorable a été réservée à votre sollicitation.

A cet effet,

Vous voudrez bien à toutes fins utiles prendre l'attache du Directeur du Centre d'Ecoute et de Transit de Yaoundé en vue du démarrage effet de vos recherches.

Je vous prie d'agréer **Monsieur**, l'expression de ma parfaite considération. /-

Le Délégué Régional

*Rachel Sylvie Edimo Mbongo*  
Inspecteur Principal des  
Affaires Sociales



Source : Délégation Régionale du Centre (MINAS).

**Annexe N°3 : Autorisation de recherche du Ministère des Affaires  
Sociale**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
\*\*\*\*\*  
SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL DE LA SOLDE ET  
DES PENSIONS  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DU PERSONNEL  
\*\*\*\*\*  
BUREAU DU PERSONNEL NON FONCTIONNAIRE  
\*\*\*\*\*  
N° 10/1047  
/L/MINAS/SG/DAG/SDPSP/SPEL/BNPF

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARIAT  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*  
SUB-DEPARTMENT IN CHARGE OF PERSONNEL,  
SALARIES AND PENSIONS  
\*\*\*\*\*  
SERVICE FOR HUMAN RESSOURCES  
\*\*\*\*\*  
BUREAU FOR CIVIL NON SERVANTS  
\*\*\*\*\*

Yaoundé the, 28 JUL 2022

REF : Your letter of July 07, 2022.

**THE MINISTER**  
TO  
**KANGLING Pierre-Remy**  
University of Yaoundé I  
(Faculty of Arts, Letters and Social Sciences)  
Tel : 655778429  
**-YAOUNDE-**

**SUBJECT:** Your application for  
research

**Sir,**

While acknowledging receipt of your correspondance whose subject and references are cited above,

I have the honour to inform you that, your request for a research has been granted, sheduled for a period of one month (01<sup>st</sup> to 31<sup>st</sup> August 2022).

Thus, you are called upon to get in contact with the Listening and Transit Center Yaoundé (CETY), for the effective beginning of your research.

Accept, **Sir**, the expression of my distinguished condideration. /-

pour le Ministre des Affaires Sociales  
et par Délégation  
**Secrétaire Général**



Nyambi III Dikosso Henri  
Inspecteur Principal des Affaires Sociales  
Diplômé de l'ENAM

**SOURCES ET RÉFÉRENCES  
BIBLIOGRAPHIQUES**

## I. BIBLIOGRAPHIE

### 1. OUVRAGES

- Agnelli, S., *Les Enfants de la rue : l'autre visage de la ville : Rapport à la commission indépendante sur les questions humanitaires internationales*, Paris : Berger-Levrault, 1986.<sup>2</sup>
- Balandier, G., *Sens et puissance de la société*, Paris, PUF, 1971.
- Bidet, et al., *Sociologie du travail*, Paris, Montchrestien, 2000.
- Bourdieu, P., *Les Enfants de la rue*, Hanlock, 2007, p.73, "Assigné à territorialité", 1993.
- Capul, M., *Les groupes rééducatifs*, Toulouse, Editions Privat, 1993.
- Dewerp, *Histoire du travail*, Paris, PUF, 2001.
- Kaptué, L., *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Mbassa Menick, D., *Les Abus sexuels en milieu scolaire au Cameroun*, Yaoundé, Med. Trop, 2002.
- Mbassa Menick, D., Dassa K. S., Kenmogne J. B., et Abanda Ngon G., *Mineurs exploités sexuellement à des fins commerciales : étude multicentrique perspectives au Cameroun*, Yaoundé, Med. Trop, 2009.
- Miendjiem, L., *Etude sur les questions des travailleurs migrants en Afrique centrale, étude de cas : République du Cameroun*, Yaoundé, Bureau de l'Organisation Internationale du Travailleur pour l'Afrique Centrale, 2004.
- Morelle, M. *La Rue des enfants. Les enfants des rues*, Paris, L'Harmattan, 1982.
- OIT/BIT, *Le travail des enfants*, Turin, Centre de Turin, 2004.
- Olszak, N., *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF, 1999.
- Ricardo, L., *Enfant de la rue, identité, sociabilité, drogues*, Librairie Genève-Paris, Droz, 1993.
- Roth, P., *Etude psychosociale des mineurs de 12 à 18 ans vivants dans la rue de Port-au-Prince*, Dieuveut Gaity, 2009.
- Pirot, *Enfants des rues d'Afrique centrale. Douala et Kinshasa. De l'analyse à l'action*, Paris, Karthala, 2004.
- Stoecklin, D., *Enfant des rues en Chine*, Paris, Karthala, 2000.
- Tchegho, J. M., *Enfants, parents et communauté : des droits inaliénables pour des devoirs incontournables*, Yaoundé, Edition Démos, 2003.
- UNICEF, *Pauvreté des enfants et inégalité au Mali. Unissons-nous pour enfants au centre de développement (...)*.

Velis, J-P., *Fleur de poussière : enfants de la rue en Afrique*, Paris, UNESCO, 1993.

## 2. ARTICLES

Beziz-Ayacha A. et Magali Ravit, “Théories criminologiques contemporaines”, in *Fiches de Criminologie*, 2021, pp. 45-53.

Dallape, F., “Enfants de la rue, enfants perdus ?”, ENDA tiers-monde, Dakar, 1990.

Jiotsa, A., “Le trafic et la traite des enfants en Afrique centrale : stratégies de lutte contre un phénomène entravant la libre circulation des personnes”, in *Revue CAMES, Semestriel, de publication du conseil africain et Malgache pour l'enseignement supérieur*, Nouvelle Série, Sciences Humaines, N°003, 2<sup>e</sup> semestre, 2014, pp. 167-184.

Kucera, D., et Roncolato, L., “L’emploi informel deux questions de politiques controversées”, *Revue internationale du travail*, Volume 147, N°4, Décembre 2008, pp.347-377.

Meillassoux, C., “Précis d’exploitation des enfants” in *L’Afrique (centrale) des droits de l’homme*, Paris, Karthala, 2001, pp.153-170.

Monique Bertrand, “Gouvernance de services essentiels à Bamako, Mali”, Contribution au chapitre.

## 3. MEMOIRES ET THESES

Campos, P., “Pratiques, représentations et exclusions sociales : le cas des éducateurs des enfants de la rue au Brésil”, Thèse de doctorat, Université de Provence (Aix-Marseille I), France, 1998.

Dikoumé, F., “Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960 : mutations économiques et sociales”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

Fouedjio, F., “Travail des enfants de 5 à 17 ans et rendement scolaire au Cameroun”, Mémoire d’ingénieur d’application de la statistique, Institut Sous-régionale de Statistique et d’Economie Appliquée (ISSEA) au Cameroun, 2007.

Jiotsa, A., “La main d’œuvre infantile dans l’Ouest-Cameroun de 1927 à 2010 : entre socialisation et exploitation”, Thèse de Doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016.

Kaboré, L. S., “Réinsertion sociale à partir du centre de rééducation de l’INEPRO et ATD quart monde”, Mémoire de fin de cycle, ENAM, Burkina Faso, 1995.

Rondeau, G., “La Violence familiale”, Faculté des Arts et des Sciences, Ecoles de service social, Université de Montréal, Presses de l’Université de Montréal.

Soukeina, G., “L’évolution et la protection des droits de l’enfant en Mauritanie, Thèse de Maîtrise, Université de Perpignan, DEA, 2007.

Temgoua, P.A., “Le travail des vacances des enfants bamiléké de l’Ouest”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1996.

#### **4. DICTIONNAIRES**

Bloch, H. et Chemama, R., *Grand dictionnaire de psychologie*, Paris, Larousse, 1999.

Bloch, H., *Dictionnaire fondamentale de la psychologie*, Paris, Larousse, 2002.

Legendre, R., *Dictionnaire actuel de l’éducation*, Paris, Larousse, 1993.

#### **5. RAPPORTS**

Charte Africaine des Droits et bien-être de l’enfant, Addis-Abeba (Ethiopie), Juillet 1990.

Le district de Bamako comptait en 1976, 41900 habitants, en 1987, il avait 658.000 habitants, etc...

Magazine Travail, “La fin du travail des enfants : des mêmes voix, un espoir partagé”, Genève, BIT, N°61, Décembre 2007, p.5.

#### **6. LOIS ET DECRETS**

Loi n° 2012-001 du 19 avril 2012, portant Code électoral, modifiée et complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012.

Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 sur l’orientation scolaire qui fixe l’âge de la scolarisation obligatoire à 14 ans.

Loi n° 06 du 18 janvier 1996, portant décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008, portant l’organisation administrative de la République du Cameroun.

#### **7. WEBOGRAPHIE**

[http://sejed.revues.org/document\\_353](http://sejed.revues.org/document_353)

html, “système\_des\_nations\_unies”

[http://www.droits\\_enfants.com/convention/](http://www.droits_enfants.com/convention/)

html, “faut-il\_lutter\_contre\_le\_travail\_des\_enfants”

Les droits de l’enfant. Les enfants des rues. Adresse URL : [http://www.droit\\_enfant.com/rue.html](http://www.droit_enfant.com/rue.html) Page consultée le 06-2022). Page consultée le 09 juilmlet 2022 à 10h35 minutes.

Ministère des Affaires sociales. Promotion des droits des enfants. Adresse URL : <http://www.minas.cm/index.htm> Page consultée le 10 juillet 2021 à 15h20 minutes

UNESCO, La déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes Adresse URL : <http://www.unesco.htm>. Page consultée le 09 juillet 2022 à 13h10 min.

[https://www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cmr\\_h\\_n°18\\_v1.3\\_light.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cmr_h_n°18_v1.3_light.pdf)

Bureau of International Labor Affairs (2019)\_"Child Labor and forced labor reports.camerun"

<https://www.dol.gov/agencies/ilab/ressources/reports/child.labor/Cameroon>

The advocates for Human right, CEPROD (2016), idem.

Global coalition to protect Education from ATTACK. (2018). Education under attack 2018, (13-13, 39,93 et 97) <https://protectingeducation.org/sites/default/file/documents/eua-2018-full.pdf>

Global coalition to protect Education from Attack. (2018, 12 et 2019,5)

Mains solidaires : document programme trimestriel, june 2019.

ALDEPA : Rapport d'étape 1, 2018 et autres rapports trimestriels

ALDEPA : Rapport trimestriel, janvier-avril 2019.

## II. SOURCES ORALES

### Liste des informateurs

N°	Noms et Prénoms	Âge	Profession	Date de collecte	Lieu
1.	Abdou Michael	13	Enfant pousseur	27-09-2022	Yaoundé
2.	Abdoulaye Assane	17	Enfant chercheur de fer ou vendeur	05-06-2022	Yaoundé
3.	Abou	15	Enfant de la rue	07-07-2022	Yaoundé
4.	Aboubacar	17	Enfant laveur de voiture	06-06-2022	Yaoundé
5.	Akaning Vitalis	45	Educateur du groupe	30-08-2022	Yaoundé
6.	Allioum Moustapha	13	Enfant quémandeur	05-06-2022	Yaoundé
7.	Amadou Messe Djiti Grand Mengue	32	Quémandeur	04-05-2022	Yaoundé
8.	Anonyme	65	Employeur des enfants	11-08-2022	Yaoundé
9.	Bouba Amadou	12	Enfant quémandeur	05-06-2022	Yaoundé
10.	Daikrou Michael	15	Enfant pousseur	27-09-2022	Yaoundé

<b>11.</b>	Debrassa Jean	21	Enfant laveur de voiture	09-06-2022	Yaoundé
<b>12.</b>	Edjoa Jean Pierre	68	Ex. Délégué des affaires sociales	15-07-2022	Yaoundé
<b>13.</b>	Ekoto Ekoto Jean Francis	60	Educateur de groupe Cety	08-07-2022	Yaoundé
<b>14.</b>	Foe Pascal Sylvain	40	Educateur	30-08-2022	Yaoundé
<b>15.</b>	Hamed Mohamed	16	Enfant laveur de voiture	03-08-2022	Yaoundé
<b>16.</b>	Issa Bouba	14	Enfant pousseur	27-09-2022	Yaoundé
<b>17.</b>	Mani Arthur	62	Chef éducateur de groupe Cety	05-07-2022	Yaoundé
<b>18.</b>	Mbeck Angeline Françoise	57	Inspecteur des affaires sociales	31-08-2022	Yaoundé
<b>19.</b>	Moussa	44	Directrice de la protection sociale de l'enfance au Minas	31-07-2022	Yaoundé
<b>20.</b>	Ngono Marie	40	Travailleur social	07-08-2022	Yaoundé
<b>21.</b>	Noutcheu Eliane	50	Travailleur social	10-08-2022	Yaoundé
<b>22.</b>	Onguene Mbambie Marie	45	Assistante principale	30-08-2022	Yaoundé
<b>23.</b>	Saïdou Bouba	17	Enfant vendeur de fer	06-06-2022	Yaoundé
<b>24.</b>	Youssof Amadou	12	Enfant chercheur de fer	06-08-2022	

## TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.....	1
REMERCIEMENTS .....	2
SOMMAIRE .....	3
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	6
1. Cartes.....	6
2. Photos .....	6
3. Tableaux .....	6
RÉSUMÉ.....	7
ABSTRACT .....	8
INTRODUCTION GENERALE.....	9
1. CONTEXTE D'ETUDE .....	10
2. LES RAISONS DE CHOIX ET INTERÊT DU SUJET .....	10
2.1. Raisons du choix du sujet.....	11
2.2. Intérêt du sujet.....	11
3. CADRE SPATIO-TEMPOREL.....	11
3.1. Cadre spatial.....	11
<b>3.2. Cadre temporel</b> .....	13
4. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....	14
<b>4.1. Cadre conceptuel</b> .....	15
<b>4.2. Cadre théorique</b> .....	17
<b>4.2.1. La théorie de la criminologie</b> .....	17
<b>4.2.2. La théorie de la responsabilité</b> .....	18
<b>4.2.3. La théorie de la résilience</b> .....	18
5. OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	19
5.1. Objectif général .....	19
<b>5.2. Objectifs spécifiques</b> .....	20
6. REVUE DE LA LITTERATURE.....	20
7. PROBLÉMATIQUE .....	24
8. QUESTIONS DE RECHERCHE.....	24
8.1. Question principale .....	24
<b>8.2. Questions secondaires</b> .....	24
9. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	25
10. DIFFICULTES RENCONTRÉES .....	27
11. PLAN DE TRAVAIL.....	27

CHAPITRE I : LE PHÉNOMÈNE DES ENFANTS DE LA RUE À YAOUNDE .....	29
<b>2. Conditions socio-économiques</b> .....	36
<b>3. Les conflits liés aux crises sécuritaires</b> .....	37
<b>1. Identification des différents lieux des enfants de la rue</b> .....	38
<b>2. Les activités des enfants de la rue de Yaoundé</b> .....	40
<b>3. Les conditions de vie des enfants dans la rue</b> .....	50
<b>3.1. Le temps passé dans la rue</b> .....	50
<b>3.2. Le processus de socialisation des enfants de la rue</b> .....	51
3.4.1. Cadre de vie et hygiène du corps .....	56
3.4.2. L'importance de l'hygiène dans la vie des enfants de la rue .....	56
3.4.3. Les poux chez les enfants de la rue .....	57
3.4.4. Maladie courante dans la rue et source de traitement. ....	57
<b>3.4.5. Les différentes formes de violence</b> .....	58
Il existe plusieurs formes de violence à savoir les violences physique, sexuelle, mentale, de brutalité ou de sévices y compris sexuels, d'abandon ou de délaissement. .....	58
CHAPITRE II : FONDEMENTS ET CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE À YAOUNDÉ .....	60
2.1.1. Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) .....	69
<b>2.2.2. Les ressources humaines pour la prise en charge des enfants de la rue à     Yaoundé</b> .....	72
<b>2.2.3. Les ressources socioculturelles</b> .....	74
CHAPITRE III : LES ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS DE LA RUE Á YAOUNDÉ .....	81
<b>1. Les activités menées par le MINAS en collaboration avec certains organismes     onusiens</b> .....	90
2. Protection des enfants contre toutes formes de violences .....	93
2.2. La scolarisation des enfants de la rue .....	94
<b>3. Aide socio-éducative aux enfants de la rue de Yaoundé</b> .....	96
<b>5. Méthodes et lutte contre le comportement déviant</b> .....	99
<b>6. Aides financières aux enfants de la rue de Yaoundé</b> .....	101
CHAPITRE IV : LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A YAOUNDE .....	108
<b>1. L'assistance humanitaire aux enfants de la rue de Yaoundé</b> .....	109
<b>2. Insertion sociale et professionnelle</b> .....	113
CONCLUSION GENERALE .....	126
ANNEXES .....	131
Annexe N°1 : Autorisation de recherche.....	132
<b>Annexe N°2 : Acceptation d'autorisation de recherche adressée par le Délégué     Régional du Centre du Ministère des Affaires Sociales</b> .....	133
Annexe N°3 : Autorisation de recherche du Ministère des Affaires Sociale .....	134
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	135
I. BIBLIOGRAPHIE .....	136

<b>1. OUVRAGES</b> .....	136
<b>2. ARTICLES</b> .....	137
<b>3. MEMOIRES ET THESES</b> .....	137
<b>4. DICTIONNAIRES</b> .....	138
<b>5. RAPPORTS</b> .....	138
<b>6. LOIS ET DECRETS</b> .....	138
<b>7. WEBOGRAPHIE</b> .....	138
<b>II. SOURCES ORALES</b> .....	139
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	140